



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
30 octobre 2020  
Français  
Original : anglais

### **Lettre datée du 28 octobre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé présenté par M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, ainsi que des déclarations faites par S. E. M. Sergey Vershinin, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie ; S. E. M. Dang Minh Khoi, Vice-Ministre des affaires étrangères du Viet Nam ; S. E. M. Mohamed Ali Nafti, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Tunisie ; et par les représentantes et représentants de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, du Niger, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique, à l'occasion de la visioconférence sur « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », tenue le lundi 26 octobre 2020. Des déclarations ont également été faites par S. E. M. Riad Al-Malki, Ministre des affaires étrangères de l'État observateur de Palestine, et par le représentant d'Israël.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil concernant cette visioconférence, les délégations et entités suivantes ont fourni des déclarations écrites, dont le texte est également joint : Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Chili, Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Costa Rica, Cuba, Égypte, Union européenne, Inde, République islamique d'Iran, Irlande, Japon, Jordanie, Koweït, Ligue des États arabes, Liban, Malaisie, Maroc, Namibie, Norvège, Pérou, Qatar, Arabie saoudite, République arabe syrienne, Turquie et Émirats arabes unis.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, le texte de l'exposé et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité  
(*Signé*) Vassily **Nebenzia**



**Annexe 1****Exposé de M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient**

Nous nous réunissons ce mois-ci alors que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) se poursuit au Moyen-Orient. Elle met à mal les systèmes de santé locaux et fragilise le tissu social et économique, et nous déployons des efforts considérables pour faire face aux défis à venir. Alors que la pandémie perdure et que ses conséquences s'accumulent, les Palestiniens et les Israéliens en ressentent les effets. Je suis particulièrement préoccupé par la propagation du virus à Gaza et par les dommages à long terme causés à l'économie et à la cohésion sociale palestiniennes, notamment ses conséquences sur l'éducation de la prochaine génération.

Le mois dernier, devant l'Assemblée générale, le Secrétaire général a appelé de nouveau à un cessez-le-feu mondial pour faire face à la COVID-19, et a demandé que les efforts soient intensifiés pour que ce cessez-le-feu mondial devienne une réalité d'ici à la fin de l'année. Dans le contexte du conflit israélo-palestinien, cela signifie qu'il faut privilégier la diplomatie préventive pour éviter l'escalade et la guerre à Gaza et travailler en collaboration avec tous les acteurs pour atténuer les conséquences sanitaires et socio-économiques de la pandémie. Cela signifie qu'il faut moderniser les relations économiques entre les deux parties et œuvrer à la reprise des négociations crédibles en vue de parvenir à une solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. L'engagement de la communauté internationale à accompagner les deux parties dans ce processus reste inébranlable. Ce qu'il faut, cependant, c'est que les Israéliens et les Palestiniens fassent preuve d'initiative pour coopérer et faire avancer la cause de la paix.

Au cours de la période considérée, la résurgence de la COVID-19 a aggravé considérablement les problèmes humanitaires et économiques sur le terrain, tandis que les restrictions en Israël et à Gaza ont été sensiblement renforcées et l'état d'urgence étendu prorogé dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé pour 30 jours supplémentaires, à partir du 2 octobre.

La communauté humanitaire a poursuivi ses efforts pour faire face à la pandémie, notamment en comblant les lacunes critiques en matière de fournitures et d'équipements médicaux. Pour remédier à une grave pénurie de matériel, notamment de tests de dépistage de la COVID-19 dans le Territoire palestinien occupé, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les organisations internationales ont livré du matériel, à savoir plus de 100 000 tests de dépistage, des dizaines de respirateurs et des appareils d'oxygénothérapie. Ces nouvelles fournitures, ainsi que des millions d'articles d'équipement de protection individuelle, sont essentielles pour contenir la propagation du virus.

Grâce aux accords négociés par l'ONU, les transferts des patients nécessitant un traitement médical en dehors de la bande de Gaza et l'importation de fournitures humanitaires dans le Territoire palestinien occupé se poursuivent, même si la décision de l'Autorité palestinienne de suspendre la coordination avec Israël reste en vigueur. Je tiens toutefois à rappeler que l'ONU ne peut pas se substituer aux rôles et aux responsabilités de l'Autorité palestinienne ou du Gouvernement israélien. Toutes les responsabilités supplémentaires assumées par l'ONU à cet égard doivent être limitées dans le temps et pour ce qui est de leur portée.

Je me félicite de l'appui continu de la communauté des donateurs à la riposte de l'ONU à la COVID-19 et je lance un appel urgent en faveur de l'augmentation de l'assistance aussi longtemps que la crise durera, jusqu'à nouvel ordre.

Alors que toute notre attention est fixée sur les problèmes sanitaires urgents, la viabilité de l'Autorité palestinienne est gravement compromise par une crise économique et budgétaire qui a été exacerbée par la décision des Palestiniens de suspendre la coordination avec Israël pour ce qui est des affaires civiles et en matière de sécurité. La crise budgétaire est principalement due à la chute des recettes fiscales intérieures pendant la situation d'urgence provoquée par la COVID-19 et au refus du Gouvernement de recevoir les recettes fiscales et douanières qui lui sont dues.

L'ONU est prête à jouer un rôle de médiateur pour trouver des solutions à la crise budgétaire et pour améliorer la situation économique en Palestine. Je réitère l'appel lancé par le Secrétaire général aux deux parties pour qu'elles réexaminent la nature de leurs relations économiques et les améliorent dans l'intérêt des deux peuples.

Dans ce contexte, j'appelle les dirigeants palestiniens à reprendre leur coordination avec Israël et à accepter de recevoir les recettes fiscales et douanières – de l'argent qui appartient au peuple palestinien et qui ne peut être remplacé par les fonds fournis par les donateurs. Lorsque les conditions de santé publique le permettront, Israël devrait faciliter la libre circulation des travailleurs et des biens palestiniens en Israël et entre la Cisjordanie occupée et la bande de Gaza. De son côté, la communauté internationale doit accélérer les initiatives humanitaires et de développement dans le Territoire palestinien occupé, notamment celles décrites dans le plan d'aide humanitaire et la Riposte globale du Système des Nations Unies face à la COVID-19.

Les 14 et 15 octobre, les autorités israéliennes ont lancé les activités de construction de quelque 5 000 logements dans les colonies de peuplement. Cette reprise d'activités de peuplement à grande échelle, qui fait suite à une interruption de huit mois des activités ayant trait aux logements dans la zone C, est très préoccupante. Cette décision du Haut Comité de planification de l'administration civile est l'une des plus importantes avancées en matière de logement collectif à ce jour. Environ 85 % de ces logements se trouvent dans des colonies de peuplement situées en périphérie, au plus profond de la Cisjordanie – toutes dans des zones faisant obstacle à la continuité territoriale d'un futur État palestinien.

Bien que l'emplacement de ces logements soit particulièrement préoccupant, je répète que toutes les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et demeurent un obstacle majeur à la paix. Les activités liées aux colonies de peuplement doivent cesser, car elles portent atteinte aux perspectives d'une solution viable des deux États, conformément aux résolutions de l'ONU, au droit international et aux accords antérieurs.

Au cours de la période considérée, les autorités israéliennes ont également démolit ou saisi 59 structures appartenant à des Palestiniens dans la zone C et trois à Jérusalem-Est, ce qui a provoqué le déplacement de 82 Palestiniens, dont 23 femmes et 40 enfants, et a eu des conséquences sur 200 autres personnes. Les démolitions ont été effectuées au motif que les propriétaires n'avaient pas pu produire de permis de construire délivrés par Israël, dont l'obtention reste pratiquement impossible pour les Palestiniens.

Une école financée par des donateurs dans la communauté bédouine de Ras el-Tin, dans la province de Ramallah, fait face à une menace imminente de démolition en raison de l'absence de permis de construire. Sa démolition affecterait près de 50 enfants. Un tribunal israélien a émis une injonction provisoire arrêtant la démolition dans l'attente de nouvelles procédures judiciaires. Il n'y a pas eu de démolitions de structures résidentielles à Jérusalem-Est au cours de la période considérée.

J'exhorte Israël à mettre fin aux démolitions et aux confiscations des biens palestiniens dans toute la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est,

conformément aux obligations qui lui incombent en vertu du droit international, et à permettre aux Palestiniens de développer leurs communautés.

Ces derniers mois, Israël n'a pas répondu aux demandes de renouvellement de visa pour les membres du personnel international du Bureau des droits de l'homme des Nations Unies à Gaza. Bien que le Bureau continue à s'acquitter de son mandat, la plupart des membres du personnel international du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) travaillent désormais en dehors de la zone de la mission. Après la publication du rapport au Conseil des droits de l'homme sur les activités des entreprises dans les colonies israéliennes en février 2020, Israël a gelé ses relations avec le HCDH. Je suis extrêmement préoccupé par le fait que le travail critique mandaté par l'ONU en matière de droits de l'homme soit entravé de cette manière. Je demande instamment à Israël de faciliter le retour des membres du personnel international dans le territoire palestinien occupé.

Le 24 septembre, le Fatah a annoncé qu'il avait conclu une série d'accords avec le Hamas, dont un accord pour la tenue d'élections législatives et présidentielle selon un système de représentation proportionnelle. Ces discussions constituent une évolution bienvenue et représentent un nouvel effort pour organiser des élections – qui n'ont que trop tardé et sont des plis nécessaires – de dirigeants palestiniens, sur la base du programme de l'Organisation de libération de la Palestine. Le peuple palestinien n'a pas été autorisé à élire ses dirigeants depuis trop longtemps. La démocratie et les élections sont essentielles pour permettre au peuple de déterminer l'orientation de sa cause nationale. L'ONU est prête à soutenir le peuple palestinien dans l'exercice de ses droits démocratiques.

Il est regrettable que des incidents violents aient continué tout au long de la période couverte par le rapport. Le 1<sup>er</sup> octobre, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont arrêté deux Palestiniens qui étaient entrés en Israël par la barrière de sécurité de Gaza, munis d'une bombe artisanale. Le lendemain, les FDI ont ouvert le feu sur un groupe de Palestiniens qui s'approchaient de la barrière de sécurité à Gaza, blessant l'un d'entre eux.

Le 5 octobre, des militants ont tiré une roquette de Gaza vers Israël. La roquette a atterri dans une zone inhabitée en Israël, sans faire de blessés ni de dégâts. En réponse, l'armée de l'air israélienne a tiré deux missiles sur un poste d'observation militaire à Gaza, sans faire de blessés.

Le 20 octobre, les FDI ont annoncé qu'elles avaient localisé et exposé un tunnel du Hamas pénétrant dans le territoire israélien depuis le sud de la bande de Gaza. Quelques heures après cette découverte, des militants palestiniens ont tiré une roquette de Gaza vers Israël. Elle a été interceptée par le système de défense aérienne Dôme d'acier des FDI, et aucun blessé ni dommage n'a été signalé. L'armée de l'air israélienne a riposté en frappant une structure souterraine dans un champ agricole à Gaza. Aucun blessé n'a été signalé.

Au total, cinq roquettes ont été tirées par des militants à Gaza en direction d'Israël au cours de la période considérée. En représailles, les FDI ont tiré un total de 13 missiles sur Gaza.

Si le calme à Gaza a généralement tenu, les arrangements et les engagements de toutes les parties doivent être renforcés s'ils doivent être maintenus.

En ce qui concerne la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, deux Palestiniens, dont un enfant, ont été tués et 65 ont été blessés lors d'affrontements et d'autres incidents. Sept Israéliens, dont deux soldats et une femme, ont été blessés pendant la période considérée.

Le 4 octobre, les forces israéliennes ont tiré une balle réelle sur un Palestinien de 16 ans et l'ont blessé au cours d'affrontements dans le village de Beït Oumar, au nord d'Hébron. Le même jour, un jeune Palestinien de 15 ans a été grièvement blessé lors d'un incident à Hezma, près de Jérusalem-Est. Ce jour-là également, un Palestinien armé d'un couteau a tenté de poignarder un officier des forces de sécurité israéliennes près d'Hébron. L'agresseur a été arrêté et aucun blessé n'a été signalé.

Le 5 octobre, les forces de sécurité israéliennes ont tué un Palestinien et en ont blessé deux autres à un point de contrôle au sud-est de Toulkarm alors qu'ils auraient lancé des cocktails Molotov sur des véhicules qui passaient.

Le 25 octobre, un jeune Palestinien de 17 ans est mort lors d'une rencontre avec les forces de sécurité israéliennes près du village de Tourmusaya, en Cisjordanie, près de Naplouse. Il existe des affirmations contradictoires sur les circonstances et la cause du décès. Je demande instamment qu'une enquête indépendante soit menée rapidement sur les événements qui ont conduit à la mort de ce garçon.

Les colons ont perpétré 34 attaques contre des Palestiniens, qui ont fait 30 blessés et causé des dégâts matériels. Les Palestiniens ont mené 29 attaques contre des colons israéliens et d'autres civils en Cisjordanie, qui ont fait cinq blessés et causé des dégâts matériels.

La récolte des olives est un événement économique, social et culturel clé, mais chaque année, la capacité des Palestiniens à récolter est compromise en raison des restrictions d'accès, des attaques et des intimidations. Depuis le début de la récolte, le 7 octobre, 23 agriculteurs ont été blessés, plus de 1 000 oliviers ont été brûlés ou endommagés et plusieurs tonnes de produits ont été volées – lors de 19 incidents distincts. Les autorités israéliennes doivent garantir un accès facile des agriculteurs à leurs terres et doivent protéger tous les agriculteurs et leurs biens contre les attaques.

Je suis également profondément préoccupé par la détérioration de l'état de santé de Maher Al-Akhras, un détenu palestinien qui a entamé une grève de la faim depuis plus de 90 jours pour protester contre sa détention administrative. Le 12 octobre, Al-Akhras a rejeté une offre des autorités israéliennes, selon laquelle il serait libéré le 26 novembre, date initiale de fin de sa détention, uniquement en échange de la fin immédiate de sa grève de la faim. À ce jour, aucun accord n'a été conclu pour mettre fin à l'impasse. Je tiens à réitérer que toutes les personnes placées en détention administrative doivent être rapidement inculpées et jugées devant un tribunal ou libérées sans délai.

À l'occasion du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000), je tiens à saluer les efforts déployés par la société civile et le Gouvernement palestinien, en partenariat avec l'ONU, pour faire avancer le programme sur les femmes et la paix et la sécurité, malgré le contexte politique et humanitaire difficile. Ce mois-ci, le Ministère des affaires féminines de Palestine a achevé l'élaboration de son plan d'action national de deuxième génération pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

Le 18 octobre, lors d'une cérémonie à Manama, Israël et Bahreïn ont établi des relations diplomatiques officielles, en signant huit accords bilatéraux, dont un communiqué commun sur l'établissement de relations diplomatiques, pacifiques et amicales. Le document affirme que les deux parties poursuivront leurs efforts pour parvenir à une résolution juste, globale et durable du conflit israélo-palestinien.

Le 20 octobre, la première délégation officielle des Émirats arabes unis s'est rendue en Israël. Elle a signé quatre accords bilatéraux avec ses homologues israéliens, dont un accord sur l'exemption mutuelle de visa pour les ressortissants israéliens et émiriens.

Le 23 octobre, les dirigeants des États-Unis, d'Israël et de la République du Soudan ont annoncé que les Gouvernements israélien et soudanais avaient convenu de mettre fin à l'état de belligérance entre leurs pays et de normaliser les relations. Je me joins au Secrétaire général pour exprimer l'espoir que cet accord fera progresser la coopération, renforcera les relations économiques et commerciales et offrira de nouvelles possibilités de faire progresser la paix et la prospérité économique dans l'ensemble des régions de la Corne de l'Afrique et du Moyen-Orient.

Je suis préoccupé par les déclarations de hauts fonctionnaires palestiniens affirmant que les musulmans entrant dans la mosquée Al-Aqsa sur la base des récents accords de normalisation ne sont pas les bienvenus et mettant en garde contre les conséquences dangereuses de telles visites. Je note l'équilibre délicat du statu quo dans l'enceinte sacrée. Toute forme de politisation susceptible d'augmenter le risque d'escalade à l'intérieur de ce lieu saint doit être rejetée.

Au Liban, le Premier Ministre désigné, Moustapha Adib, a renoncé à son mandat le 26 septembre, n'ayant pas réussi à former un gouvernement. Par la suite, l'ex-Premier Ministre, Saad Hariri, a été désigné par le Président qui l'a chargé de former un gouvernement. Le premier anniversaire des manifestations populaires d'octobre 2019 a été marqué par des manifestations pacifiques dans tout le pays.

Le 14 octobre, des représentants des Gouvernements israélien, libanais et américain se sont rencontrés dans les locaux de l'ONU à Naqoura, dans le sud du Liban, pour lancer un dialogue afin de parvenir à un consensus sur la délimitation de la frontière maritime entre Israël et le Liban. Les négociations ont été facilitées par les États-Unis et organisées par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban.

À la suite de l'explosion du 4 août au port de Beyrouth, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a déployé le 27 septembre une unité de génie à Beyrouth pour apporter son concours au déblaiement et à la reconstruction, en coordination avec l'Armée libanaise. La situation dans la zone d'opérations de la FINUL, notamment le long de la Ligne bleue, est restée généralement stable.

Dans le Golan, tout en demeurant généralement calme, la situation est restée instable, et les violations de l'Accord sur le dégagement de 1974 se sont poursuivies. Le 20 octobre, la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a observé de fortes explosions dans le voisinage de Qouneïtra, dans la zone de séparation. Les Forces de défense israéliennes ont par la suite informé la FNUOD qu'elles avaient mené une frappe de précision contre des infrastructures militaires dans la zone. La FNUOD maintient des contacts avec les deux parties pour leur rappeler l'obligation qu'elles ont de respecter les dispositions de l'accord et de prévenir une escalade de la situation.

Pour terminer, je tiens à souligner que si la pandémie nous a appris quoi que ce soit, c'est que le virus se nourrit de l'instabilité et se propage en l'absence d'une approche cohérente et coordonnée en vue de la contenir. L'ONU continuera de promouvoir le renforcement de la coopération en matière de lutte contre cette urgence sanitaire, notamment en exhortant les parties à travailler de concert pour atténuer les risques, sauver des vies et éviter toute action unilatérale qui minerait ces efforts.

Dans le même temps, en raison de la pandémie, il est d'autant plus urgent de s'employer par tous les moyens à progresser vers le règlement du conflit et la fin de l'occupation, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, au droit international et aux accords bilatéraux, en vue de réaliser la vision des deux États. Le Président palestinien, M. Abbas, a appelé à l'organisation d'une conférence internationale afin de relancer le processus de paix avec pour objectif spécifique

l'existence de deux États – Israël et un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant, viable et souverain – à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des lignes de 1967, avec Jérusalem comme capitale des deux États.

Nous parlons souvent au Conseil de la nécessité d'agir, et ce d'urgence, pour prévenir l'effondrement du paradigme à deux États et donner espoir au peuple palestinien, en particulier les jeunes. Aujourd'hui, un quart de siècle après Oslo, le droit des Palestiniens à créer un État peut être réalisé au moyen de négociations pacifiques. Les jeunes Israéliens le désirent également. Nul ne veut de la guerre et du conflit. Cependant, si les dirigeants n'œuvrent pas pour concrétiser l'espoir de paix, cela ne fera qu'encourager les éléments radicaux et extrémistes.

J'espère sincèrement que de nouvelles perspectives de coopération en vue de promouvoir la paix entre Israéliens et Palestiniens verront le jour. Les accords de normalisation des relations entre Israël et trois États arabes doivent contribuer à créer de telles possibilités. Comme nous l'avons observé dans des déclarations émanant d'Amman et du Caire, de partenaires internationaux et de la Ligue des États arabes, l'attachement à la solution des deux États, conformément aux résolutions de l'ONU et au droit international, continue de faire l'objet d'un large consensus régional et international.

**Annexe 2****Déclaration de M. Sergey Vershinin, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie**

[Original : russe]

En sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité, la Russie a convoqué la présente réunion en raison du rôle important que joue la communauté internationale dans l'élaboration d'approches consolidées aux fins du règlement des crises régionales. Le conflit de longue date entre Israéliens et Palestiniens est au cœur des soulèvements au Moyen-Orient. Ce problème est une source de discorde internationale et régionale depuis plus de 70 ans, et il fournit de surcroît une excuse idéologique aux groupes terroristes et extrémistes du monde entier. Faute d'un règlement, le conflit a causé une souffrance indicible aux peuples palestinien et israélien ainsi qu'aux États arabes et à la diaspora palestinienne présente en nombre dans ces pays, notamment les Palestiniens qui vivent dans des camps.

Cette situation découle de tentatives de remédier à la situation dans l'isolement, sans mener d'efforts collectifs ou coordonnés, et nous avons atteint un stade où les initiatives unilatérales non seulement passent outre, mais portent atteinte au cadre juridique international pour le règlement du conflit israélo-palestinien, tel qu'approuvé par l'ONU et décrit dans les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Cela a créé un nouveau blocage qui met en péril la stabilité dans la région.

Tout en maintenant un partenariat constructif avec tous les pays de la région, la Russie estime que l'amélioration des relations arabo-israéliennes constitue une évolution positive. En fin de compte, un règlement global et juste au Moyen-Orient reste un élément à part entière de la politique de la Russie dans la région.

Dans le même temps, alors que les États arabes et Israël normalisent leurs relations, la question palestinienne ne doit pas être reléguée à l'arrière-plan. Ce problème ne va pas disparaître. Notre vue éprouvée est que la stabilité générale au Moyen-Orient, par définition, est irréalisable en l'absence d'un règlement durable de la question palestinienne. Les dirigeants de tous les États arabes partagent cette opinion.

Nous devons nous employer à faciliter la reprise des pourparlers entre Israël et les Palestiniens sans retard. Il importe que le processus politique soit ancré dans les résolutions internationales et les accords et arrangements existants entre les parties.

Le but de la présente réunion est selon nous de réaffirmer le cadre juridique international pour le règlement du conflit israélo-palestinien, principalement la solution des deux États, avec un État palestinien vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité. Cependant, nous ne devons pas oublier les autres questions relatives au statut final, notamment les questions des réfugiés, des ressources en eau et du statut des lieux saints des trois religions mondiales à Jérusalem. Nous prenons également en compte le fait que les pays arabes restent attachés à leur initiative bien connue.

Quoi qu'il en soit, les parties doivent respecter strictement les obligations qu'elles ont contractées – renoncer à prendre des mesures unilatérales pour régler les questions relatives au statut final, cesser les activités de colonisation et la démolition de bâtiments palestiniens, renoncer à tous les plans d'annexion, cesser la violence et lutter ensemble contre le terrorisme.

Bien sûr, beaucoup dépendra des progrès et des résultats obtenus dans le contexte du dialogue intra-palestinien. La Russie et ses partenaires égyptiens aident les organisations palestiniennes à s'unir sous l'égide de l'Organisation de libération de la Palestine. C'est une condition essentielle à la réalisation des aspirations nationales des Palestiniens, sur la base des propositions du Quatuor d'intermédiaires pour le Moyen-Orient approuvées par l'ONU.

Nous estimons que le Quatuor doit agir avec un plus grand sentiment d'urgence. C'est un mécanisme de médiation unique en son genre qui a été approuvé dans des résolutions du Conseil. Il peut – et doit – jouer le rôle qui lui a été confié en développant les pourparlers directs entre Palestiniens et Israéliens.

La Russie a proposé que la première étape de ces pourparlers se déroule sans conditions préalables, afin que les parties puissent se mettre d'accord dans le cadre d'un dialogue bilatéral sans pression extérieure. L'histoire montre que le règlement durable de tout conflit n'est possible que lorsque les protagonistes organisent des pourparlers portant sur un programme mutuellement acceptable. De notre côté, nous continuerons d'œuvrer à la réalisation de cet objectif avec toutes les parties régionales intéressées, au Conseil de sécurité et dans le cadre du Quatuor d'intermédiaires internationaux pour le Moyen-Orient. Nous sommes déterminés à collaborer étroitement avec nos collègues sous ce format : l'ONU, les États-Unis et l'Union européenne. Nous invitons également des parties dans la région à s'associer à ces efforts.

Nous notons que, dans son allocution à l'Assemblée générale (voir A/75/PV.10) en septembre, le Président palestinien Mahmoud Abbas a réaffirmé qu'il était disposé à participer à des pourparlers avec Israël sous les auspices du Quatuor. La Conférence de Moscou sur le Moyen-Orient est un autre outil de l'arsenal diplomatique. Le consensus international sur cette question a été inscrit dans la résolution 1850 (2008) et dans les décisions du Quatuor. L'initiative russe d'organiser un sommet israélo-palestinien à Moscou reste également d'actualité.

Il convient d'accorder une attention immédiate à l'évolution de la situation socioéconomique dans le territoire palestinien occupé, ainsi qu'à la grave situation humanitaire dans la bande de Gaza, qui s'est encore dégradée avec la pandémie de maladie à coronavirus. Dans ce contexte, nous appelons la communauté internationale à faire appel à son potentiel de donateurs pour aider la population de la bande de Gaza. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) joue un rôle clef à cet égard, et nous invitons les pays donateurs à appuyer ses activités.

En octobre 2021, nous marquerons le trentième anniversaire de la Conférence de Madrid sur la paix au Moyen-Orient. C'est à cette conférence qu'ont été jetées les bases conceptuelles d'un règlement pour le Moyen-Orient qui doit être global, couvrir tous les volets des négociations et se fonder sur les décisions et les principes du droit international. Nous considérons que l'héritage de Madrid reste pertinent.

## Annexe 3

### **Déclaration de M. Dang Minh Khoi, Vice-Ministre des affaires étrangères du Viet Nam**

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente réunion. Je remercie également le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé.

Le Viet Nam reste profondément préoccupé par la situation générale à Gaza et dans les autres territoires palestiniens occupés, mais surtout par les conditions humanitaires qui règnent dans ces zones, alors qu'une pandémie complexe continue de dévaster la région. À Gaza, suite à l'effondrement de tous les secteurs productifs, des services sociaux de base et des infrastructures, 53 % de la population vit dans la pauvreté. Les restrictions de mouvement associées à la maladie à coronavirus (COVID-19) ont encore accru les vulnérabilités.

Dans notre région du monde, le Viet Nam et d'autres pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, qui sont dotés de gouvernements forts et connaissent une stabilité générale, travaillent d'arrache-pied pour contenir la COVID-19, avec des résultats encourageants, mais modestes. Il est dès lors difficile d'imaginer les défis supplémentaires auxquels se heurte le peuple palestinien, alors qu'il manque de ressources financières et médicales adéquates et d'installations de base et qu'il vit dans une instabilité et une peur constantes en ces temps difficiles.

Si la responsabilité première incombe à l'Autorité palestinienne, nous appelons la communauté internationale à apporter son soutien et son assistance sous toutes les formes et par tous les canaux pour aider les Palestiniens à surmonter cette crise aux multiples facettes. L'aide doit être efficace, bien coordonnée et axée sur les personnes, la priorité étant accordée à la fourniture d'une assistance humanitaire aux groupes vulnérables. Il est important de renforcer l'assistance à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, un organisme qui a une longue expérience de travail dans la région, pour l'aider à remplir son mandat d'aide au peuple palestinien.

Pourtant, la pandémie ne semble pas endiguer les hostilités. La violence sévit toujours, exacerbant le chaos qui règne dans les territoires occupés. Nous sommes alarmés par la situation en matière de sécurité à Gaza et sommes très préoccupés par le meurtre de civils innocents, en particulier d'enfants et de femmes. En Cisjordanie, les démolitions de maisons bouleversent la vie des Palestiniens ordinaires.

Aussi continuons-nous à exhorter toutes les parties à faire preuve de retenue, à apaiser les tensions, à mettre fin à tous les actes de violence et à prendre à cœur les intérêts des civils innocents. Le Viet Nam est fermement convaincu que la paix et la stabilité sont des conditions préalables à tout développement. Les progrès réalisés dans le cadre du processus politique, tels que les préparatifs des prochaines élections palestiniennes, ne sauraient être pérennisés sans stabilité ni un engagement fort de toutes les parties en faveur de la paix.

Le Viet Nam est opposé aux actes unilatéraux qui compliquent la situation actuelle en Cisjordanie occupée, en particulier l'expansion des colonies israéliennes dans cette zone. Ces actes vont à l'encontre du droit international et des accords récemment conclus entre Israël et d'autres pays de la région.

Le Viet Nam appuie tous les efforts et initiatives visant à renforcer la paix, la sécurité et la stabilité régionales, y compris la proposition du Président palestinien Abbas d'organiser une conférence internationale de paix au début de l'année prochaine avec toutes les parties concernées. Nous sommes convaincus qu'une solution globale,

juste et durable à la question palestinienne ne peut être trouvée que sur la base du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'ONU.

Pour terminer, le Viet Nam souhaite réaffirmer sa solidarité avec le peuple palestinien et son soutien constant à sa juste lutte pour l'affirmation de ses droits inaliénables. Nous exprimons également notre ferme appui à la solution de deux États, à savoir la création d'un État de Palestine indépendant qui coexiste en paix avec l'État d'Israël dans les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

**Annexe 4****Déclaration de M<sup>me</sup> Karen Van Vlierberge, Représentante permanente adjointe de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je remercie le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov pour son exposé détaillé.

La Belgique s'aligne sur la déclaration soumise au nom de l'Union européenne et de ses États membres (annexe 29).

Mon premier point concerne la politique de colonisation israélienne, illégale au regard du droit international. Ce mois-ci, le Conseil supérieur de la planification de l'Administration civile israélienne s'est réuni pour la première fois depuis février dernier. Le Conseil a annoncé une expansion significative de plus de 5 000 logements dans des colonies en Cisjordanie, dont plus de 1 600 unités dans des zones à l'intérieur et autour de Jérusalem. Nous sommes particulièrement inquiets de ces évolutions. Ces plans compromettent la viabilité et la contiguïté territoriale d'un futur État palestinien avec Jérusalem comme future capitale des deux États. Nous exhortons le Gouvernement israélien à revenir sur ces décisions et à mettre fin à sa politique de colonisation, y compris à Jérusalem-Est et dans les zones sensibles telles que Har Homa, Givat Hamatos et la zone E1.

Malgré la pandémie actuelle de maladie à coronavirus et son impact humanitaire significatif sur des communautés déjà fragiles, nous constatons une hausse préoccupante des démolitions et confiscations, y compris des structures humanitaires financées par la Belgique et l'Union européenne. Nous suivons avec la plus grande attention la situation de l'école de Ras al-Tin et des villages d'Umm al-Kheir et Khirbet al-Majaz dont la population est menacée d'expulsion et les biens menacés de démolition. Le déplacement forcé de ces populations constituerait une violation claire des obligations humanitaires d'Israël en tant que Puissance occupante.

Nous sommes fortement préoccupés par l'accroissement des tensions et de la violence entre les colons israéliens et les Palestiniens, résultant de cette politique de colonisation. Nous condamnons tout recours à la violence. Nous appelons à lutter contre l'impunité des auteurs de ces actes de violence, y compris par des poursuites effectives. En cette période se déroule la campagne annuelle de cueillette des olives, une activité économique clef pour les Palestiniens. Nous appelons Israël à assumer ses responsabilités et à s'assurer que cette cueillette se déroule sans incidents et que les travailleurs puissent accéder aux oliveraies sans entrave et en toute sécurité.

Ces évolutions démontrent que malgré la suspension des plans visant à formaliser l'annexion de certaines parties du territoire palestinien occupé, l'annexion *de facto* continue sans relâche. Cela mine la confiance dont les parties ont plus que jamais besoin pour reprendre un dialogue crédible.

Mon deuxième point concerne dès lors la nécessité de restaurer cette confiance. Cela implique tout d'abord que toutes les parties mettent fin aux actes unilatéraux. Mais ceci implique également le rétablissement de la coopération dans la ligne des accords existants et dans le plein respect du droit international. Nous partageons la préoccupation exprimée par le Coordonnateur spécial concernant la situation budgétaire de l'Autorité palestinienne, ainsi que l'impact sur la population palestinienne de la suspension de la coordination civile et sécuritaire avec Israël. Nous invitons donc l'Autorité palestinienne à reprendre la coordination avec Israël, en matière fiscale, civile et sécuritaire.

Dans le contexte d'une reprise du dialogue, il est d'autant plus important que toutes les factions palestiniennes investissent, avec un sens du compromis, dans la réunification de Gaza et de la Cisjordanie sous une autorité légitime unique et démocratique. Nous encourageons vivement la tenue d'élections démocratiques en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est et à Gaza.

Troisièmement, la Belgique, comme ses partenaires européens, reste attachée à une solution négociée et viable à deux États, fondée sur les paramètres agréés et le droit international. La perspective doit être un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable vivant en paix aux côtés d'Israël. Nous encourageons tous les efforts internationaux et multilatéraux visant à une reprise du dialogue pour autant qu'ils soient pleinement conformes au droit international et aux paramètres agréés et qu'ils prennent également en compte les aspirations légitimes des deux parties. À cet égard, nous soulignons le rôle du Quatuor pour le Moyen-Orient et du Secrétaire général.

Nous saluons l'annonce faite par les Gouvernements des États-Unis, d'Israël et du Soudan relative à la normalisation des relations entre Israël et le Soudan. Nous espérons que ces développements créeront une nouvelle dynamique régionale contribuant à la résolution du conflit israélo-palestinien sur la base de la solution des deux États.

En conclusion, je voudrais exprimer le soutien de la Belgique au Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé. Notre préoccupation est vive devant le non-renouvellement des visas du personnel international du Bureau. Nous espérons vivement que cette situation sera bientôt résolue vu le rôle indispensable que joue le Bureau sur le terrain. Je souhaite enfin soutenir l'appel du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 concernant la détention administrative de M. Al-Akhras. La détention administrative doit rester une mesure exceptionnelle, appliquée pour une durée limitée, qui doit prendre en considération diverses garanties telles que les droits de la défense et le droit à un procès équitable dans un délai raisonnable.

**Annexe 5****Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et chinois]

Je remercie le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé. Je souhaite également la bienvenue à cette réunion au Ministre des affaires étrangères de l'État observateur de Palestine et au représentant d'Israël.

La question palestinienne est à l'origine des turbulences au Moyen-Orient et doit être au cœur des préoccupations internationales. Le mois dernier, à l'occasion du débat général de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, ainsi que dans le cadre des travaux de la Quatrième Commission ce mois-ci, de nombreux pays ont exprimé leurs points de vue sur la situation au Moyen-Orient et la question palestinienne. Les dirigeants palestiniens ont également présenté de nouvelles initiatives. Il convient d'examiner sérieusement ces initiatives et de prendre les mesures correspondantes.

Récemment, des changements sont intervenus au Moyen-Orient, y compris en ce qui concerne la question palestinienne. La Chine se félicite de constater que des mesures sont prises pour apaiser les tensions au Moyen-Orient et pour promouvoir la paix et la stabilité régionales. Dans le même temps, nous devons être très attentifs à la récente escalade dans la bande de Gaza, aux nouveaux plans de construction de colonies toujours en cours et à l'aggravation de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens occupés. À cet égard, je voudrais souligner les points suivants.

Premièrement, nous devons nous en tenir à la solution des deux États, qui est la voie à suivre et le point de départ pour parvenir à l'équité et à la justice. Nous ne devons pas revenir sur le cours de l'histoire. Les résolutions de l'ONU sur cette question, le principe de l'échange de territoires contre la paix et l'Initiative de paix arabe, qui sont l'incarnation du consensus international, fournissent les paramètres fondamentaux pour le règlement de la question palestinienne et doivent être respectés et mis en œuvre.

Les deux parties devraient poursuivre les pourparlers de paix en tant que choix stratégique et trouver rapidement une solution en ce qui concerne les territoires palestiniens occupés sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU. En outre, elles doivent délimiter les frontières définitives au moyen de négociations pacifiques et s'abstenir de toute mesure susceptible d'intensifier le conflit, ce qui suppose notamment de renoncer aux projets d'annexion. Nous appelons toutes les parties concernées à respecter effectivement l'accord conclu à la fin du mois d'août, à cesser la violence et à éviter l'escalade dans la bande de Gaza. La question des colonies de peuplement est un des aspects essentiels des négociations sur le statut final de la question de Palestine. La Chine est d'accord avec ce qu'a déclaré le Coordonnateur spécial Mladenov le 15 octobre, à savoir que la construction des colonies de peuplement viole le droit international et diminue les chances de voir se concrétiser la solution des deux États.

Deuxièmement, nous devons continuer résolument de promouvoir le processus de paix. Ce qui manque dans les tentatives de régler la question palestinienne, ce ne sont pas les plans ambitieux ou les longs documents, mais le courage de tenir ses promesses et la conscience de faire respecter la justice. La communauté internationale se doit d'être objective et juste, et cela vaut tout particulièrement pour les pays qui ont une influence sur la Palestine et sur Israël. Ils doivent agir en étant guidés par les intérêts fondamentaux du peuple palestinien et des pays de la région. Ils doivent

encourager les pourparlers de paix et s'employer sincèrement à faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient.

Toute solution proposée à la question palestinienne doit tenir compte de l'avis des parties concernées, en particulier de la Palestine, et de l'opinion des pays et organisations de la région. Et cette solution devra être obtenue au moyen d'un dialogue et d'une négociation équilibrés entre les parties prenantes. Il faut s'abstenir d'imposer une solution de l'extérieur, afin d'éviter des conséquences négatives à long terme.

Dans son allocution à l'occasion du débat général de l'Assemblée générale (voir A/75/PV.10), le Président Abbas a appelé à la tenue d'une conférence internationale, au début de l'année prochaine, avec la participation de toutes les parties concernées, afin de discuter d'un véritable processus de paix. La Chine appuie cet appel et espère que la communauté internationale en tiendra compte et que toutes les parties travailleront ensemble pour créer les conditions favorables au règlement de la question palestinienne. Nous accueillons positivement la réconciliation entre les Palestiniens et les progrès réalisés dans le processus politique. Nous espérons que les pays concernés de la région continueront à jouer un rôle constructif.

Troisièmement, il convient d'améliorer nettement la situation économique et humanitaire. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé la situation économique, sanitaire et humanitaire déjà fragile en Palestine. La communauté internationale doit intensifier ses efforts pour aider la Palestine à développer son économie, à améliorer les moyens de subsistance de sa population et à lutter contre la pandémie afin de promouvoir la paix et la stabilité par le développement. Nous encourageons les deux parties à régler par la négociation la question de la retenue des recettes fiscales. Nous demandons à la partie concernée de lever complètement le blocus de Gaza afin de garantir l'accès aux services de base et à l'aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin dans les territoires occupés. En outre, nous appelons à la mise en œuvre effective de la résolution 2334 (2016). La démolition et la destruction de maisons et de biens appartenant à des Palestiniens et la violence contre les civils innocents doivent cesser.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) fournit des services d'éducation et de santé à plus de 5 millions de réfugiés palestiniens et a contribué de manière sensible à l'amélioration de leur situation humanitaire en Palestine. La communauté internationale doit résolument soutenir l'UNRWA et s'opposer à ce que l'aide – ou plutôt son interruption – soit utilisée comme moyen de pression.

La Chine a toujours soutenu l'aspiration du peuple palestinien à établir un État palestinien pleinement souverain et indépendant basé sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et elle a toujours appuyé les demandes légitimes des Palestiniens et tous les efforts visant à régler la question palestinienne.

Depuis le début de l'année, la Chine a envoyé à la Palestine plusieurs lots de fournitures, et y a également dépêché des experts médicaux pour aider à combattre la pandémie. Nous avons aussi fait des dons à l'UNRWA et, par l'intermédiaire de l'Office, avons fourni des équipements de protection individuelle à la Palestine et aux réfugiés palestiniens en Jordanie, au Liban et en Syrie. Des chargements de fournitures sont en route vers les institutions médicales et de soins de santé de l'UNRWA, à l'intention des réfugiés à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire palestinien.

La Chine, amie sincère du peuple palestinien, continuera de s'inspirer de la proposition en quatre points du Président Xi Jinping sur le règlement de la question palestinienne, et entend apporter des contributions positives à la réalisation rapide d'un règlement global, juste et durable de la question palestinienne.

**Annexe 6****Déclaration de la Mission permanente de la République dominicaine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Nous remercions le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé.

Pour commencer, nous tenons à réitérer, comme à l'accoutumée, notre détermination à prendre les mesures nécessaires pour construire une paix durable au Moyen-Orient, et à envoyer un message de solidarité avec les populations touchées par tant d'années de conflit et de méfiance entre les parties belligérantes.

C'est précisément du fait de la nature prolongée du conflit que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) se manifeste de manière très différente dans des contextes tels que la Syrie, le Yémen, le Liban ou Gaza. À ce stade, il est nécessaire d'éviter toute évolution qui tendrait à empêcher l'instauration d'une paix juste, durable et globale.

Il ne suffit pas d'être ici et d'exprimer nos opinions ; cela ne nous exonère pas de la responsabilité centrale qui a été confiée au Conseil de sécurité s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité mondiales, dont l'instauration exige de prendre des mesures fermes et efficaces qui soient complémentaires de notre position.

Cela étant dit, nous appuyons avec vigueur les efforts en cours visant à créer des conditions propices à la paix, notamment les accords de normalisation les plus récents conclus par Israël avec les Émirats arabes unis, Bahreïn et, tout récemment, le Soudan, avec la médiation des États-Unis. Approfondir la coopération et le dialogue dans la région permet d'envisager une transformation positive susceptible d'accroître la stabilité, la prospérité et la sécurité dans la région. Nous nous en félicitons. Dans le même temps, nous encourageons toutes les parties à cesser immédiatement toute action faisant obstacle à la paix et à la construction d'un avenir prospère et juste pour les peuples du Moyen-Orient.

S'agissant de la situation israélo-palestinienne, nous sommes favorables à l'initiative de tenir une conférence internationale de paix au début de 2021, dont le format soit discuté et convenu sans délai et dont les modalités soient propices à une action concrète et inclusive. Nous recommandons qu'un dialogue de ce type ait pour point de départ le respect mutuel, le droit international, les résolutions de l'ONU et la participation – en face à face – d'Israël et de la Palestine pour aborder les aspirations des Palestiniens et des Israéliens à vivre en paix.

La situation humanitaire complexe à Gaza demeure critique, aggravée par une situation environnementale alarmante qui limite l'accès à l'eau potable, ce qui a des répercussions sur la santé, la sécurité alimentaire et le développement. À cela s'ajoutent l'insécurité généralisée, la crise de l'électricité et des horizons bouchés.

Répondre aux immenses besoins de la population palestinienne et s'efforcer de jeter les bases d'un développement propre à les soulager est donc un aspect qu'il faut impérativement aborder dans les pourparlers de paix.

Par ailleurs, nous saluons le travail accompli par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour soulager la situation de près de 2 millions de réfugiés, et nous appelons les donateurs à augmenter leurs contributions pour permettre à l'Office de répondre aux besoins croissants de la population.

J'en viens au Liban, où la situation économique continue de se détériorer, et cette crise est aggravée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID 19). Il reste beaucoup à faire pour consolider la gouvernance et les réformes institutionnelles au Liban – notre solidarité est plus importante que jamais.

En ce qui concerne le Golan, si la situation y est globalement calme, elle reste volatile et marquée par des violations continues de l'Accord sur le dégagement de 1974. C'est pourquoi nous soulignons qu'il importe d'appeler les parties à faire preuve de la retenue maximale, et à éviter toute violation du cessez-le-feu et de la zone de séparation afin de prévenir toute escalade.

Pour terminer, la République dominicaine apporte son appui impartial et neutre à des solutions concrètes et durables dans le but de parvenir entre Israël et la Palestine à une paix négociée, et reposant sur le consensus international selon lequel la seule voie à suivre, pour les Palestiniens et les Israéliens, passe par une solution négociée à deux États.

**Annexe 7****Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé.

En premier lieu, je tiens à dire que l'Estonie souscrit à la déclaration commune transmise au nom de l'Union européenne (annexe 29).

L'Estonie se félicite de la signature des accords entre les Émirats arabes unis et Israël et entre le Royaume de Bahreïn et Israël, ainsi que de l'annonce récente de l'accord conclu entre Israël et le Soudan. Ce sont là autant de mesures positives sur la voie qui mène à la paix et à la stabilité de l'ensemble de la région. Nous prenons acte du rôle constructif que les États-Unis ont joué à cet égard. Nous encourageons les acteurs régionaux à faire leur cet esprit de compromis et à continuer de mettre en œuvre des mesures de confiance propres à contribuer à la stabilité à long terme de la région.

Nous estimons que ces évolutions historiques peuvent également imprimer un nouvel élan à la recherche d'un règlement global du conflit israélo-palestinien. L'engagement d'Israël à suspendre son projet visant à étendre sa souveraineté sur certains pans de la Cisjordanie est positif.

Nous exhortons les deux parties à reprendre des négociations sérieuses sur toutes les questions relatives au statut final, afin de parvenir à une paix juste et durable. Il est également important que tous les acteurs régionaux et internationaux, notamment le Quatuor, poursuivent leurs efforts en faveur de ces négociations.

Notre position concernant le conflit au Moyen-Orient reste inchangée. La solution des deux États et une paix durable ne pourront être obtenues que par des négociations directes tenant compte des aspirations légitimes des deux parties et des préoccupations d'Israël en matière de sécurité.

Compte tenu des derniers événements, nous invitons également les Israéliens et les Palestiniens à prendre des mesures de confiance supplémentaires, en particulier dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous appelons l'Autorité palestinienne à reprendre sa coopération avec Israël sur la base des précédents accords, et nous présentons tous nos vœux de prompt rétablissement au principal négociateur palestinien, Saeb Erekat.

Nous accueillons avec satisfaction l'information selon laquelle les factions palestiniennes sont parvenues à un consensus sur la tenue d'élections. Nous espérons que cela se traduira bientôt par la fixation d'une date pour lesdites élections dans l'ensemble des territoires palestiniens occupés, et que toutes les factions palestiniennes s'engageront en faveur des principes démocratiques.

Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de prendre des mesures unilatérales susceptibles de compromettre la viabilité d'une solution à deux États. Nous demandons à Israël de mettre un terme à l'expansion des activités de peuplement et aux démolitions dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est.

Nous condamnons en outre tous les actes de violence visant des civils, y compris les actes de terreur, ainsi que les actes de provocation, d'incitation à la violence et de destruction. La poursuite des tirs de roquettes en direction d'Israël n'est pas acceptable.

Pour terminer, je voudrais une fois de plus exhorter les Israéliens et les Palestiniens à insuffler une dynamique régionale positive, à renforcer la confiance et l'engagement en faveur de la paix et à reprendre des négociations sérieuses.

**Annexe 8****Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

Je remercie le Coordonnateur spécial pour son intervention. Je salue la présence parmi nous du Ministre Al-Malki, ainsi que des vice-ministres russe et vietnamien ainsi que celle du secrétaire d'État tunisien.

Nous les rappelons chaque mois, les paramètres du règlement du conflit israélo-palestinien sont connus : deux États, vivant en paix et en sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues sur la base des lignes de 1967, ayant tous deux Jérusalem pour capitale. Il ne s'agit pas d'une position idéologique déconnectée de la réalité et appartenant à un passé révolu. Il s'agit tout au contraire, de la seule solution réaliste pour assurer la stabilité de la région et notamment la sécurité d'Israël, avec laquelle la France ne transigera jamais, et le droit des Palestiniens à l'autodétermination qui est inaliénable. Ce qui est en jeu, c'est la crédibilité du Conseil, qui a endossé ces paramètres et qui est le garant du droit international.

La France, avec ses partenaires européens, a salué les accords de normalisation entre Israël, les Émirats arabes unis et Bahreïn et elle salue l'annonce d'un accord avec le Soudan. Elle souhaite qu'ils puissent contribuer à la stabilité de la région. La décision prise dans ce cadre par les autorités israéliennes de suspendre leurs projets d'annexion est une étape positive. La France appelle Israël à en faire une mesure définitive.

La France s'inquiète de la dynamique d'annexion *de facto* des territoires occupés à l'œuvre sur le terrain. Nous condamnons à cet égard la décision des autorités israéliennes de lancer des plans pour la construction de plus de 4 900 unités de logement dans les colonies de Cisjordanie. L'extension des colonies constitue une violation flagrante du droit international et constitue un obstacle à une paix juste, globale et durable comme le précise la résolution 2334 (2016). Cette décision s'ajoute au lancement de la procédure de soumission des offres pour la construction de nouvelles unités à Givat Hamatos, prévu le 2 novembre. Les taux records de démolitions de structures palestiniennes, y compris à Jérusalem-Est, sont également inquiétants. Ces démolitions doivent cesser. C'est ce que nous avons réaffirmé avec l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni, le 16 octobre dernier.

Nous devons œuvrer à recréer une dynamique positive pour permettre aux parties de renouer le dialogue. La France est prête, en lien avec ses partenaires européens et arabes, à accompagner une reprise progressive des discussions, sur la base d'engagements concrets et réalistes de la part des deux parties.

La France continue à se coordonner étroitement avec l'Allemagne, l'Égypte et la Jordanie à ce sujet dans la lignée de la réunion d'Amman du 24 septembre dernier. La France apportera également son soutien à toute initiative qui s'inscrit dans le cadre des paramètres agréés et du droit international. Nous saluons à cet égard la proposition détaillée par le Ministre Al-Malki d'organiser une conférence internationale et l'invitons à y travailler avec tous les acteurs concernés.

Nous souhaitons tirer profit de la présence de M. Al-Malki parmi nous aujourd'hui pour l'encourager à poursuivre les efforts entamés en matière de réconciliation inter-palestinienne. Nous saluons l'engagement du Président Abbas à organiser des élections générales dans les territoires palestiniens. Nous appelons l'Autorité palestinienne à organiser ces élections sans plus attendre pour répondre aux

demandes démocratiques et faire avancer la paix. La France et l'Union européenne sont prêtes à lui apporter leur soutien à cet égard.

Enfin, nous réitérons notre appel à tous les États Membres, notamment nos partenaires du Golfe, à financer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui est d'autant plus essentiel en période de pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La France a doublé sa contribution à l'Office depuis 2017 et elle continuera à le soutenir en ces temps difficiles. Elle continuera également de soutenir les organisations de la société civile et d'appeler au respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

La France appelle ce Conseil à unir ses efforts pour travailler ensemble à la relance d'un processus politique au point mort depuis 2014. Cela relève de notre responsabilité en tant que garants de la paix et de la sécurité internationales.

## Annexe 9

### **Déclaration de M. Cristoph Heusgen, Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Tout d'abord, je voudrais saluer la signature d'accords de normalisation entre Israël, d'une part, et les Émirats arabes unis, Bahreïn et le Soudan, d'autre part. Ces évolutions constituent un pas important vers une plus grande stabilité et des relations pacifiques entre Israël et le monde arabe. Comme l'a dit l'Ambassadeur israélien aujourd'hui, ces évolutions offrent de l'opportunité de conclure de nouveaux accords. De notre point de vue, ils fournissent également un élan unique pour stimuler la reprise de la coopération et des pourparlers de paix entre Israël et les Palestiniens.

Nous restons convaincus qu'une paix, une sécurité et une stabilité durables au Moyen-Orient ne peuvent être obtenues que par une solution juste, durable et globale au conflit israélo-palestinien, sur la base du droit international, des résolutions pertinentes des organes des Nations Unies et des paramètres convenus au niveau international. Ce n'est pas parce que le droit international et les résolutions du Conseil de sécurité sont établis depuis longtemps qu'ils sont moins importants ou moins pertinents.

Ce conflit peut – et doit – être résolu une fois pour toutes, et pas seulement géré ; sinon, nous ne verrons que la poursuite de l'inimitié, de la violence et des effusions de sang, comme le montrent les récentes attaques de missiles lancés contre Israël depuis Gaza. Qu'il me soit permis de réitérer la condamnation par l'Allemagne de toutes les attaques et menaces contre Israël par le Hamas et d'autres groupes terroristes, y compris les tirs répétés de roquettes de Gaza vers Israël. Je regrette que le Ministre palestinien des affaires étrangères ne les ait pas critiqués, et n'aient rien dit non plus des discours de haine contre Israël, qui a le droit de se défendre contre de tels actes de manière proportionnelle.

Nous sommes profondément préoccupés par la décision la plus récente prise par les autorités israéliennes d'accorder plus rapidement des permis pour la construction de plus de 4 900 unités de logements en Cisjordanie occupée. Cette mesure est contre-productive. Les activités de colonisation israéliennes dans les territoires palestiniens occupés sont illégales au regard du droit international. Elles compromettent gravement les perspectives de mettre fin à l'occupation et de créer un État palestinien viable et d'un seul tenant dans le cadre d'une solution négociée prévoyant deux États. Je regrette beaucoup que le Représentant permanent israélien n'ait rien dit de cette évolution regrettable et illégale de la situation. Comme nous l'avons souligné directement auprès du Gouvernement israélien, cette mesure compromet également les efforts visant à rétablir la confiance entre Israéliens et Palestiniens dans l'optique d'une reprise du dialogue.

Nous demandons à Israël de cesser immédiatement toute construction de colonies, y compris à Jérusalem-Est et dans les zones sensibles telles que Har Homa, Givat Hamatos et la zone E-1, ainsi que toutes les confiscations, expulsions et démolitions de structures palestiniennes à Jérusalem-Est et en Cisjordanie. Nous espérons que les plans d'annexion israéliens sont véritablement et définitivement suspendus et nous appelons Israël à mettre fin à l'expansion des colonies. Nous réaffirmons que l'Allemagne ne reconnaîtra aucune modification aux frontières du 4 juin 1967, y compris en ce qui concerne Jérusalem, autres que celles convenues par les parties.

L'Allemagne reste attachée à une solution négociée de deux États, avec deux États souverains, démocratiques et indépendants – Israël et la Palestine – vivant côte à côte en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des

lignes du 4 juin 1967. C'est la seule voie viable et la plus réaliste pour répondre aux aspirations légitimes des Palestiniens et des Israéliens à vivre dans la paix et la dignité avec des droits égaux. Nous appelons les deux parties à s'abstenir de toute action unilatérale, à s'engager à nouveau à respect les accords qu'elles ont signés, à rétablir la coopération et à reprendre un dialogue crédible. Nous sommes convaincus que des mesures de confiance des deux côtés permettraient d'ouvrir la voie à un dialogue crédible et, à terme, à des pourparlers sérieux, significatifs et efficaces sur toutes les questions relatives au statut final.

En collaboration avec l'Égypte, la France et la Jordanie, nous poursuivrons nos efforts, et nous offrons notre appui actif et nos bons offices en vue de faciliter la relance de la coopération et d'un dialogue crédible ainsi qu'un règlement négocié et pacifique. Des négociations sérieuses, constructives et efficaces doivent être basées sur le droit international et les paramètres convenus, et elles doivent être menées directement entre les parties ou se dérouler dans un cadre international, notamment le Quatuor pour le Moyen-Orient. À cet égard, il convient d'examiner la proposition palestinienne visant à convoquer une conférence internationale. Nous invitons le Coordonnateur spécial, M. Mladenov, à consulter toutes les parties concernées et à informer le Conseil de la faisabilité d'une telle conférence.

Nous appelons également les deux parties à appliquer intégralement toutes les dispositions de la résolution 2334 (2016).

Nous accueillons avec satisfaction l'accord auquel sont parvenues les parties palestiniennes concernant la tenue d'élections parlementaires et présidentielle en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est et Gaza. Nous espérons que ces élections se dérouleront prochainement. Nous proposons notre appui, et nous demandons à Israël de faciliter la tenue de ces élections à Jérusalem-Est et en Cisjordanie occupée.

Pour terminer, je tiens à féliciter le Centre médical Hadassah, à Jérusalem, d'avoir pris en charge le Secrétaire général du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine après qu'il ait été infecté par la maladie à coronavirus, potentiellement mortelle. Nous souhaitons un plein et prompt rétablissement à M. Erekat. Nous remercions le Centre Hadassah de s'être montré à la hauteur de la mission qu'il s'est fixée, à savoir « tendre la main à toutes les personnes, sans se préoccuper de leur race, de leur religion ou de leur origine ethnique » – un esprit dont a cruellement besoin le Moyen-Orient et, en réalité, le monde entier.

## Annexe 10

### **Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je souhaite chaleureusement la bienvenue à la présente réunion à S. E. M. Sergey Vershinin, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Russie, au Vice-Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, au Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la Tunisie et à S. E. M. Riad Al-Malki, Ministre des affaires étrangères de l'État observateur de Palestine.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance au Coordonnateur spécial, Nickolay Mladenov, pour son exposé sur la situation actuelle dans le territoire palestinien occupé. Les informations qui nous parviennent du terrain sont de plus en plus sombres.

Il est regrettable qu'Israël ait commis un nouvel acte de mauvaise foi. Comme nous l'avons appris récemment, les 14 et 15 octobre, les autorités israéliennes ont approuvé la construction de 5 000 logements supplémentaires dans le territoire palestinien occupé. Cela n'est pas surprenant ou nouveau. Cette annexion insidieuse montre que le plan d'annexion israélien est bien toujours d'actualité.

Les efforts collectifs visant à réaliser la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967 ne peuvent aboutir lorsque le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU sont sans cesse violés et bafoués par Israël. L'Indonésie condamne cette dernière violation flagrante du droit international, et elle exige une fois de plus qu'Israël cesse immédiatement toutes ses activités de colonisation illégales dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Sur cette note, je souhaite faire trois observations pertinentes.

Premièrement, nous appelons à l'application du principe de responsabilité et à la fin de l'impunité. L'expansion des colonies illégales viole clairement les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2334 (2016). La persistance des violations israéliennes découle de décennies de non-application du principe de responsabilité et d'impunité systémique. Il faut que cela s'arrête. Nous, la communauté internationale, devons agir de concert pour mettre fin à l'impunité et demander des comptes à Israël.

Deuxièmement, il est urgent de parvenir à un règlement global et inclusif. Une approche unilatérale dans la recherche d'une solution au conflit israélo-palestinien est non seulement injuste, mais également insoutenable. La solution doit être globale et inclusive. L'Indonésie exhorte la communauté internationale à concentrer tous ses efforts sur la relance d'un processus multilatéral crédible basé sur les résolutions de l'ONU, le droit international et les autres paramètres pertinents convenus au niveau international. D'autre part, ce processus doit avant tout s'appuyer sur une collaboration directe entre les parties belligérantes – Israël et la Palestine.

Je réitère et reprends l'appel lancé par le Président Abbas au Secrétaire général en faveur de la convocation d'une conférence internationale dans le cadre d'une approche multilatérale concernant le processus de paix, avec la participation du Quatuor pour le Moyen-Orient et de toutes les parties concernées. En outre, nous appuyons les pourparlers visant à renforcer l'unité intra-palestinienne, qui constituent une étape essentielle vers la réconciliation interne et l'unification de la Palestine.

Troisièmement, nous prenons note de la détérioration de la situation humanitaire dans le territoire palestinien occupé, qui continue de s'aggraver en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), avec plus de 60 000 cas positifs et 492 décès enregistrés, selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires

(OCHA). Cette énorme flambée représente un lourd fardeau et exacerbe une situation déjà difficile et complexe, en particulier pour les femmes, les enfants et les réfugiés. Rien qu'en octobre, l'OCHA a signalé que plus de 6 000 Palestiniens supplémentaires dans le territoire palestinien occupé avaient été testés positifs à la COVID-19, et que 90 décès supplémentaires avaient été enregistrés de ce fait.

Dans ce contexte, le rôle des organismes des Nations Unies, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), est plus urgent que jamais. La communauté internationale doit rester engagée à fournir un appui et à garantir un financement prévisible et un soutien politique pour permettre à l'UNRWA de s'acquitter efficacement de son mandat.

Aujourd'hui nous commémorons le soixante-quinzième anniversaire de la Charte des Nations Unies, et nous réaffirmons notre attachement à l'esprit et à la lettre de la Charte. Nous avons entendu le magnifique poème, intitulé *Héritage*, de M<sup>me</sup> Eleanor Wikstrom, lauréate du Prix des jeunes poètes.

Si la jeunesse du monde nous demande ce dont nous avons hérité sur la question de Palestine, la réponse sera que l'ONU a hérité du désespoir et de la souffrance du peuple palestinien. Nous avons hérité des histoires de conflit, de violence et de violations des droits de l'homme commises par Israël sur le territoire palestinien. Nous avons hérité de la non-application et du non-respect des résolutions de l'ONU et du Conseil de sécurité sur la question de Palestine.

La question de Palestine doit faire l'objet d'un règlement juste. Nous, en tant que Conseil de sécurité, avons la responsabilité solennelle de la régler. L'Indonésie reste déterminée à se tenir aux côtés du peuple palestinien afin de réaliser son indépendance et sa souveraineté.

**Annexe 11****Déclaration de la Mission permanente du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Nous remercions M. Nickolay Mladenov pour son exposé. Nous nous félicitons de la présence parmi nous du Ministre des affaires étrangères de la Palestine.

Au moment où la normalisation des relations entre Israël et ses voisins arabes se poursuit, avec tous les espoirs qu'elle suscite, ma délégation reste préoccupée par les événements récents au Moyen-Orient, notamment la décision des autorités israéliennes de poursuivre la construction de nouveaux logements dans les colonies de Cisjordanie occupée, les expulsions forcées ainsi que la démolition de structures palestiniennes.

Le Niger déplore ces événements, qui surviennent moins d'un mois après la signature d'accords de normalisation entre Israël et deux pays arabes du Golfe, qui a laissé entrevoir le chemin prometteur pour la reprise du dialogue entre Israéliens et Palestiniens.

Eu égard aux efforts déployés depuis tant d'années pour le rapprochement des parties, et au regard des événements positifs depuis les accords du 15 septembre, la décision des autorités israéliennes risque de mettre à rude épreuve la confiance entre les parties et d'enliser le processus de paix.

C'est pourquoi nous appelons Israël à respecter les principes du droit international dans les territoires occupés et à s'abstenir de toute mesure contraire pouvant nous éloigner de la perspective d'une reprise des pourparlers de paix en vue d'une solution négociée à deux États, telle que soutenue par la communauté internationale.

Il est plus que jamais nécessaire pour la communauté internationale, les membres du Quatuor pour le Moyen-Orient et le Conseil de sécurité en particulier de ne ménager aucun effort dans le rapprochement entre Israël et la Palestine et leur accompagnement vers une table de négociation en vue d'un règlement de ce conflit, qui satisfasse les aspirations légitimes à la création d'un État viable pour l'un et à la sécurité pour l'autre. Tout abandon de cette voie aura des répercussions sur toute la région et sur la paix et la sécurité internationales.

Le sens de retenue et d'écoute dont ont fait montre les autorités israéliennes aux différents appels de la communauté internationale, ainsi que la grande volonté politique du Président Mahmoud Abbas, récemment renouvelée devant l'Assemblée générale, représentent des acquis dont nous devons exploiter toutes les chances pour amener les parties à reprendre le dialogue.

La situation humanitaire dans la région demeure préoccupante, notamment avec la propagation de la maladie à coronavirus (COVID-19) qui n'épargne ni les Israéliens, ni les Palestiniens. Cette pandémie est venue trouver une situation déjà complexe sur le plan sanitaire, avec le manque de matériels et produits médicaux adéquats et une situation économique désastreuse, induite par le maintien d'un blocus insoutenable sur la bande de Gaza, qui accentue la vulnérabilité des populations palestiniennes.

C'est pourquoi un soutien accru à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient est nécessaire pour lui permettre de poursuivre ses activités utiles sur le terrain.

Il incombe également à Israël, en tant que Puissance occupante, d'assumer ses responsabilités conformément au droit international humanitaire dans l'administration des territoires sous son contrôle.

Pour conclure, le Niger salue les efforts inlassables de M. Mladenov et réaffirme son soutien total aux efforts de la communauté internationale en vue d'un dénouement heureux du conflit israélo-palestinien.

## Annexe 12

### **Déclaration de M<sup>me</sup> Inga Rhonda King, Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé sur l'évolution de la situation et les tendances sur le terrain. Nous saluons également la participation de S. E. M. Riad Al-Malki, Ministre des affaires étrangères de l'État observateur de Palestine, et de notre collègue, l'Ambassadeur Gilad Erdan, Représentant permanent d'Israël.

Saint-Vincent-et-les Grenadines reste fermement convaincue que la seule façon de parvenir à une paix durable est de se fonder sur les paramètres internationaux convenus de longue date, sur les résolutions pertinentes de l'ONU et sur une solution négociée prévoyant deux États et reconnaissant les aspirations légitimes et les besoins de sécurité des Palestiniens comme des Israéliens. Tant Israël que la Palestine doivent consentir des efforts sincères pour établir une confiance mutuelle permettant de faire progresser des négociations directes et pour ne pas compromettre le processus de paix.

Cette année marque les 53 ans de l'occupation israélienne du territoire palestinien. Aujourd'hui, la communauté internationale doit réaffirmer son appui collectif à la solution des deux États sur la base des frontières de 1967 et ne ménager aucun effort pour parvenir à un règlement viable du conflit. C'est pourquoi nous nous réjouissons de l'appel lancé par le Président Abbas en vue de l'organisation d'une conférence internationale début 2021 afin de reprendre les pourparlers de paix entre Israël et les Palestiniens. Il est temps que la communauté internationale s'acquitte de la responsabilité collective qui lui incombe en vertu du droit international et mette fin à l'occupation de l'État palestinien.

Les 14 et 15 octobre, le Gouvernement israélien a approuvé un plan de construction de 5 000 logements destinés aux colons en Cisjordanie. De telles implantations, ainsi que l'acquisition de territoires palestiniens par la force, sont illégales. Nous dénonçons ces actes illicites et provocateurs et appelons au plein respect de la Charte des Nations Unies, du droit international, du consensus international de longue date et des résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 2334 (2016).

En ce qui concerne Gaza, nous condamnons son blocus illégal par Israël et appelons le Gouvernement israélien à lever immédiatement son siège et à permettre la libre circulation des personnes. Il est temps de mettre pleinement fin à l'occupation qui a commencé en 1967 et de régler toutes les questions relatives au statut final sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et ultérieures sur cette question. Nous appelons également les États Membres à augmenter le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui continue de fournir une assistance et une protection à des millions de réfugiés palestiniens aux ressources limitées.

Pour terminer, nous espérons sincèrement qu'une solution à deux États, avec Israël et un État palestinien vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, sera réalisée dans un avenir proche, et que cela conduira à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient.

**Annexe 13****Déclaration de la Mission permanente de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

À l'entame de mon propos, je voudrais remercier le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergey Vershinin, de sa présidence de la présente réunion. Je remercie également de son exposé très utile le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov.

Par principe, la Tunisie a toujours appuyé la juste cause de la Palestine et les droits inaliénables et indivisibles du peuple palestinien. C'est pourquoi elle a appelé à une intensification des efforts au niveau international pour revitaliser le processus de paix et lancer des négociations véritables et crédibles entre les deux parties au conflit israélo-palestinien, selon un calendrier précis. Ces négociations doivent mener à une paix juste et globale mettant fin à l'occupation et permettant au peuple palestinien de jouir de tous ses droits légitimes et d'établir son État indépendant dans les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Alors que le processus de paix n'a pas avancé, en particulier ces dernières années, les politiques de l'occupation israélienne et ses actes d'agression contre le peuple palestinien se poursuivent et s'intensifient, exacerbant le climat de désespoir, les difficultés, les tensions et l'instabilité dans la région. C'est pourquoi nous souhaitons insister une fois de plus sur la nécessité pour la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité et le Quatuor pour le Moyen-Orient, de s'acquitter de son rôle en sauvant la solution des deux États et en relançant les négociations sur la base du mandat convenu au niveau international. Nous soulignons également que le Conseil de sécurité doit appliquer les résolutions pertinentes, en particulier la résolution 2334 (2016), et faire en sorte qu'Israël, Puissance occupante, se retire de tous les territoires arabes occupés et se conforme aux résolutions internationalement reconnues.

Une paix juste et globale est le meilleur moyen, et le seul, de rétablir la sécurité et la stabilité dans la région. Aujourd'hui, nous avons une véritable chance d'avancer vers la réalisation de ce noble objectif grâce à la proposition du Président palestinien, Mahmoud Abbas, qui appelle à l'organisation d'une conférence de plénipotentiaires, avec la participation des parties prenantes, en vue d'engager un processus de paix fondé sur le droit international, les résolutions de l'ONU et les mandats pertinents.

Nous nourrissons l'espoir que le Secrétaire général, le Quatuor, le Conseil de sécurité et toutes les parties prenantes internationales et régionales feront cause commune pour préparer le terrain à la concrétisation de cette initiative. La Tunisie est prête à contribuer à tout effort constructif visant à mettre fin à l'occupation et à assurer la sécurité et la stabilité pour tous les peuples de la région.

Étant donné le rôle important que joue la réconciliation nationale dans le renforcement de l'unité palestinienne et l'appui à la solution des deux États, la Tunisie se félicite une fois de plus des mesures positives prises par toutes les factions palestiniennes dans ce sens et se réjouit du consensus qui s'est dégagé quant à l'organisation des élections législatives et présidentielle palestiniennes au cours des prochains mois. Nous exhortons la communauté internationale à faire pression sur Israël, Puissance occupante, pour qu'il autorise la tenue des élections générales palestiniennes à Jérusalem-Est.

En écoutant l'exposé du Coordonnateur spécial pour le processus de paix, nous avons été profondément préoccupés d'apprendre que les autorités d'occupation

continuent à mettre en œuvre leurs politiques de colonisation, à démolir des maisons et à prendre pour cible les civils. Un tel comportement constitue une grave violation des principes du droit international et un acte de défi flagrant à l'égard de l'autorité du Conseil de sécurité, étant donné l'absence de toute forme de responsabilité.

La Tunisie condamne ces pratiques, réaffirme son rejet des plans d'annexion israéliens et insiste sur le fait qu'ils doivent être définitivement abandonnés. Nous demandons que les civils palestiniens soient protégés, et qu'il soit mis fin au blocus illégal de la bande de Gaza et à toutes les formes de châtement collectif, notamment au vu des problèmes urgents et alarmants résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Compte tenu des souffrances qui persistent dans les territoires palestiniens et les camps de réfugiés, la Tunisie renouvelle son soutien absolu au mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui joue un rôle essentiel pour alléger le sort des réfugiés et encourager la stabilité dans la région. La Tunisie exhorte tous les acteurs régionaux et internationaux à intensifier la réponse humanitaire dans le Territoire palestinien occupé et à aider l'Autorité palestinienne à faire face aux effets de la pandémie et aux répercussions économiques de l'occupation.

Enfin, la Tunisie reste attachée à la paix en tant qu'objectif stratégique et est prête à soutenir toute initiative visant à instaurer la paix sur la base des paramètres convenus, y compris l'Initiative de paix arabe, afin de faire respecter la paix, la sécurité et les principes de justice et de coexistence pacifique entre les peuples de la région. Nous estimons que la participation de la partie palestinienne est une condition préalable indispensable à toute initiative visant à régler le conflit et à trouver une solution juste et durable.

**Annexe 14****Déclaration de M. Jerry Matjila, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous remercions le Vice-Ministre Vershinin de présider la réunion d'aujourd'hui.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité au Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine, M. Riad Al-Malki, et le remercier de sa participation aujourd'hui. Je tiens aussi à remercier le Coordonnateur spécial Mladenov pour sa mise à jour franche et utile sur la situation dans le Territoire palestinien occupé. L'Afrique du Sud se félicite des efforts concertés de son bureau en vue de régler le conflit de longue date qui découle de l'occupation des territoires palestiniens, et nous l'invitons instamment à poursuivre ces efforts afin que l'ONU puisse, en tant que représentant de la communauté internationale, jouer un rôle clef dans la recherche d'une solution à la question palestinienne-israélienne.

Nous avons pris note des remarques du nouveau Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies et des faits nouveaux survenus au Moyen-Orient entre Israël et les Émirats arabes unis, Bahreïn et le Soudan, tous trois membres de la Ligue des États arabes. Nous avons espéré que ces événements seraient synonymes de moins de souffrances pour les Palestiniens qu'ils soient en prison, en exil ou déplacés à l'intérieur de leur pays.

Comme nous l'a dit aujourd'hui le Coordonnateur spécial Mladenov, Israël poursuit son expansion illégale des colonies de peuplement, en violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ainsi que du droit international. Au début du mois, les autorités israéliennes ont annoncé avoir approuvé la construction de plus de 5 000 nouveaux logements en Cisjordanie occupée, faisant ainsi de l'année 2020 l'année où les colonies auront connu leur plus forte expansion depuis 2012, avec plus de 12 000 logements supplémentaires autorisés.

Bien que, dans le cadre des récents accords bilatéraux qui ont été signés, Israël ait soi-disant accepté de suspendre ses projets d'annexion, la persistance et l'accélération des activités de colonisation viennent directement contredire ces accords et remettent en question les avantages que ceux-ci représentent pour la paix puisqu'ils ne se traduisent pas par un allègement de l'occupation. En fait, ces accords semblent coïncider avec une recrudescence des activités de colonisation illégales et de destruction des terres agricoles palestiniennes. Si l'annexion officielle a pu être suspendue, l'annexion *de facto* se poursuit, elle, par le biais de ces pratiques illégales.

Ces relations nouvellement forgées et ces accords ostensiblement transactionnels n'améliorent en rien la vie des Palestiniens, qui continuent d'être privés de leurs droits humains et civils fondamentaux alors qu'ils vivent sous une occupation militaire illégale. Comme en témoigne l'augmentation des activités de colonisation, on voit bien qu'Israël n'a pas l'intention de mettre un terme à ses efforts d'annexion *de facto*.

L'Afrique du Sud réaffirme que les colonies sont illégales au regard du droit international et contreviennent directement à la résolution 2334 (2016). Ces violations et ces agissements inhumains de la part d'Israël ne servent qu'à miner toute perspective de paix et à compromettre un règlement permanent et durable du conflit.

Nous nous demandons souvent, et nous posons aujourd'hui la question à nos collègues membres du Conseil, pourquoi les résolutions sur certaines questions sont traitées de manière radicalement différente par rapport à d'autres résolutions et questions à l'ordre du jour du Conseil. C'est ce qu'on constate avec la question

de la Palestine, et c'est aussi ce que nous avons pu voir cette semaine avec le Sahara occidental.

Israël continue de violer les résolutions du Conseil de sécurité et le droit international. Dans ces conditions, pourquoi rien n'est-il fait pour tenir Israël responsable de ces actions illégales ? Si la même chose s'était produite concernant n'importe quelle autre question à l'ordre du jour du Conseil, nous n'aurions pas hésité à prendre des mesures. Ce deux poids deux mesures, de la part d'un organe dont la responsabilité est de maintenir la paix et la sécurité internationales, n'est assurément pas acceptable. Il est de la responsabilité du Conseil de sécurité de rester impartial, car la partialité et le manque d'objectivité sapent et discréditent le rôle du Conseil et de l'ONU en général.

De 1991 à 2007, plusieurs conférences internationales sur la question de Palestine ont été organisées. Il y a eu tout d'abord la Conférence de Madrid en 1991, qui a débouché sur l'Accord d'Oslo de 1993, le premier accord signé en face à face par les dirigeants des autorités israéliennes et l'Organisation de libération de la Palestine. Puis en 2007, la Conférence d'Annapolis a vu les parties s'engager à respecter la Feuille de route pour la paix. Chacune de ces rencontres a constitué un jalon important dans le processus de paix israélo-palestinien. Les initiatives de la Ligue arabe et de la Fédération de Russie ont également joué un grand rôle dans le processus de paix.

L'Afrique du Sud soutient donc pleinement l'appel du Président Abbas en faveur d'une conférence internationale, avec la participation de toutes les parties concernées, pour discuter d'un véritable processus de paix, y compris le règlement de toutes les questions relatives au statut final. Nous demandons instamment au Conseil d'entendre l'appel du Secrétaire général à une nouvelle dynamique collective en faveur de la paix et de la réconciliation dans la région du Moyen-Orient. L'Afrique du Sud continuera à œuvrer avec tous les pays animés du même esprit pour soutenir les efforts internationaux en faveur de la création d'un État palestinien viable vivant côte à côte et en paix avec Israël au sein de frontières internationalement reconnues, sur la base de celles d'avant le 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément à toutes les résolutions pertinentes de l'ONU, au droit international et aux paramètres convenus au niveau international.

Comme l'a déclaré la Ministre sud-africaine des relations internationales et de la coopération, M<sup>me</sup> Naledi Pandor, à l'occasion du débat de la semaine dernière sur la situation dans la région du Golfe, une paix et une stabilité durables dans le Golfe et dans la région du Moyen-Orient au sens large exigent de venir à bout du principal défi auquel ils se heurtent en matière de paix et de sécurité, à savoir l'occupation de la Palestine (S/2020/1037, annexe 7). Pour régler ce problème, toute initiative pour mettre fin au conflit et à l'occupation israélienne doit impérativement tenir compte des besoins et des aspirations du peuple palestinien. Aucun plan ni aucune initiative de paix ne sera d'une quelconque utilité ou n'aura la moindre chance de réussir si toutes les parties au conflit ne sont pas incluses dans les pourparlers dès le départ et en tant que partenaires égaux.

L'Afrique du Sud juge encourageants les efforts d'unité des Palestiniens, notamment ceux visant à convenir d'une date pour la tenue d'élections.

Pour conclure, l'Afrique du Sud est profondément préoccupée par les récentes informations rapportées par les médias selon lesquelles Israël refuserait de renouveler les visas des fonctionnaires travaillant pour le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Ce refus a eu pour conséquence que 9 des 12 fonctionnaires qui effectuent un travail extrêmement important dans le Territoire palestinien occupé, notamment en matière de surveillance de la situation, ont dû abandonner leur poste et quitter le pays. Nous appelons donc Israël à respecter ses obligations

en tant qu'État Membre de l'ONU responsable, de sorte que l'Organisation et ses divers organismes, organes et partenaires puissent poursuivre leur action vitale dans le territoire palestinien occupé.

Comme elle l'a démontré au fil des ans, et sur la base de sa propre histoire et de son passé récent, l'Afrique du Sud est prête à aider les parties à régler cette question en suspens depuis plusieurs décennies. Son règlement transformera le Moyen-Orient en une zone de paix et de développement économique sans précédent.

## Annexe 15

### **Déclaration de M. Jonathan Allen, Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé.

Le Royaume-Uni continue d'appuyer les progrès réalisés dans la normalisation des relations de Bahreïn et des Émirats arabes unis avec Israël. Nous espérons que d'autres pays suivront, dans l'intérêt de toute la région, et nous nous félicitons donc de la déclaration faite vendredi par les Gouvernements soudanais, israélien et américain concernant la normalisation des relations entre Israël et le Soudan. Comme l'a déclaré le Ministre britannique des affaires étrangères, Dominic Raab, « c'est un coup de pouce à la transition démocratique au Soudan et à la paix dans la région ».

Le mois dernier, j'ai déclaré que ces accords représentent un profond changement dans la région, et ce changement doit maintenant se dérouler parallèlement aux mesures visant à régler le conflit israélo-palestinien. Il y a beaucoup à faire pour rétablir la confiance. La suspension de la menace d'annexion a été le premier pas sur cette voie. Cette suspension doit maintenant devenir permanente. Il est crucial que l'Autorité palestinienne recommence à coopérer avec Israël et que les autorités israéliennes et palestiniennes s'unissent dans le dialogue pour s'engager sur la voie de la paix. Voilà le message dont mon ministre des affaires étrangères ne dévie pas.

Pour rétablir la confiance, nous devons mettre un terme aux actions préjudiciables sur le terrain. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'annonce, le 15 octobre, de la création de près de 5 000 logements dans les colonies de peuplement, dont beaucoup se trouvent au cœur de la Cisjordanie. L'expansion des colonies viole le droit international et va à contre-courant des développements positifs que j'ai évoqués entre Israël et ses voisins. Aux côtés de ses partenaires européens, le Royaume-Uni a clairement fait part de sa ferme opposition à cette dernière poussée en matière de colonies.

Le Royaume-Uni reste également préoccupé par le fait que des immeubles palestiniens sont démolis et des Palestiniens sont expulsés de leurs foyers dans toute la Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. En 2020, les démolitions et les expulsions ont augmenté à un rythme inquiétant. Le Royaume-Uni se préoccupe vivement du fait que les autorités israéliennes envisagent de démolir une école palestinienne financée par la communauté internationale à Ras el-Tin. Le droit à l'éducation est un droit fondamental et essentiel pour disposer d'un système éducatif palestinien robuste et florissant, à même d'ouvrir les horizons de la prochaine génération. Nous appelons Israël à mettre fin à ces actions.

Le Royaume-Uni a exprimé son inquiétude devant l'augmentation de la violence des colons, la destruction des oliveraies et le vol de projets coïncidant avec la récolte palestinienne des olives. Il incombe à Israël, Puissance occupante, de faire en sorte que ses forces de sécurité fournissent une protection appropriée à la population civile palestinienne.

À Gaza, malgré le retour d'un calme relatif, le fait que les Forces de défense israéliennes ont, le 22 octobre, découvert un tunnel pénétrant de plusieurs dizaines de mètres en territoire israélien est très préoccupant. Des tirs de roquettes supplémentaires ont également été recensés ce mois, de même qu'une reprise des lancements de ballons chargés d'engins explosifs improvisés par les groupes militants de Gaza. Le Royaume-Uni condamne ces attaques aveugles contre les civils israéliens. Nous continuons d'appeler le Hamas et les autres groupes terroristes à mettre fin une fois pour toutes aux incitations et aux tirs de roquettes visant Israël. Ces agissements

néfastes doivent cesser. Nous exhortons les parties à s'employer plutôt à prendre des mesures de confiance propres à jeter les bases des futures discussions sur le statut final. L'Autorité palestinienne doit reprendre la coopération avec Israël. Nous invitons instamment à progresser sur les questions économiques et la facilitation des échanges. Les activités de peuplement, les démolitions et les expulsions doivent cesser. Les tirs de roquettes et l'incitation à la violence ne seront pas tolérés.

Le Royaume-Uni reste déterminé à faire avancer les efforts visant un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien. Nous continuons d'appuyer une solution à deux États basée sur les frontières de 1967, avec Jérusalem pour capitale commune. Nous réaffirmons notre soutien aux efforts régionaux et internationaux visant à faciliter un processus de paix. En définitive, rien ne pourra remplacer des pourparlers directs entre les Palestiniens et Israël, car c'est la seule manière de parvenir à une paix durable.

**Annexe 16****Déclaration de M<sup>me</sup> Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie le Vice-Ministre russe des affaires étrangères et la délégation russe d'avoir convoqué la réunion d'aujourd'hui. Comme toujours, je remercie le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé. Il nous a fourni un rapport très instructif, et nous rendons hommage aux efforts que lui et son équipe déploient pour tenir le Conseil de sécurité pleinement informé. Je voudrais également prendre un moment pour souhaiter un prompt rétablissement à M. Saeb Erekat, homme politique, principal négociateur palestinien et architecte des Accords d'Oslo, atteint par la maladie à coronavirus (COVID-19).

Une fois de plus, nous nous retrouvons au Conseil pour débattre du conflit israélo-palestinien, et les États Membres de l'ONU vont lire des déclarations truffées de la même rhétorique que les centaines de déclarations qui les ont précédées. Il est temps de mettre fin à cette pratique improductive. Les Juifs et les Arabes sont les enfants d'Abraham ; ils ont les ancêtres, la culture et l'histoire du Moyen-Orient en partage ; et les cousins qu'ils sont méritent un avenir de paix.

Le Conseil n'est pas sans savoir que, il y a quelques semaines à peine, les États-Unis ont organisé un dialogue informel avec le Conseil de sécurité pour discuter de l'événement historique que sont les Accords d'Abraham. De hauts fonctionnaires émiriens et bahreïniens se sont joints au Conseiller principal Jared Kushner pour présenter plus en détail ces arrangements et pour mettre en exergue ce qu'il est possible de réaliser lorsque des dirigeants prennent des décisions courageuses et audacieuses qui font avancer la cause de la paix.

Comme l'a souligné la discussion, l'ouverture de liens directs entre ces trois pays aux sociétés dynamiques et aux économies avancées recèle un incroyable potentiel de transformation de la région. Cette normalisation est vouée à stimuler la croissance économique, à renforcer l'innovation technologique, à favoriser le dialogue interconfessionnel et à permettre des relations plus étroites entre les peuples. Pas plus tard que la semaine dernière, le Président Trump a annoncé une nouvelle percée historique, puisque le Soudan a lui aussi accepté de normaliser ses relations avec Israël. Alors que, pendant des années, le Soudan avait hébergé des terroristes affiliés à Al-Qaïda, au Hezbollah et au Hamas, qui menaçaient les populations du monde entier et voulaient détruire Israël, ses dirigeants ont annoncé aujourd'hui un accord de paix. La conversation dans la région est en train de changer. Comme l'a dit le Président, c'est un nouveau chapitre qui s'ouvre.

La vérité toute simple est que, chaque mois, le Conseil répète des approches vieilles de plusieurs décennies pour aborder ce conflit, alors qu'elles ne mènent nulle part. De nombreux États Membres de l'ONU sont pris au piège de politiques et rhétoriques dépassées qui ne parviendront jamais à instaurer la paix. La diplomatie audacieuse du Président Trump et son rejet des attitudes conventionnelles stériles sont au cœur de la réussite des Accords d'Abraham. Sa disposition à aborder les choses différemment a conduit à une percée historique – l'avancée la plus significative vers la paix au Moyen-Orient, en plus de 25 années.

C'est cette même réflexion créative, réaliste et novatrice qui a abouti à la Vision pour la paix du Président. Nous encourageons nos partenaires régionaux et les membres du Conseil à se pencher avec attention sur la Vision pour la paix des États-Unis et à jouer un rôle constructif en encourageant les négociations directes entre Israéliens et Palestiniens sur la base de cette Vision. Contrairement aux efforts passés, la Vision est détaillée, réaliste et réalisable. Nous avons très mûrement

réfléchi à la rédaction de la Vision pour la paix. Les accords portent sur des détails, et ce plan a des détails. On peut les aimer ou pas et proposer d'autres options, mais les accords sont conclus sur la base des détails. C'est pourquoi nous avons encouragé les Palestiniens à présenter leur position en utilisant la Vision et en apportant leurs perspectives à la table des négociations. La table est mise pour deux, et la paix est à portée de main. Rejeter purement et simplement la Vision n'aide en rien le peuple palestinien ni ne fait avancer la cause de la paix, pas plus que la tenue de nouvelles conférences ou de nouveaux sommets qui ne visent qu'à répéter les mêmes vieux points de vue éculés. Cela fait 25 ans que nous nous réunissons pour discuter. Je pense qu'il est temps d'agir.

Nous avons entendu de nombreux membres de cet organe parler de l'importance de l'Initiative de paix arabe comme base de négociations. L'Initiative de paix arabe était historique en son temps, mais elle remonte à 2002, et elle ne fournit tout simplement pas le genre de détails dont nous avons besoin pour parvenir à la paix entre les Palestiniens et les Israéliens. Ce dont nous avons besoin aujourd'hui, c'est de progrès, et c'est ce qu'apporterait un accord de paix fondé sur la Vision pour la paix. Un accord fournirait un soutien économique et des investissements ô combien nécessaires au peuple palestinien. Il ouvrirait tout un nouveau monde de possibilités.

À l'ONU, les États-Unis continuent de s'opposer au déluge annuel de plus d'une dizaine de résolutions récurrentes contre Israël – des résolutions dont le texte change à peine d'une année à l'autre, mettant en exergue à quel point l'attitude de l'ONU envers Israël et les Palestiniens relève du rituel. Cette approche unilatérale apparaît bien trop souvent dans ces résolutions et ne sert qu'à saper la confiance entre les parties sans créer le type d'environnement international positif dont nous avons besoin pour parvenir à la paix. Voilà pourquoi nous exhortons les deux parties et les partenaires régionaux à faire preuve de créativité et à adopter l'approche innovante que présente la Vision pour la paix. Si la communauté internationale continue de travailler sur la base des mêmes hypothèses et se contente de répéter les mêmes vieux points de discussion, l'occasion singulière qui nous est offerte aujourd'hui nous filera entre les doigts.

Dans l'allocution qu'il a prononcée au cours du débat général à l'ouverture de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale (voir A/75/PV.10), le Président Abbas a appelé à la tenue d'une conférence internationale pour lancer des pourparlers, et j'ai entendu plusieurs de mes collègues membres du Conseil souscrire à cette idée. Nous n'avons aucune objection à rencontrer des partenaires internationaux pour discuter de la question, mais je dois demander en quoi cela diffère de toutes les autres réunions organisées sur ce sujet au cours des 60 dernières années. J'ai également entendu certains comparer l'idée d'une conférence à celle de la Conférence de Madrid de 1991. Et, si Madrid a réuni tout le monde autour de la table, il a fallu un leadership audacieux et des décisions difficiles de la part des dirigeants des deux côtés – à huis clos – pour faire réellement avancer les choses de manière significative. Nous ne pouvons pas continuer à faire ce que nous avons fait et nous attendre à ce que les choses changent. Par là-même, nous manquons à notre devoir envers les peuples israélien et palestinien.

Pour la première fois en 25 ans, les États-Unis ont démontré qu'une approche différente de la situation au Moyen-Orient pouvait donner des résultats. Aujourd'hui, grâce au leadership américain, Israël est plus proche de ses voisins arabes que jamais, et ses voisins directs, les Palestiniens, devraient profiter de cette dynamique positive. L'histoire jugera la façon dont le Conseil de sécurité réagit à ce moment historique : il peut soit se dérober devant ce défi, soit se montrer à la hauteur de la situation. Nous encourageons les membres du Conseil de sécurité à ne pas laisser passer les possibilités offertes par les Accords d'Abraham et espérons qu'ils souscriront à la

Vision pour la paix. Si ce que la communauté internationale recherche, c'est la paix, la sécurité et la stabilité pour le Moyen-Orient et ses peuples, alors je l'invite à se joindre à nous pour accompagner ces percées historiques.

Notre tâche au sein du Conseil de sécurité, telle qu'elle a été définie il y a 75 ans, est d'appuyer la paix, la sécurité et la stabilité, y compris au Moyen-Orient. Cela demande du courage. Unissons-nous pour soutenir ces avancées historiques, les peuples palestinien et israélien, et leur désir de paix et d'un avenir meilleur.

**Annexe 17****Déclaration de S. E. M. Riad Al-Malki, Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine**

Je tiens tout d'abord à remercier la délégation russe de sa présidence de la présente réunion et du rôle de premier plan que la Russie joue dans la recherche de la paix au Moyen-Orient. Je voudrais également remercier mon frère, M. Mohamed Ali Nafti, de sa participation à la réunion d'aujourd'hui, et saluer M. Dang Minh Khoi. Je remercie en outre M. Mladenov de son exposé.

Il est temps de renoncer aux vieux points de discussion. Il est ridicule de prétendre que les Palestiniens « n'ont jamais manqué une occasion de manquer une occasion », alors qu'en fait l'Organisation de libération de la Palestine a signé un accord avec Israël quelques mois seulement après le début des toutes premières négociations entre les deux parties, malgré toutes les défaillances de ces accords, comme l'histoire l'a démontré. Il est insensé de considérer que le droit à la sécurité d'Israël pourrait justifier son occupation et son oppression d'une nation entière pendant des décennies, ou son refus de notre droit à l'autodétermination et à un État souverain et indépendant, ou encore son déni de notre propre droit à la sécurité.

Il est absurde de prétendre que c'est la partie palestinienne qui ne veut pas de négociations, alors que c'est Israël qui, chaque jour, tente illégalement de prendre les devants sur le terrain afin de préjuger de l'issue des négociations sur toutes les questions relatives au statut final. Il est aberrant de prétendre que l'obstacle à la paix est l'intransigeance palestinienne, alors que nos positions sont en fait alignées sur le consensus international et les résolutions du Conseil de sécurité, tandis que les positions et les politiques israéliennes sont en violation flagrante du droit international et des résolutions de l'ONU.

En 1999, les parties avaient identifié les questions relatives au statut final qui devaient être négociées sur la base d'un mandat et de paramètres convenus au niveau international. Voici la position de Netanyahu sur ces questions : Jérusalem, y compris Jérusalem-Est occupée, sera israélienne ; les implantations illégales resteront en place ; les réfugiés resteront des réfugiés ; Israël continuera à contrôler nos frontières ; et Israël contrôlera toute la vallée du Jourdain, et avec elle la plupart de nos ressources naturelles. Ces positions sont méprisantes et illégales, et elles se traduisent par une vérité simple : Israël ne veut pas mettre fin à son occupation illégale ; il veut la rendre permanente. Pourquoi est-ce nous que l'on taxe d'« intransigeants » ?

Il est temps d'abandonner les recettes qui ont échoué par le passé. Nous ne pouvons pas permettre à l'unilatéralisme israélien de l'emporter alors que le monde continue de réclamer des négociations bilatérales. Il ne suffit plus d'appeler les parties à négocier. Cet appel doit être accompagné de mesures visant à encourager le respect des obligations et à décourager l'adoption de décisions unilatérales illégales.

Il ne suffit plus de dire que les colonies sont illégales. Il faut appliquer les principes de responsabilité, de distinction et de non-assistance. Il ne suffit plus de parler d'une solution à deux États. Il faut l'accompagner de la reconnaissance de l'État de Palestine et de l'appui à sa souveraineté sur le territoire occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est.

Nous aurions pu essayer de répondre à la violence d'Israël par la violence afin d'être entendus et considérés comme des acteurs pertinents. Nous ne l'avons pas fait. Nous aurions pu adopter un comportement perturbateur, puisque les comportements constructifs sont peu prisés de nos jours. Nous ne l'avons pas fait. Nous aurions pu contribuer à transformer ce conflit politique en un conflit religieux, soufflant sur les braises afin de ne pas être les seuls à en sentir les flammes. Nous ne l'avons pas

fait. Si nous avons été punis en faisant de tels choix alors qu'Israël, en revanche, est récompensé, qu'est-ce qui est encouragé, la paix ou la violence ?

Malgré des décennies de politiques et de mesures israéliennes oppressives visant à nous mettre à genoux politiquement et financièrement, le Président Abbas, dans son message à l'Assemblée générale (voir A/75/PV.10), a demandé au Secrétaire général, comme il l'a fait par le passé devant le Conseil de sécurité, d'entreprendre, en coopération avec le Conseil et le Quatuor mandaté par ce dernier pour faire avancer la paix, les préparatifs en vue de la convocation, au début de l'année prochaine, d'une conférence internationale à laquelle participeraient toutes les parties concernées, afin de s'engager dans un processus de paix véritable, fondé sur le droit international, les résolutions de l'ONU et les mandats pertinents. Cet appel est la démonstration suprême de notre attachement à la paix et de notre volonté de choisir l'inclusion plutôt que l'exclusion, la légalité plutôt que l'illégalité, la négociation plutôt que les diktats, et le multilatéralisme plutôt que l'unilatéralisme. Je sais que de nombreux pays représentés au Conseil ont déjà exprimé leur appui à l'initiative du Président Abbas, et nous nous réjouissons à la perspective de continuer à travailler avec tous en vue de sa concrétisation, notamment dans le cadre de réunions du Conseil de sécurité telles que celle organisée aujourd'hui sous la présidence de la Fédération de Russie.

Ce n'est que sous la pression qu'Israël a décidé de geler ses plans d'annexion officielle de zones situées au-delà de Jérusalem-Est occupée. Toutefois, il n'a pas renoncé à sa politique vieille de plusieurs décennies qui vise à contrôler la partie des terres palestiniennes ayant le moins de Palestiniens – autrement dit la superficie palestinienne maximale pour une démographie palestinienne minimale. Sa politique d'annexion *de facto* se poursuit avec le feu-vert donné, ces derniers jours, à la construction de 5 000 logements en plein cœur de la Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est occupée et ses alentours. La communauté internationale doit agir pour sauver la paix, sinon nous en paierons tous les conséquences.

Tant qu'Israël ne supportera pas le coût de l'occupation, mais continuera au contraire à en récolter les fruits, jamais il ne négociera de bonne foi. La communauté internationale doit corriger les erreurs passées et conditionner ses relations avec les parties au respect de leurs obligations en vertu du droit international et du processus de paix, tout en les aidant à trouver un accord et à le mettre en œuvre, y compris par l'imposition d'un calendrier contraignant.

La conférence internationale de paix peut créer la dynamique requise et mobiliser la communauté internationale tout entière afin d'aider les parties à négocier un accord de paix qui changera à jamais notre région. Tout le reste n'est que tentative fugace et futile. Les deux tiers de notre peuple ont été contraints à l'exil et nous n'avons pas capitulé. Des dizaines de milliers de personnes ont été tuées et nous n'avons pas capitulé. Des centaines de milliers d'autres ont été déplacées, et nous n'avons pas capitulé. L'équivalent de la moitié de notre population masculine – plus de 800 000 Palestiniens – a été arrêtée, et nous n'avons pas capitulé. Qu'est-ce qui pourrait faire croire que nous sommes prêts aujourd'hui à capituler ?

Israël se demande souvent pourquoi nous jouissons d'une telle solidarité internationale. C'est parce que les anciennes puissances coloniales et les mouvements de libération connaissent bien ces politiques colonialistes : violence, soumission, intimidation, emprisonnement arbitraire massif, discrimination, humiliation, fragmentation des terres, confinement des populations occupées, expansion des colonies illégales et exploitation. Ils ne peuvent soutenir pareils agissements. L'histoire le leur a appris à leurs dépens.

Le consensus international, le mandat et le rôle de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et la

résistance du peuple palestinien ont tous été mis à rude épreuve, et pourtant ils restent les plus forts. L'heure est venue de prendre l'initiative. Il n'y a pas un peuple de trop au Proche-Orient, mais en revanche il manque un État indépendant. L'équation du Moyen-Orient ne peut être résolue en niant ce facteur fondamental.

On ne pourra pas mettre fin à ce conflit sans la liberté du peuple palestinien. Notre liberté ne sera jamais compatible avec la présence de soldats israéliens dans nos rues, de drones israéliens dans notre ciel et avec le contrôle israélien de nos frontières. Il suffit de demander à Maher Al-Akhras, qui risque sa vie en poursuivant une grève de la faim depuis plus de 90 jours afin de dénoncer la forme de détention la plus arbitraire qui soit, la détention dite « administrative ». Il suffit de demander à Amer Snobar, 18 ans à peine, qui a été battu à mort hier par les soldats israéliens qui l'avaient appréhendé et l'ont frappé à la tête et au cou de manière répétée avec la crosse de leurs fusils jusqu'à ce qu'il ne puisse plus respirer. Il suffit de demander à la mère de l'enfant tué sur le chemin de l'école, à l'athlète dont la jambe a été amputée après qu'un sniper eut appuyé sur la gâchette comme s'il jouait à un jeu vidéo, au propriétaire d'une maison construite à la sueur de son front et détruite en un instant, et au fermier dont les récoltes ont été brûlées par les colons. Tous diront : « nous ne coexisterons pas tant qu'il y a l'occupation ». Nous voulons la fin de l'occupation pour pouvoir coexister, pour connaître la justice, pour être libres et pour que notre région connaisse une paix et une sécurité véritables.

## Annexe 18

### **Déclaration de M. Gilad Erdan, Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je suis honoré de m'exprimer devant le Conseil de sécurité pour la première fois depuis que j'ai pris mes fonctions de représentant permanent de l'État d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies. J'arrive à ce poste après près de deux décennies passées à la Knesset et au Gouvernement israélien. J'ai fait partie du Comité ministériel chargé des questions de sécurité nationale et occupé plusieurs postes ministériels en lien avec la lutte contre le terrorisme et les tentatives permanentes de délégitimer mon pays.

Je crois que l'ONU dans son ensemble et le Conseil de sécurité en particulier peuvent être une force au service du bien dans le monde, surtout aujourd'hui, à l'heure où le monde est confronté à des défis sanitaires et économiques redoutables. À mon avis, le Conseil se doit d'être un modèle de la manière dont les pays peuvent mettre de côté leurs divergences et unir leurs forces pour s'attaquer aux problèmes internationaux et promouvoir la paix et la sécurité.

Or, depuis les deux mois qui se sont écoulés depuis mon arrivée à New York, j'ai pu constater le fossé qui existe entre ce sur quoi le Conseil choisit de se concentrer et ce qui se passe réellement au Moyen-Orient. En ce court laps de temps, j'ai vu le Conseil à la fois ignorer les possibilités d'encourager la paix et choisir de ne pas agir face à de graves menaces.

Beaucoup m'ont averti qu'il existait un parti institutionnel contre Israël au sein du Conseil. En dépit de ces critiques, je veux garder l'esprit ouvert. Je veux prouver à tous ceux qui me disent que le Conseil de sécurité est une cause perdue qu'ils ont tort. Cela étant, je voudrais soumettre au Conseil les considérations suivantes dans un effort pour mieux comprendre ses priorités au Moyen-Orient.

D'aucuns pourraient s'attendre à ce que dans le cadre d'un débat intitulé « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », le Conseil axe son attention sur les questions les plus importantes auxquelles le Moyen-Orient doit faire face. Or, une fois par mois, depuis 20 ans – ce qui équivaut à plusieurs centaines de débats – les membres du Conseil ignorent systématiquement les problèmes critiques pour se concentrer exclusivement sur la « question palestinienne ».

Le débat d'aujourd'hui en est un parfait exemple. Ne devrions-nous pas plutôt discuter de la dynamique de paix qui existe actuellement entre quatre pays de cette région agitée ? En tant qu'organe de l'ONU chargé de développer les relations amicales entre les nations, nul doute que le Conseil devrait discuter des Accords d'Abraham et du dernier accord de paix entre Israël et le Soudan. Pourtant, le seul débat que le Conseil de sécurité a tenu sur les accords de paix historiques entre Israël et les Émirats arabes unis et entre Israël et Bahreïn a été un débat informel.

Pour comprendre l'importance de ces accords, il faut savoir que c'est à Khartoum, en 1967, que la Ligue des États arabes a adopté la résolution de Khartoum et ses tristement célèbres trois « Non » : non à la paix avec Israël, non à la reconnaissance d'Israël et non aux négociations avec Israël. Vendredi, le Soudan a remplacé les trois « non » par trois « oui » : oui à la paix avec Israël, oui à un nouveau Moyen-Orient et oui à un avenir meilleur pour nos enfants. Il y a 53 ans, le Soudan symbolisait le refus du monde arabe d'accepter la légitimité de l'État juif. Aujourd'hui, il symbolise l'acceptation croissante de l'État juif par le monde arabe.

J'attends avec intérêt d'entendre l'opinion des membres du Conseil sur ce changement de paradigme sans précédent et sur la manière dont nous pouvons tirer

parti de ces accords. Nous pourrions peut-être discuter aujourd'hui de la manière dont les Accords d'Abraham et la nouvelle alliance entre Israël et le Soudan ouvrent de nouvelles possibilités de dialogue et de prospérité ; ou de la manière dont ces accords renforceront la coopération dans les domaines de la sécurité, de la durabilité, de la technologie, de l'innovation ou de la santé, entre autres. Ces accords marquent une étape importante qui permettra de promouvoir de nouvelles ententes avec d'autres pays arabes et musulmans. Ils réfutent les idées préconçues sur le rétablissement de la paix au Moyen-Orient et représentent une nouvelle approche pragmatique qui n'est pas otage des exigences irréalistes d'une partie.

Peut-être que c'est précisément pour cela que les dirigeants palestiniens y sont opposés. Au lieu d'appréhender ces accords comme une occasion nouvelle de relancer les négociations, les Palestiniens s'en sont pris aux Émiriens, aux Bahreïniens et aux Soudanais, qualifiant de « trahison » et de « coup de poignard dans le dos » leur décision d'entretenir des relations avec Israël. Le Ministre des affaires étrangères Al-Malki doit bien comprendre que le monde entier sait désormais que les Palestiniens sont prêts à s'en prendre à tout pays recherchant la paix dans la région, même s'il s'agit d'autres membres de la Ligue des États arabes. Le fait que les Palestiniens attaquent ceux qui font la paix avec Israël démontre que ce n'est pas sur la bonne partie que le Conseil fait pression depuis des années.

Il n'est pas surprenant que les Palestiniens refusent de considérer les accords comme une occasion de paix. Le Président Abbas a refusé toutes les offres de paix faites par l'État d'Israël. En fait, pour être plus précis, il a refusé toutes les offres auxquelles il a pris la peine de répondre. L'ancien Premier Ministre Ehud Olmert attend toujours une réponse à l'offre généreuse qu'il a faite en 2008.

En lieu et place, le représentant palestinien appelle ici à une conférence de paix. Le Conseil ne doit pas se laisser bernier ; il ne s'agit que d'une distraction de plus. Abbas sait qu'une conférence n'apportera pas la paix. La seule manière d'obtenir réellement la paix passe par des négociations bilatérales directes. Le Premier Ministre Netanyahu a invité le Président Abbas à Jérusalem à de nombreuses reprises. Il a même proposé de se rendre à Ramallah, mais Abbas continue de tergiverser en appelant à une conférence stérile de plus. Le Conseil de sécurité devrait plutôt appeler les Palestiniens à entamer des négociations basées sur la Vision pour la paix des États-Unis, car c'est un bon point de départ pour une paix réaliste et durable. Dans un débat intitulé « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », ne devrait-on pas évoquer un nouveau chapitre de paix ayant une incidence considérable sur la région ?

En plus de discuter des possibilités de paix, le Conseil doit également se pencher sur les forces déstabilisatrices dans la région, à savoir l'Iran. Ceci va surprendre, mais je tiens à remercier ce pays. Sincèrement, je tiens à remercier le régime pour le rôle qu'il a joué dans le rapprochement des forces modérées de la région. Paradoxalement, les agissements extrêmes et meurtriers de l'Iran ont contribué à la signature de ces accords historiques.

Néanmoins, l'Iran et ses supplétifs terroristes restent les plus grandes menaces pour la paix et la sécurité dans la région. L'objectif déclaré du pays – utiliser la violence pour créer une hégémonie chiite dans la région – devrait être en tête de l'ordre du jour de tous les débats sur le Moyen-Orient. Les agressions iraniennes permanentes menacent de coûter la vie à beaucoup plus d'innocents – musulmans, juifs et chrétiens – que ce n'est déjà fait. S'opposer aux ambitions nucléaires de l'Iran tout en lui permettant d'acheter et de vendre d'autres armes meurtrières met toute la région en grand danger. Le fait que presque tous les membres du Conseil de sécurité aient été prêts à laisser expirer l'embargo sur les armes met en doute l'attachement de cet organe à la paix et à la sécurité internationales. Les sanctions contre l'Iran restent

pleinement en vigueur depuis que les États-Unis ont déclenché leur rétablissement automatique. Nous appuyons pleinement les initiatives des États-Unis à cet égard.

L'Iran est également l'un des principaux auteurs de violations des droits humains dans le monde. À titre d'exemple, citons son recours excessif et illégal aux exécutions. Pendant le mandat du Président Rouhani, l'Iran a exécuté plus de 4 300 personnes, dont des mineurs, des femmes, des membres de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle et transgenre, des journalistes et des manifestants antigouvernementaux. Ne devrait-on pas aborder cette question dans le cadre d'un débat sur la situation au Moyen-Orient ?

Le Conseil de sécurité doit s'unir et lancer une campagne de pression maximale sur l'Iran. Il doit empêcher le régime de Téhéran de continuer à développer ses capacités nucléaires, d'obtenir des armements de pointe et de violer les droits humains. Pour Israël comme pour les autres pays arabes, cela représente une menace contre leur existence même. Un jour, de nombreux autres pays comprendront que l'Iran les menace également. Espérons qu'il ne soit pas déjà trop tard.

En ce qui concerne la sécurité au Moyen-Orient, une autre menace liée à l'Iran est à peine évoquée par le Conseil. Cela fait près d'un mois que le Premier Ministre Netanyahu a révélé de nouveaux renseignements sur un dépôt d'armes du Hezbollah situé à Jnah, dans la banlieue de Beyrouth. La terrible explosion survenue en août dernier dans le port de la ville a fait quelque 200 morts et des milliers de blessés. Cela n'a pas empêché le Hezbollah d'exposer la vie des Libanais au risque d'une nouvelle catastrophe du même type.

Ce n'est pas la première fois que le Hezbollah utilise des civils libanais comme boucliers humains. Le Hezbollah agit au mépris total de la vie humaine et des résolutions 1559 (2004), 1680 (2006) et 1701 (2006). Si le Conseil se soucie réellement de l'avenir du Moyen-Orient, comment se peut-il que tous les membres du Conseil n'aient pas désigné le Hezbollah tout entier comme organisation terroriste ? Ne devrait-on pas aborder cette question dans le cadre d'un débat sur la situation au Moyen-Orient ?

Bien sûr, le conflit israélo-palestinien lui aussi est une question importante et doit faire partie du débat. Cela étant, alors même qu'il est abordé tous les mois depuis 20 ans, des éléments clés du dossier ont été négligés. Pour trouver le véritable obstacle à la paix, il suffit de regarder le long passé d'incitation et de haine des Palestiniens. Les manuels de l'Autorité palestinienne incitent à la violence et encouragent le terrorisme et l'antisémitisme. Avec sa politique du « payer pour tuer », l'Autorité palestinienne récompense les attaques terroristes contre les civils israéliens. Peut-être qu'une partie de la réponse à la question palestinienne se trouve dans ce seul fait. L'Autorité palestinienne consacre chaque année des centaines de millions de dollars à sa politique du « payer pour tuer ». Imaginons tout ce à quoi cet argent aurait pu servir dans la lutte contre la maladie à coronavirus cette année !

L'ONU publie régulièrement des rapports biaisés qui déforment la réalité sur les violations présumées des droits des Palestiniens par Israël. Il faudrait peut-être discuter de la manière dont l'Autorité palestinienne viole les droits de son propre peuple, y compris son droit fondamental de choisir ses dirigeants. Personne n'ignore qu'Israël a organisé davantage d'élections en un an que l'Autorité palestinienne n'en a convoqué ces 15 dernières années.

Depuis des décennies, de nombreux membres de la communauté internationale se focalisent sur une seule solution au conflit. Ils votent pour les mêmes résolutions anti-Israël, recyclent de vieux sujets de discussion et ne font aucun cas de points pourtant cruciaux pour mettre un terme au conflit. Ils font également fi du fait que cette approche n'a fait qu'encourager la politique du refus menée par les Palestiniens.

Peut-être les membres du Conseil sont-ils trop habitués au rituel de ces débats pour se rendre compte qu'ils ont été complètement inefficaces s'agissant de répondre à la question palestinienne. Nous savons tous ce que disait Albert Einstein s'agissant de faire toujours la même chose et d'en espérer un résultat différent.

Tandis que les éléments de langage du Conseil n'ont pas évolué depuis des décennies, le Moyen-Orient, lui, a changé. Trois accords historiques réputés impossibles à obtenir ont été conclus en à peine deux mois. Le Conseil de sécurité devrait entériner ces accords et s'en servir comme d'un catalyseur pour promouvoir la paix et la sécurité dans la région. Cela pourrait faciliter la prochaine série d'accords.

Je suis déterminé à prouver que tous ceux qui disent que le Conseil de sécurité est une cause perdue ont tort. Cela relève toutefois de la gageure lorsqu'il ignore totalement les questions les plus pressantes au Moyen-Orient ou affiche ses préjugés dès qu'il débat du conflit israélo-palestinien. Le Conseil doit se réengager en faveur de la paix et de la sécurité, et ne pas laisser la politique dicter ses actions au Moyen-Orient. Je suis optimiste et continue de penser que le Conseil de sécurité peut s'acquitter de son mandat ; et je me réjouis à la perspective de collaborer avec ses membres dans la quête de ce noble objectif.

## Annexe 19

### **Déclaration de la Mission permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des 120 États membres du Mouvement des pays non alignés.

Je voudrais féliciter la Russie pour sa présidence fructueuse du Conseil de sécurité ce mois-ci et exprimer nos remerciements pour l'occasion qui est donnée au Mouvement des pays non alignés de présenter sa position sur la question de Palestine – une question qui, pour le Mouvement, a toujours été une source de grande préoccupation et d'une importance capitale.

Lors de la réunion ministérielle en ligne du Mouvement des pays non alignés, tenue le 9 octobre sur le thème « Bandung + 65 : le Mouvement des pays non alignés plus pertinent, plus uni et plus efficace face aux nouveaux problèmes mondiaux, dont la COVID-19 », les ministres ont adopté une déclaration politique qui souligne qu'une solution juste et durable à la question de Palestine sous tous ses aspects doit rester à la fois une priorité à l'ordre du jour du Mouvement et une responsabilité permanente de l'Organisation des Nations Unies, jusqu'à ce qu'elle soit résolue de manière satisfaisante conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des organes des Nations Unies. C'est pourquoi les États membres du Mouvement saisissent donc cette occasion pour réaffirmer une fois de plus que le conflit israélo-palestinien, dont l'occupation israélienne constitue le nœud gordien, continue de menacer gravement la paix et la sécurité régionales et internationales et exige une attention et une action urgentes, conformément au droit international, aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU et, bien entendu, à la Charte des Nations Unies elle-même, ainsi qu'aux outils qu'offre la diplomatie multilatérale pour le règlement pacifique des conflits.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité claire de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il doit s'acquitter des obligations que lui impose la Charte et agir pour mettre en œuvre ses propres résolutions, qui non seulement constituent le fondement d'un règlement pacifique, juste et durable du conflit, mais qui sont également juridiquement contraignantes pour tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies. La situation en Palestine ne saurait faire exception. C'est pourquoi nous restons profondément préoccupés par le fait que, depuis trop longtemps, cet organe n'est pas en mesure de s'acquitter de son mandat sur cette importante question, en raison du recours au veto d'un de ses membres permanents. Les membres du Mouvement des pays non alignés appellent le Conseil de sécurité à surmonter sa paralysie et à remplir les devoirs que lui impose la Charte en ce qui concerne la question de Palestine, afin de restaurer sa crédibilité et de respecter ses obligations dans la réalisation d'une solution juste et pacifique à ce conflit trop long et à cette tragique injustice.

Le Mouvement des pays non alignés continue de croire que la résolution 2334 (2016), qui a réaffirmé les nombreuses résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la question, constitue la seule voie viable vers la paix, en énonçant les exigences et les paramètres essentiels pour parvenir à un résultat juste sur la base de la solution à deux États basée sur les frontières d'avant 1967, conformément au mandat de paix de longue date approuvé par la communauté internationale, à savoir les résolutions pertinentes des organes des Nations Unies, le mandat de la Conférence de Madrid – y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix –, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor, et garantissant la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris ses droits à l'autodétermination et un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale. En conséquence,

nous appelons au plein respect de la résolution 2334 (2016) et à la mise en œuvre effective de ses dispositions et obligations, en particulier par la Puissance occupante, y compris ses obligations en tant qu'État de respecter la distinction, qui est une question centrale pour l'application du principe de responsabilité.

Nous soulignons également la nécessité d'intensifier les efforts internationaux visant à mettre fin à l'occupation israélienne qui a commencé en 1967 et à parvenir à une solution juste, durable et globale, ce qui est également demandé dans la résolution 2334 (2016). De même, les États membres du Mouvement continuent d'appeler au plein respect et à l'application de toutes les autres résolutions pertinentes, notamment en ce qui concerne la cessation complète de toutes les activités de peuplement israéliennes et le statut de Jérusalem-Est occupée. On créerait ainsi les conditions requises pour mettre fin à l'occupation, régler le conflit sous tous ses aspects et faire de la paix et de la sécurité palestino-israéliennes une réalité, dans l'intérêt des deux peuples, de la région et de la communauté internationale tout entière.

Il est impératif que des mesures soient prises immédiatement, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, afin de redresser la situation sur le terrain, de désamorcer les tensions et de créer un climat propice à la recherche de la paix, notamment en évitant les mesures unilatérales et arbitraires ainsi que les provocations qui ne font qu'encourager Israël à poursuivre ses politiques et pratiques illégales dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Les actions qui violent les résolutions du Conseil de sécurité et le statu quo historique de Jérusalem et de ses lieux saints sont provocatrices et dangereuses, détruisent les perspectives de paix et ne devraient être soutenues ou célébrées par aucun pays. Les menaces d'annexion par des fonctionnaires israéliens doivent être condamnées sans équivoque, et toute mesure prise à cet égard doit être rejetée immédiatement comme nulle et non avenue et sans effet juridique et doit être assortie de mesures fermes de responsabilisation pour ces graves violations, y compris par des contre-mesures légales.

En ce qui concerne la bande de Gaza, la situation sur place continue de préoccuper vivement le Mouvement, en particulier la gravité de la situation humanitaire qui, malheureusement, continue de se détériorer de jour en jour. Le Mouvement des pays non alignés réitère son appel à la levée complète du blocus israélien, qui continue d'infliger des souffrances humanitaires, sociales et économiques indicibles aux plus de deux millions d'enfants, de femmes et d'hommes palestiniens qui vivent à Gaza. Cette crise doit être traitée de manière globale, conformément au droit international, y compris le droit humanitaire et les droits de l'homme, et aux résolutions pertinentes des organes des Nations Unies, et dans le contexte de la situation générale de la poursuite de l'occupation étrangère israélienne illégitime et belligérante des territoires palestiniens, y compris Jérusalem-Est, depuis 1967, et dans le contexte des appels sans équivoque à la fin de cette occupation.

En l'absence d'une solution, les États membres du Mouvement demandent à nouveau que le peuple et les réfugiés palestiniens continuent de recevoir l'assistance humanitaire et socioéconomique dont ils ont besoin. C'est pourquoi le Mouvement souligne l'importance de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ainsi que d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales, pour alléger la situation difficile des Palestiniens et appelle à soutenir pleinement le renouvellement du mandat de l'Office afin d'assurer la continuité de ses programmes vitaux et sa contribution à la stabilité régionale. Compte tenu des déficits financiers persistants, nous demandons instamment à la communauté internationale de fournir à l'UNRWA les fonds nécessaires pour assurer la continuité de ses opérations indispensables.

Étant donné qu'Israël, Puissance occupante, a clairement abdiqué ses obligations de protéger la population civile palestinienne en vertu de la quatrième Convention de Genève de 1949, nous réitérons également notre appel de longue date à la communauté internationale pour que celle-ci garantisse la protection du peuple palestinien. Il est urgent de remédier à l'état d'insécurité catastrophique de la population occupée et d'éviter de nouvelles pertes de vies humaines innocentes. Faute de quoi, la situation ne manquera pas de s'aggraver davantage et d'autres civils perdront tragiquement la vie.

À cet égard, nous réitérons notre vive inquiétude quant à l'absence de responsabilité pour toutes les violations commises par Israël, dont beaucoup peuvent être assimilées à des crimes de guerre. L'absence de justice ne fait que favoriser une plus grande impunité, entraîne la récurrence des crimes et déstabilise la situation sur le terrain, réduisant ainsi encore les perspectives de paix. Nous demandons de nouveau que des mesures soient prises au niveau international, en particulier au Conseil de sécurité, pour garantir la cessation des violations systématiques que commet Israël contre la population civile palestinienne sous son occupation et l'amener à rendre des comptes. Nous réitérons qu'Israël doit s'acquitter de ses devoirs et ses responsabilités au regard du droit international. S'il persiste dans son mépris flagrant du Conseil de sécurité et de ses obligations juridiques internationales, il doit être amené à en répondre.

En ce qui concerne la situation dans le Golan syrien occupé, le Mouvement des pays non alignés réaffirme que toutes les mesures et décisions prises ou envisagées par Israël, Puissance occupante, notamment sa décision illégale en date du 14 décembre 1981, qui vise à modifier la statut juridique, physique et démographique de ce territoire ainsi que sa structure institutionnelle, au même titre que toutes les mesures qu'il prend pour y imposer sa juridiction et son administration, sont nulles et non avenues et n'ont aucun effet juridique. En conséquence, et conformément à notre position de principe, nous exigeons une fois de plus qu'Israël respecte la résolution 497 (1981) et se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973). En outre, nous condamnons de nouveau la proclamation unilatérale et arbitraire des États-Unis d'Amérique reconnaissant le plateau du Golan comme faisant partie d'Israël, et nous appelons une fois de plus le Conseil de sécurité à condamner sans équivoque cet acte de provocation. D'autre part, les États membres du Mouvement des pays non alignés soulignent la nécessité qu'Israël se retire de tous les territoires libanais, y compris les fermes de Chebaa, les collines de Kfarchouba et la partie libanaise du village de Ghajar, jusqu'à la Ligne bleue, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier la résolution 1701 (2006).

Enfin, nous saisissons cette occasion pour demander de nouveau à la communauté internationale d'agir collectivement et de manière responsable pour faire respecter le droit international et de déployer et intensifier tous les efforts nécessaires pour appuyer la juste cause palestinienne, dont l'objectif ultime est de mettre fin à cette injustice historique et grave. Nous réitérons notre attachement à un règlement juste, durable, global et pacifique de la question de Palestine sous tous ses aspects, y compris le sort des réfugiés palestiniens, et nous réitérons notre appui au peuple palestinien dans sa lutte pour obtenir justice, exercer ses droits inaliénables et réaliser ses aspirations nationales légitimes, notamment à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance à l'intérieur d'un État de Palestine souverain et indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

**Annexe 20****Déclaration de la Mission permanente de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je tiens tout d'abord à remercier le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, Sergey Vershinin, et la Mission permanente de la Fédération de Russie d'avoir convoqué cet important débat d'aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je tiens également à remercier de son exposé important le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov.

Sa Majesté Hamad bin Isa Al Khalifa, Roi de Bahreïn, a affirmé dans sa déclaration à l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session qu'au cours des décennies passées, l'ONU avait contribué à consolider la coopération internationale et à préserver la paix mondiale pour le bien de toute l'humanité. Sa Majesté a souligné que le Royaume de Bahreïn était déterminé à s'acquitter de ses obligations internationales liées au maintien d'un ordre international robuste et stable et à continuer de jouer son rôle dans l'instauration de la paix dans le monde.

Alors que nous commémorons le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU et de l'objectif de maintien de la paix qu'elle s'est fixé, le Royaume de Bahreïn affirme son appui à tous les efforts internationaux visant à promouvoir une culture de paix, dont l'humanité a un besoin urgent en vue de promouvoir les valeurs d'ouverture, de modération et de tolérance. Il importe que la communauté internationale développe une vision globale pour remédier aux problèmes d'ordre sécuritaire, politique, économique et sanitaire. L'amélioration de la situation humanitaire commence par l'instauration de la paix et la création des conditions nécessaires pour parvenir à la sécurité et à la stabilité pour tous.

Le Royaume de Bahreïn souligne également la nécessité de régler les désaccords et les différends par un dialogue constructif et des moyens pacifiques, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, contribuant ainsi à éliminer les causes de tension, qui entravent les efforts de développement dans le monde.

La communauté internationale doit travailler sur la base de politiques intégrées et lutter plus efficacement contre les problèmes auxquels est confrontée la région, en particulier en ce qui concerne la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus. À cette fin, il est essentiel de faire preuve de solidarité, de mettre de côté les différends, de renforcer les domaines de l'aide humanitaire et d'améliorer la préparation aux crises mondiales afin de les prévenir.

Conformément à sa politique systématique qui consiste à promouvoir une culture de paix, de coexistence, de tolérance, d'entente, d'acceptation des autres et de respect des pays voisins, le Royaume de Bahreïn a signé, sous les auspices des États-Unis d'Amérique, une déclaration de paix avec Israël qui a marqué une avancée historique vers la paix au Moyen-Orient – une initiative courageuse et extraordinaire en vue d'améliorer la sécurité et la stabilité dans la région. Le Royaume de Bahreïn a également signé un communiqué conjoint avec l'État d'Israël sur l'établissement de relations diplomatiques, ainsi que des mémorandums d'accord dans un certain nombre de domaines. Ces mémorandums établissent une coopération bilatérale fructueuse entre le Royaume de Bahreïn et l'État d'Israël en vue de renforcer les fondements de la paix dans la région et de faire avancer le processus de paix dans une direction plus positive.

Nous réaffirmons également la position de longue date du Royaume de Bahreïn concernant la nécessité de redoubler d'efforts pour mettre fin au conflit palestino-israélien sur la base de la solution des deux États, qui représente le meilleur moyen de parvenir à une paix juste et globale aboutissant à la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des résolutions reconnues internationalement et de l'Initiative de paix arabe.

Nous accueillons avec satisfaction la signature par les Émirats arabes unis d'un traité de paix avec Israël, lequel traité ouvre de vastes perspectives de paix juste et globale dans la région.

Nous accueillons également avec satisfaction l'annonce d'un accord visant à établir des relations entre la République du Soudan et l'État d'Israël, sous les auspices des États-Unis, lequel représente une autre avancée historique dans la voie de la paix, de la stabilité et de la prospérité au Moyen-Orient.

La région du Moyen-Orient est confrontée à des problèmes profonds et complexes qui pourraient la faire changer pour des années, en particulier parce que certains pays mènent des politiques hostiles et destructrices qui remettent en question la sécurité et la stabilité régionales et internationales. À cet égard, le Royaume de Bahreïn condamne les attaques répétées menées contre les installations vitales du Royaume d'Arabie saoudite par des milices houthistes soutenues par l'Iran, et il appuie tous les efforts et toutes les politiques de l'Arabie saoudite visant à préserver sa sécurité, sa stabilité et son intégrité territoriale.

Le Royaume de Bahreïn soutient également les efforts inlassables que déploie le Royaume d'Arabie saoudite en vue de parvenir à une solution politique durable qui préserve la sécurité et la stabilité de la République du Yémen, conformément à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et à son mécanisme de mise en œuvre, aux résultats de la Conférence de dialogue national sans exclusive et à la résolution 2216 (2015). Le Royaume de Bahreïn appuie pleinement les efforts sincères du Royaume d'Arabie saoudite et le rôle stratégique qu'il continue de jouer pour protéger la sécurité et la stabilité de la région.

Le Royaume de Bahreïn accueille avec satisfaction la signature d'un accord de cessez-le-feu permanent dans toute la Libye. Cet accord, conclu à l'Office des Nations Unies à Genève entre le Gouvernement d'entente nationale et l'Armée nationale libyenne, est une réalisation importante et constitue une avancée nécessaire qui contribuera à la sécurité et à la stabilité de l'État de Libye. Le Royaume de Bahreïn salue tous les efforts qui ont abouti à la signature de cet accord et espère que tous les États et toutes les parties concernés poursuivront leurs efforts afin de garantir la stabilité et l'intégrité territoriale de la Libye et de réaliser les aspirations de son peuple au développement, à la prospérité, à l'élimination des organisations terroristes et à la fin de l'intervention étrangère dans leurs affaires.

Pour terminer, le Royaume de Bahreïn réitère sa position de longue date concernant la nécessité de promouvoir une culture de paix et de diplomatie préventive afin de prévenir les conflits et de promouvoir les valeurs de tolérance et de coexistence aux fins de la sécurité et de la prospérité des peuples du monde.

**Annexe 21****Déclaration de M<sup>me</sup> Rabab Fatima, Représentante permanente du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à féliciter la présidence russe du Conseil de sécurité de l'efficacité avec laquelle elle dirige les travaux du Conseil en octobre. Je tiens également à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov, de son exposé détaillé et de son engagement constant en faveur de la paix au Moyen-Orient, y compris en Palestine.

Ma délégation s'associe à la déclaration présentée par les Émirats arabes unis au nom de l'Organisation de la coopération islamique (annexe 48).

Alors que le monde ploie sous les difficultés posées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le peuple palestinien sous occupation doit faire face non seulement au défi du virus, mais aussi à une crise encore plus grave en raison de la persistance et de l'intensification des politiques et pratiques illégales d'Israël, Puissance occupante. Israël continue de profiter de la pandémie pour faire avancer avec vigueur ses projets de colonisation et d'annexion et ainsi consolider ses 53 années d'occupation militaire du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est. Il y a tout juste quelques jours, les 14 et 15 octobre, le Gouvernement israélien a approuvé la construction de 5 000 logements supplémentaires destinés aux colons dans le territoire occupé, y compris à Jérusalem-Est, principalement dans des zones situées au cœur de la Cisjordanie. Nous restons profondément préoccupés par la poursuite de ces pratiques israéliennes illégales, qui constituent de graves violations des droits fondamentaux du peuple palestinien. Nous demandons à la communauté internationale de faire comprendre à Israël qu'il doit mettre fin à ses violations systématiques du droit international humanitaire et des principes des droits de l'homme.

Les conditions humanitaires et socioéconomiques catastrophiques à Gaza après 13 années d'un blocus israélien qui a infligé de graves privations et la faim aux 2 millions d'habitants de Gaza ont été aggravées par l'hyperchômage et la situation désastreuse des services de base, en particulier dans le contexte de la pandémie. À ces souffrances s'ajoutent la multiplication des démolitions de structures palestiniennes, l'expansion des colonies et la violence des colons en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, qui vont exacerber un peu plus les répercussions économiques et humanitaires de la propagation de la COVID-19 à Gaza et en Cisjordanie.

Tous ces agissements d'Israël constituent des violations flagrantes du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies et de la quatrième Convention de Genève, et contreviennent directement à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2334 (2016). Israël doit cesser les démolitions et les saisies de biens palestiniens et permettre aux Palestiniens de la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, de développer leurs communautés, conformément à cette résolution.

C'est notre propre lutte pour l'indépendance et notre douloureuse expérience de la pire forme de génocide en 1971 qui nous incitent à toujours défendre les peuples opprimés du monde. C'est là le fondement même du soutien indéfectible du Bangladesh à la cause palestinienne.

En tant qu'expression claire de cet appui sans faille, nous souscrivons pleinement aux appels à garantir les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination et la concrétisation de la solution des deux États fondée sur les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

La communauté internationale doit mettre fin à la culture de l'inaction et cesser de tolérer l'impunité. Elle doit convaincre Israël de mettre un terme à son occupation du territoire palestinien. Le Bangladesh réaffirme que l'absence de responsabilité pour les violations persistantes d'Israël n'a fait qu'encourager cette impunité, qui compromet toute possibilité de parvenir à une solution juste et pacifique conformément aux résolutions pertinentes et aux autres initiatives de paix.

Nous nous joignons à la communauté internationale pour condamner ces actes et demander à Israël de s'en abstenir. Nous demandons également que le caractère sacré des lieux saints islamiques et chrétiens, en particulier la mosquée Al-Aqsa, soit à tout prix préservé.

À la lumière de la pandémie de COVID-19, nous attendons du Conseil de sécurité qu'il s'acquitte des obligations que lui impose la Charte en faisant appliquer ses résolutions, en particulier la résolution 2334 (2016). Alors que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous devons œuvrer au règlement de la crise palestinienne afin de préserver la confiance des générations actuelles et futures dans le multilatéralisme et l'Organisation.

**Annexe 22****Déclaration de la Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Brésil remercie la présidence russe du Conseil d'avoir organisé le débat trimestriel d'aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient. Il tient également à remercier l'intervenant.

Le règlement du conflit israélo-palestinien reste pertinent pour la paix et la stabilité au Moyen-Orient. L'annonce récente de la normalisation des relations d'Israël avec les Émirats arabes unis, Bahreïn et le Soudan est un pas important vers l'amélioration du dialogue et de la diplomatie dans la région. Nous nous félicitons de cette décision historique et reconnaissons le rôle qu'y ont joué les États-Unis.

Dans le prolongement de l'élan suscité par la signature des accords, nous encourageons les parties à reprendre les négociations et à engager de nouveaux efforts diplomatiques sous le signe de la créativité afin de parvenir à un règlement juste et global. Le Brésil réaffirme son appui à la solution négociée des deux États, avec Israéliens et Palestiniens vivant côte à côte dans la paix et la sécurité au sein de deux États démocratiques et souverains. Le renforcement de la légitimité démocratique des institutions palestiniennes est un élément essentiel pour parvenir à une solution fondée sur l'existence de deux États démocratiques et souverains. Aussi saluons-nous l'engagement de l'Autorité palestinienne à organiser des élections législatives et présidentielle. Nous espérons qu'elles pourront se tenir bientôt.

Le Brésil se félicite du lancement des pourparlers sur la délimitation de la frontière maritime entre le Liban et Israël suite à l'accord-cadre annoncé le 1<sup>er</sup> octobre. Ayant le privilège de commander le Groupe d'intervention navale de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban depuis près de 10 ans maintenant, le Brésil comprend l'importance d'un résultat obtenu d'un commun accord sur ce sujet sensible et espère que des progrès continus pourront être réalisés dans ce dossier.

Le conflit en Syrie dure depuis 10 ans maintenant et continue de faire rage, alors que le bilan humain ne cesse de s'alourdir. La situation est aggravée par la propagation de la pandémie et ses effets sur le bien-être économique des populations les plus vulnérables. C'est pourquoi il convient de s'assurer que les dérogations pour raison humanitaire sont bien appliquées à tout programme de sanction concernant la Syrie, afin d'éviter que l'accès aux denrées alimentaires et aux fournitures sanitaires essentielles ne soit compromis. La protection des civils, y compris le personnel humanitaire et médical, et le respect du droit international humanitaire doivent également rester une priorité.

Le Brésil souligne une fois de plus son appui au travail de l'Envoyé spécial Geir Pedersen et encourage les membres de la Commission constitutionnelle à surmonter leurs divergences afin de faire avancer le volet politique. Nous demeurons convaincus que seul un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens sous l'égide de l'ONU, dans le respect de la préservation de l'intégrité territoriale de la Syrie, apportera une paix durable et soulagera les souffrances de la population syrienne.

Le Brésil reste profondément préoccupé par l'aggravation de la situation humanitaire au Yémen, où plane à nouveau le spectre de la famine, aggravée par l'invasion de criquets-pèlerins et la pandémie de COVID-19. La poursuite des affrontements dans le pays est également très alarmante, en particulier l'offensive lancée par les houthistes contre Mareb.

La situation du pétrolier *FSO SAFER* appelle, elle aussi, des mesures d'urgence, et nous nous faisons l'écho de ceux qui demandent aux houthistes d'autoriser l'accès

des experts au navire afin d'y mener une mission d'évaluation et de réparation et de prévenir ainsi une éventuelle catastrophe environnementale au Yémen et au-delà.

Nous exhortons toutes les parties à convenir d'un cessez-le-feu national et à garantir un accès humanitaire sûr et sans entrave, notamment en maintenant l'aéroport de Sanaa ouvert pour les vols de secours humanitaires. Nous appelons toutes les parties à mettre pleinement en œuvre l'Accord de Stockholm et à coopérer avec l'Envoyé spécial Martin Griffiths. Nous félicitons les parties, ainsi que l'Envoyé spécial et le Comité international de la Croix-Rouge, du récent échange de plus de 1 000 prisonniers de guerre. Nous espérons que cet esprit constructif continuera d'animer les négociations sur les propositions de paix de l'ONU.

Le Brésil se félicite de la reprise de pourparlers inclusifs entre les Libyens grâce à la convocation du Forum de dialogue politique libyen en novembre en Tunisie. S'appuyant sur des mois de consultations approfondies, le Forum est une occasion exceptionnelle de parvenir à un consensus sur un cadre de gouvernance unifié pour les institutions libyennes. Nous espérons que les progrès réalisés sur le volet politique rejailliront sur la situation sur le terrain et contribueront à consolider un cessez-le-feu durable et global. L'embargo sur les armes est également un élément indispensable à la désescalade du conflit, et nous appelons une nouvelle fois à sa pleine application.

Nous accueillons positivement l'accord de cessez-le-feu récemment signé par la Commission militaire conjointe 5+5 en Libye, qui va apporter un répit bien nécessaire à la population libyenne. Nous espérons qu'il ouvrira la voie à la mise en œuvre d'autres mesures de confiance et permettra de nouvelles avancées dans le processus de paix.

Le Brésil réaffirme que la stabilité politique et la prospérité économique à long terme sont des éléments qui se renforcent mutuellement et que le développement socioéconomique régional n'est possible que si les conflits sont réglés de manière pacifique. La sauvegarde de la liberté religieuse doit également rester une priorité absolue, car de tous les groupes, les communautés minoritaires sont souvent celles qui subissent les violences et les persécutions les plus graves. Nous sommes prêts à contribuer à tout effort diplomatique en faveur d'un Moyen-Orient plus pacifique et plus prospère.

**Annexe 23****Déclaration de la Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Nous sommes reconnaissants d'avoir la possibilité de participer au débat public d'aujourd'hui et d'exprimer notre solidarité avec une région du monde dont nous savons qu'elle a besoin d'un soutien multilatéral pour parvenir enfin à la paix durable à laquelle elle aspire depuis si longtemps.

Cette année, avec la crise multidimensionnelle déclenchée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nous pouvons voir à quel point il est urgent pour cette terre de concrétiser la solution prévoyant deux États autonomes, souverains et indépendants, vivant en paix à l'intérieur de frontières reconnues, les décisions et accords convenus à l'ONU servant de base à un accord direct entre les parties. Nous pensons également que ce processus doit s'inscrire dans le cadre de la politique de prévention et de pérennisation de la paix défendue par l'ONU et être axé sur l'être humain, afin de répondre aux besoins des plus vulnérables et, surtout dans un contexte de crise mondiale, régionale et locale, de ceux qui sont touchés de manière disproportionnée, comme les femmes et les filles, grâce au renforcement de la protection et de la promotion des droits de la personne, d'une manière qui tienne compte de la problématique femmes-femmes et des risques de conflit.

À cet égard, nous considérons que le travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) est indispensable et nous soulignons qu'il s'agit d'un des organismes des Nations Unies dont les activités opérationnelles bénéficient du plus large appui à l'Assemblée générale, signe, selon nous, de la reconnaissance du travail crucial que l'Office accomplit sur le terrain et de son influence indirecte sur la paix et la sécurité internationales dans une région agitée, complexe et instable sur le plan géopolitique.

L'UNRWA joue un rôle clef en matière de soins de santé, d'éducation, d'infrastructure et de protection pour les 5,6 millions de réfugiés palestiniens. Étant donné les circonstances actuelles, l'UNRWA fournit une assistance tout à fait vitale dans le cadre de la réponse multilatérale à la crise humanitaire à Gaza, et ce en dépit du fait que sa précarité financière s'est aggravée et amplifiée en raison même de la pandémie de COVID-19. Ainsi que nous l'avons fait à la Quatrième Commission, nous réaffirmons donc ici l'appui de notre pays au travail de l'UNRWA, et nous espérons que le soutien des États Membres permettra d'assurer sa viabilité financière. Le débat d'aujourd'hui est aussi l'occasion pour nous de souligner le rôle de la société civile, des jeunes et des femmes au Moyen-Orient et d'insister sur l'importance de leur participation pour la coopération, le renforcement des capacités et les réseaux de soutien aux niveaux local, régional et international.

Nous réaffirmons notre attachement au droit international et aux efforts multilatéraux visant à parvenir à une paix durable. En outre, comme l'a demandé le Secrétaire général, nous appuyons et saluons les initiatives qui renforcent le travail accompli en faveur de la solution des deux États, étant entendu qu'il est de notre devoir, en tant que communauté internationale, de mettre en place les réseaux qui aideront les parties à atteindre cet objectif.

## Annexe 24

### **Déclaration de M. Cheikh Niang, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien**

Tout d'abord, je voudrais féliciter la Fédération de Russie pour le professionnalisme avec lequel elle gère la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci, étant donné les difficultés actuelles dues à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Alors que les Nations Unies ont récemment célébré le soixante-quinzième anniversaire de la signature de la Charte, la question de la Palestine, dont le sort est intrinsèquement lié à l'histoire et à l'existence de l'Organisation, reste tragiquement sans réponse. Aujourd'hui, tandis que son territoire reste sous occupation et que des millions de réfugiés palestiniens sont toujours exilés de leurs foyers, le peuple palestinien se heurte à de nouveaux défis toujours plus nombreux. La pandémie de COVID-19 a coûté la vie à plusieurs Palestiniens. Outre la misère sociale, le ralentissement de l'économie et les inquiétudes liées aux récents événements, dont les menaces persistantes d'annexion par Israël, la situation met grandement en péril les perspectives d'une solution juste et durable de la question de Palestine.

Depuis ma dernière déclaration au Conseil en juillet (S/2020/736, annexe 24), la signature d'un accord entre Israël et les Émirats arabes unis, le 15 septembre, et entre Israël et Bahreïn, le 18 octobre, a entraîné un changement dans les relations au Moyen-Orient. L'État de Palestine a rejeté ces accords parce que le peuple palestinien a été exclu du processus, alors même qu'ils prétendaient ostensiblement mettre fin aux projets israéliens d'annexion *de jure* de nouveaux territoires palestiniens. La menace d'annexion et d'occupation qui pèse sur son territoire reste intacte, tout comme les mesures de colonisation qui entérinent l'occupation et facilitent l'annexion – le tout en violation grave du droit international.

Plusieurs États Membres de l'ONU et leurs partenaires ont exprimé leur inquiétude face au caractère unilatéral de ces accords, tandis que d'autres ont salué la décision d'Israël de suspendre son projet d'annexion et appelé à l'arrêt définitif des plans et mesures d'annexion. Le Secrétaire général a formé l'espoir que les accords soient l'occasion pour les dirigeants israéliens et palestiniens de s'engager à nouveau dans des négociations véritables afin de concrétiser la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, au droit international et aux accords bilatéraux. Et dans le cadre du débat général de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale en septembre, il y a eu de nombreuses déclarations réaffirmant le soutien au droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la liberté, appuyant la solution des deux États basée sur les frontières d'avant 1967 et s'opposant fermement à une annexion par Israël.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien demande l'arrêt total de tous les projets d'annexion par Israël, Puissance occupante, et appuie toutes les initiatives qui permettraient aux parties de reprendre le dialogue et de relancer un horizon politique crédible, y compris la tenue d'une conférence internationale de paix, sous les auspices d'un Quatuor élargi, comme l'a demandé à plusieurs reprises le Président palestinien Abbas. L'objectif consistant à voir Israël et la Palestine vivre côte à côte dans la paix et la sécurité dans les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État palestinien, demeure inchangé ; nous devons redoubler d'efforts en ce sens et veiller à ce que l'urgence sanitaire et la crise socioéconomique actuelles ne relèguent pas cette question au second plan.

Le Coordonnateur spécial, Nickolay Mladenov, dans son exposé au Conseil de sécurité du 29 septembre (voir S/PV.8762), a déclaré que l'application de la

résolution 2334 (2016) n'avait enregistré aucun progrès véritable. La poursuite de l'occupation militaire du territoire palestinien par Israël facilite les activités de colonisation illégales, comme l'a confirmé la mise en garde que le Coordonnateur spécial a publiée le 15 octobre en réaction à la décision d'Israël d'approuver la construction – illégale – de près de 5 000 logements supplémentaires dans des zones situées au cœur de la Cisjordanie occupée. La construction de colonies est illégale au regard du droit international, elle reste un des principaux obstacles à la paix et doit cesser.

Une flambée d'expropriations, de saisies et de démolitions de structures appartenant à des Palestiniens a également été signalée, ainsi que des violences quotidiennes contre des civils palestiniens, commises notamment par des colons israéliens. Dans le même temps, les tirs de roquettes depuis Gaza en direction d'Israël se sont poursuivis, mettant en évidence un risque persistant d'escalade militaire, laquelle doit être empêchée à tout prix. Les arrestations et emprisonnements par Israël de civils palestiniens, y compris des enfants, ainsi que le recours à l'internement administratif se poursuivent eux aussi, de même que la maltraitance et la négligence subies par les prisonniers palestiniens. Nous appelons Israël à mettre fin à ces actions illégales.

Le Comité reste préoccupé par le déficit financier de 200 millions de dollars auquel est confronté l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), alors même que les besoins des 5,6 millions de réfugiés palestiniens soutenus par l'Office sont en augmentation du fait de la pandémie. Nous exhortons les donateurs à fournir à l'UNRWA un financement suffisant et prévisible pour ses activités de base et ses appels d'urgence, qui sont vitaux.

Le Comité note avec inquiétude l'augmentation du nombre de cas de COVID-19 dans les territoires palestiniens occupés, ainsi qu'en Israël, et exhorte la communauté des donateurs à accroître son appui pour remédier aux vulnérabilités et besoins accrus de la population en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, ainsi qu'à Gaza.

Le Comité est encouragé par les récentes mesures prises sur la voie de l'unité palestinienne et se félicite des projets visant la tenue d'élections législatives et présidentielle dans le territoire palestinien occupé dans un avenir proche.

L'édition 2020 du rapport du Comité, publié sous la cote A/75/35 et assorti d'une lettre d'envoi en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020, énonce diverses recommandations pour promouvoir les efforts visant à trouver un règlement juste de la question de Palestine, y compris des mesures à prendre par le Comité, d'autres organes intergouvernementaux dont le Conseil des droits de l'homme, les États Membres, les organisations régionales et les entités des Nations Unies ; des activités de sensibilisation et d'information renforcées auprès de la communauté internationale et de la société civile ; et des mesures de soutien spécifiques face à la pandémie de COVID-19. Le Comité se félicite que le Secrétaire général ait adopté sur la question de Palestine une position claire, qui est fondée sur le droit international, les innombrables résolutions de l'ONU et la recherche d'une solution juste, et qui fait écho à notre propre position de longue date sur la question.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer qu'il nous faut collectivement faire montre de notre solidarité avec le peuple palestinien résilient, ainsi que de notre engagement à continuer de faire tout notre possible pour parvenir à donner à sa cause une solution juste, globale et durable. À cet égard, le Comité invite tous les États Membres à assister cette année aux commémorations de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le 1<sup>er</sup> décembre prochain, et à profiter de

cette manifestation pour renouveler et redynamiser nos efforts collectifs en vue du règlement du conflit israélo-palestinien, lequel reste la clef d'une paix, d'une stabilité et d'une prospérité durables dans la région.

**Annexe 25****Déclaration de M<sup>me</sup> Maritza Chan Valverde, Représentante permanente adjointe du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'emblée, qu'il me soit permis, au nom du Costa Rica, de remercier la Fédération de Russie d'avoir organisé ce débat public, et de remercier également le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé.

Le Costa Rica se félicite de la signature des Accords d'Abraham entre Israël et les Émirats arabes unis, ainsi qu'entre Israël et le Royaume de Bahreïn. Nous accueillons tout aussi favorablement les récentes annonces faites, d'une part, par Israël et le Soudan concernant la normalisation de leurs relations et, d'autre part, par le Hamas et le Fatah s'agissant de l'accord visant la tenue d'élections législatives et présidentielle en Palestine – les premières élections depuis près de 15 ans.

En outre, le Costa Rica félicite Israël et le Liban d'avoir, pour la première fois en 30 ans, organisé des négociations sur des questions autres que la sécurité.

Concernant la Libye, ma délégation reconnaît l'importance de l'accord de cessez-le-feu permanent conclu entre le Gouvernement d'entente nationale et les forces armées arabes libyennes. Nous saluons les efforts de médiation déployés dans le cadre de la Commission militaire conjointe 5+5, et les entretiens facilités par M<sup>me</sup> Stephanie Turco Williams, Représentante spéciale par intérim et Cheffe par intérim de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Nous exhortons les parties à mettre cet accord pleinement en œuvre, à se défaire des influences extérieures, à mettre un frein aux incitations à la violence, à ouvrir les voies de transport et à faire fond sur les autres domaines revêtant un intérêt mutuel aux fins d'un avenir meilleur et plus pacifique pour tous les Libyens.

En dépit des faits nouveaux positifs précités, ma délégation souhaite réitérer trois préoccupations.

Premièrement, le Costa Rica se déclare très préoccupé après l'annonce récente d'Israël concernant la poursuite de l'expansion des colonies de peuplement en Cisjordanie occupée et dans les zones situées à Jérusalem et alentour. Le Costa Rica réitère sa ferme opposition aux politiques de peuplement israéliennes et à la poursuite des démolitions, saisies, expulsions, dépossessions et confiscations de maisons et structures palestiniennes en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est. Nous réaffirmons que ces colonies sont illégales au regard du droit international et qu'elles compromettent en outre la viabilité de la solution des deux États et la perspective d'une paix durable dans la région. Nous appelons également toutes les parties à se conformer pleinement à la résolution 2334 (2016).

Deuxièmement, le Costa Rica renouvelle également ses préoccupations concernant la crise humanitaire qu'endurent actuellement les Palestiniens à Gaza et en Cisjordanie, puisque plus de 38 % des habitants de Gaza vivent dans la pauvreté et 50 % sont au chômage. Dans cet esprit, le Costa Rica tient à mettre en exergue le travail remarquable effectué par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en dépit de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des contraintes économiques auxquelles l'Office est confronté. Nous réaffirmons notre attachement et notre appui à la mission de l'UNRWA, qui fournit des services de la plus haute qualité et accompagne près de 5,6 millions de réfugiés palestiniens afin qu'ils puissent mener une vie plus sûre et plus productive.

De plus, le Costa Rica est extrêmement préoccupé par la hausse des actes de violence contre les civils dans toute la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est. Les mesures qui s'imposent doivent être prises pour prévenir les actes de violence contre les civils, y compris les actes de terreur et les incitations, les discours de haine et les destructions de biens, notamment l'emploi excessif de la force par les forces israéliennes contre des civils palestiniens. Nous condamnons également les tirs de roquettes et de missiles et les envois de drones en direction d'Israël, et nous réitérons notre ferme appui à la sécurité d'Israël. Soyons clairs : les civils ne sont pas une cible et ils ne doivent jamais être pris pour telle. Nous encourageons donc le Conseil à collaborer avec les organismes compétents des Nations Unies pour faire respecter le principe de la protection des civils dans les situations de conflit armé.

Troisièmement, le Costa Rica estime que le Conseil de sécurité doit cesser d'organiser des réunions d'information et des débats de routine sans leur assurer un suivi suffisant. Nous appelons de nouveau le Conseil à agir en fonction du mandat que lui confie la Charte des Nations Unies et à prendre des mesures d'urgence pour mettre fin à l'occupation israélienne. Il est critique de fixer des délais et des paramètres propres à faire de la solution des deux États une réalité. En outre, nous sommes fermement convaincus que le Conseil de sécurité doit envisager les moyens qui permettront d'établir une confiance mutuelle entre les parties. À cet égard, nous ne devons pas négliger l'énorme potentiel que recèlent les femmes et les jeunes s'agissant de contribuer au règlement de ce conflit, et nous apprécions vivement le fait que la participation des femmes aux processus politiques et aux processus de paix sera réaffirmée par le Conseil ce mois-ci, lorsqu'il commémorera le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000).

Le Costa Rica espère que les récents accords signés par Israël avec les Émirats arabes unis, Bahreïn et le Soudan permettront d'ouvrir un nouveau chapitre des pourparlers de paix dans la région, dans le cadre duquel les parties auront l'occasion d'engager de nouveau des négociations sérieuses, constructives et directes, ancrées dans le droit international et les paramètres convenus, et en étroite collaboration avec le Quatuor pour le Moyen-Orient. Ces négociations ne seront couronnées de succès que si Israël s'engage définitivement à renoncer à l'annexion des territoires palestiniens et à mettre fin à sa politique de colonisation.

Une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien n'a que trop tardé. Nous continuerons à ne ménager aucun effort pour concrétiser notre ambition, à savoir la création d'un État palestinien souverain, d'un seul tenant et viable, vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël. Le Conseil de sécurité a un rôle clef à jouer à cet égard. En effet, si le Conseil avait été responsable depuis le début de la mise en œuvre de ses propres résolutions, la paix dans la région serait probablement déjà une réalité.

**Annexe 26****Déclaration de M. Pedro Luis Pedrosa Cuesta, Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Nous souscrivons à la déclaration présentée par l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés (annexe 19).

Une épidémie mondiale a radicalement changé la vie quotidienne. Les effets de la maladie à coronavirus (COVID-19) nécessitent une riposte dynamique, concertée et efficace de notre part, une riposte fondée sur la complémentarité, la coopération et la solidarité. Le droit tant désiré de l'humanité à vivre en paix et en sécurité, dans la justice et la liberté, base de la coexistence entre les nations, est constamment menacé.

Nous réitérons notre profonde préoccupation quant à son impact sur les pays du Moyen-Orient et nous demandons que soit évitée toute action qui pourrait entraîner une nouvelle détérioration de la stabilité et de la sécurité dans cette région, en particulier pour le peuple palestinien, dont la situation ne cesse de se détériorer.

Israël poursuit son occupation du territoire palestinien et ses politiques d'annexion, multiplie ses pratiques et mesures de colonisation illégales, y compris la construction et l'expansion des colonies dans le territoire palestinien occupé, les démolitions punitives, la saisie des biens des institutions palestiniennes, le déplacement forcé de centaines de civils et le blocus de la bande de Gaza.

Nous demandons une solution juste au conflit du Moyen-Orient, qui implique l'exercice réel du droit inaliénable du peuple palestinien à construire son propre État dans les frontières d'avant 1967 et avec sa capitale à Jérusalem-Est. Cela implique une action responsable de la part des États-Unis et la fin de l'impunité pour les crimes d'Israël et sa politique d'annexion.

Nous condamnons les tentatives d'Israël d'annexer de nouveaux territoires en Cisjordanie, ce qui constitue une menace pour l'avenir de l'État palestinien après de nombreuses années de négociations, en violation flagrante du droit international et des droits de l'homme.

Nous appelons une fois de plus le Conseil de sécurité à assumer la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui est confiée par la Charte des Nations Unies et à exiger d'Israël qu'il cesse immédiatement et complètement toutes ses politiques et pratiques de colonisation. Il est inquiétant qu'aucune mesure n'ait été prise récemment pour mettre fin à l'agression militaire israélienne et à l'occupation du territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, conformément à la résolution 2334 (2016) adoptée par le Conseil, qui reste silencieux alors qu'Israël consolide sa politique d'expansion des colonies illégales dans le territoire palestinien occupé et menace d'annexer les territoires palestiniens de la vallée du Jourdain et d'autres pans de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est.

Nous déplorons la situation précaire dans laquelle se trouve l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient du fait du retrait de l'appui financier des États-Unis.

Nous exprimons notre solidarité indéfectible avec le Gouvernement et le peuple palestiniens, et nous appuyons l'admission de la Palestine à l'ONU en tant que Membre à part entière.

Les mesures agressives, unilatérales et injustifiées des États-Unis au Moyen-Orient compromettent gravement les intérêts légitimes des nations arabes et islamiques et provoquent une escalade dangereuse dans la région.

Nous réaffirmons notre rejet du prétendu « pacte du siècle » élaboré par l'Administration des États-Unis en place, pacte qui ne prévoit pas la création d'un État palestinien, au mépris de la solution des deux États, alors que celle-ci jouit d'un appui historique de l'ONU, du Mouvement des pays non alignés, de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique et d'autres acteurs internationaux.

La décision unilatérale de l'Administration des États-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et d'établir sa représentation diplomatique dans cette ville, sans tenir compte de son statut historique, de même que la décision de reconnaître la souveraineté d'Israël sur le plateau du Golan constituent des violations flagrantes de la Charte des Nations Unies, du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Cuba exige une fois de plus le retrait total et inconditionnel d'Israël du Golan syrien et de tous les territoires arabes occupés.

Nous réaffirmons notre plein soutien au Plan d'action global commun avec l'Iran et notre rejet du retrait des États-Unis de l'accord, de leurs tentatives de faire fi de la validité de la résolution 2231 (2015), qui a approuvé le Plan, de la réimposition de sanctions unilatérales et de la menace militaire contre la République islamique d'Iran.

Nous appuyons la recherche d'un règlement pacifique et négocié de la situation imposée à la Syrie, sans ingérence extérieure et dans le plein respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Nous réitérons notre condamnation la plus ferme des sanctions américaines et de l'application de la loi César, qui sont des obstacles à la reconstruction de ce pays après neuf années de guerre – une entreprise rendue encore plus difficile étant donné la situation complexe posée par la maladie à coronavirus (COVID-19). Ces mesures constituent une violation grave et flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international et des droits de l'homme du peuple syrien.

Il est inacceptable que certains pays se voient imposer des mesures coercitives unilatérales arbitraires, en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. Nous demandons qu'il soit mis fin immédiatement, sans contraintes politiques, aux mesures unilatérales illégales imposées à des États souverains, qui, outre leur impact continu sur les pays touchés, rendent difficile la lutte contre la pandémie.

Dans ce contexte complexe, les États-Unis mènent une politique étrangère visant à saper le multilatéralisme et à alimenter et promouvoir les conflits, les divisions, le chauvinisme et les positions suprémacistes et racistes, ignorant l'appel à unir les forces pour lutter contre la pandémie et se retirant de l'Organisation mondiale de la Santé.

Nous soutenons l'appel urgent du Secrétaire général à mettre fin aux conflits armés, aux hostilités et au fléau de la guerre et à créer plutôt des conditions propices à la diplomatie et la coopération. Toutes les guerres, y compris les guerres non conventionnelles et les revendications à faible impact, doivent cesser.

Pour Cuba, la promotion du droit à la paix reste une priorité essentielle. Il est du devoir de tous les États, en particulier des membres du Conseil de sécurité, de défendre le multilatéralisme et les buts et principes inscrits dans la Charte, notamment le respect de l'égalité souveraine des États et de leur indépendance politique, de leur unité et de leur intégrité territoriale, le règlement pacifique des différends, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales.

**Annexe 27****Déclaration de la Mission permanente de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour la présidence russe du Conseil de sécurité ce mois-ci. J'apprécie vos efforts pour diriger les travaux du Conseil compte tenu des nombreux défis auxquels la communauté internationale est confrontée, en particulier les répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Je remercie également Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de l'exposé qu'il a présenté.

L'Égypte s'associe aux déclarations présentées au nom du Mouvement des pays non alignés (annexe 19), du Groupe des États arabes (annexe 28) et de l'Organisation de la coopération islamique (annexe 48).

Cette année, alors que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU, qui a donné aux peuples l'espoir que la sécurité, la paix et la stabilité seront instaurées dans le monde entier, nous continuons d'observer la souffrance du peuple palestinien, qui dure depuis des décennies, et ce en dépit des nombreuses résolutions adoptées par l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, sur le droit de ce peuple à disposer d'un État indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le peuple palestinien reste sous occupation israélienne et se voit privé de son droit à l'autodétermination. En dépit des négociations organisées, des accords signés et des initiatives entreprises au fil de nombreuses années, aucun de ces efforts n'a atteint son objectif du fait des pratiques israéliennes, qui visent à imposer un fait accompli et à miner la solution des deux États afin de rendre l'indépendance d'un État palestinien viable et d'un seul tenant irréalisable.

Le monde, y compris le peuple palestinien, a été confronté à de nombreux problèmes récemment en raison de la pandémie de COVID-19, en particulier en ce qui concerne les efforts visant à contenir la pandémie et à mobiliser les fournitures et le matériel médicaux nécessaires. En outre, les répercussions économiques de la pandémie limitent la capacité de tous les pays, en particulier les pays donateurs, à venir en aide au peuple palestinien.

Les activités de colonisation d'Israël se sont cependant poursuivies. Les autorités d'occupation ont persisté à confisquer des terres, à expulser des citoyens palestiniens, à détruire leurs maisons et à annoncer des plans de construction de nouveaux logements destinés aux colons. Dans le même temps, les colons israéliens ont violé les droits du peuple palestinien en Cisjordanie. Les lieux saints, en particulier Al-Qods al-Charif et la mosquée Al-Aqsa, n'ont pas été épargnés par les actes de violence, malgré le caractère central de la ville pour les fidèles des trois religions monothéistes du monde.

Même si Israël a annoncé la suspension de ses plans d'annexion de terres palestiniennes en Cisjordanie, nous espérons qu'il les annulera à titre permanent, étant donné que tout plan d'annexion viole les règles du droit international ainsi que la légitimité internationale, en particulier la résolution 2334 (2016). L'Égypte appelle également au gel des activités de colonisation. La poursuite des activités d'implantation, notamment l'annonce récente de la construction de 5 000 nouveaux logements en Cisjordanie, compromet les chances de création d'un État palestinien.

Non seulement ces mesures unilatérales aggraveront la situation dans le territoire occupé et compromettront les chances de paix, mais elles nuiront à la sécurité et à la stabilité dans toute la région. Elles feront également le jeu des acteurs extrémistes et radicaux qui sont hostiles à la paix et à la coexistence entre les peuples de la région.

L'Égypte a toujours affirmé sa position constante concernant le peuple palestinien et son droit légitime à créer un État indépendant sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. À la lumière des événements actuels, l'Égypte estime que la seule façon de faire respecter les droits du peuple palestinien, c'est de mettre fin aux pratiques israéliennes en Cisjordanie et de lever le blocus de la bande de Gaza. Ces mesures créeraient un climat propice à la reprise des négociations sur la base d'une solution à deux États, de l'Initiative de paix arabe, du droit international et des résolutions de la légitimité internationale.

Le sort des autres crises au Moyen-Orient n'est pas bien meilleur que celui de la question de Palestine. Notre région est de plus en plus touchée par un projet terroriste dogmatique qui utilise la religion comme un écran de fumée pour s'emparer du pouvoir et le monopoliser, détruisant les principes de l'État-nation et de la citoyenneté, sans se soucier du coût que cela impose aux peuples de la région. Il est regrettable que l'ONU et ses organes continuent de fermer les yeux sur les actions grossières et destructrices des gouvernements menées par un nombre limité d'États de la région pour soutenir ces desseins tordus, alors que ces États continuent de propager le terrorisme, le chaos et les divisions sectaires, au mépris des principes les plus importants du droit international.

Ces plans malveillants sont voués à l'échec. En fin de compte, les solutions qui prévaudront sont celles qui servent les intérêts des peuples de la région et répondent à leurs aspirations à la sécurité et au développement grâce à des États démocratiques souverains qui respectent les principes de la citoyenneté et n'utilisent pas la religion comme un écran de fumée pour des ambitions politiques ou des fantasmes expansionnistes.

L'Égypte souscrit à l'appel à un cessez-le-feu mondial, notamment l'appel lancé à un stade précoce par le Secrétaire général, pour permettre aux peuples de la région de faire face aux événements liés à la pandémie et de jeter les bases d'un processus politique global fondé sur les termes de référence définis dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur le règlement des conflits régionaux de longue date. L'ONU doit veiller à ce que les efforts visant à résoudre pacifiquement les crises en Syrie et au Yémen soient conduits par les peuples de ces pays, sans ingérence ou diktat étrangers. L'Égypte appuie également les efforts des Envoyés spéciaux du Secrétaire général pour la Syrie et le Yémen visant à parvenir à une solution politique, à conclure un cessez-le-feu global et à mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et elle souligne qu'il importe que le Conseil de sécurité joue un rôle plus actif dans les efforts visant à régler ces crises par des moyens politiques, ce qui pourrait permettre de créer des conditions propices au retour volontaire et sûr des réfugiés.

L'Égypte exprime de nouveau sa profonde inquiétude face aux conclusions alarmantes énoncées dans le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2020/531), publié en juin. Ces conclusions concernent l'origine des armes de contrebande saisies à destination du Yémen, ainsi que les missiles et les avions sans pilote utilisés dans les attaques contre des installations vitales en Arabie Saoudite l'année dernière, attaques que l'Égypte a condamnées dans les termes les plus forts.

L'Égypte maintient sa ferme position en faveur du règlement politique de la crise libyenne sous l'égide de l'ONU et conformément aux conclusions de la Conférence de Berlin. Notre position est qu'un cessez-le-feu doit être établi et que les hostilités doivent cesser le long de la ligne entre Syrte et Joufra, comme l'a souligné l'Égypte plus d'une fois. En complément des efforts constants que déploie l'Égypte pour appuyer le règlement politique de la question libyenne – des efforts qui englobent la Déclaration du Caire et l'organisation de rencontres entre des chefs tribaux et d'autres dirigeants –, les réunions consacrées au dialogue militaire libyen, qui ont représenté les premiers pourparlers officiels entre l'Armée nationale libyenne et le Gouvernement d'entente nationale et qui ont, dans une large mesure, ouvert la voie à la tenue de réunions de la Commission militaire conjointe 5+5 à Genève, ont été organisées conjointement par l'Égypte et l'ONU dans la ville de Ghardaqa ce mois.

À cet égard, l'Égypte estime qu'il faut tirer le plus grand parti de l'occasion qui se présente de stabiliser le cessez-le-feu et de stimuler le dialogue politique libyen, en veillant à ce que les Libyens jouent un rôle clef dans la construction de l'avenir de leur pays et dans tout accord sur les futures dispositions en matière de sécurité. En vertu de ces arrangements, toutes les forces étrangères et tous les mercenaires devront quitter la Libye et certaines parties régionales connues devront cesser de jouer un rôle douteux en compromettant la sécurité et la stabilité de la Libye et de l'ensemble de la région par le transfert de combattants terroristes et de mercenaires étrangers dont les agissements servent leurs intérêts égoïstes.

L'heure est venue, 75 ans après la création de l'ONU, pour que le Conseil de sécurité joue son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, réponde aux espoirs et aux aspirations des peuples de la région à vivre dans la paix et la sécurité, préserve les ressources de la région plutôt que de les gaspiller en temps de conflit, et guide les efforts visant à bâtir un avenir meilleur pour ces peuples et les générations futures.

**Annexe 28****Déclaration de la Mission permanente de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies au nom du Groupe des États arabes**

[Original : arabe]

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de la Russie à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. J'apprécie les efforts que vous déployez à la tête du Conseil à la lumière des nombreux problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale, en particulier les répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Je remercie également le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, de son exposé.

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe des États arabes.

La question palestinienne est une des plus importantes questions abordées par l'ONU au cours des 75 années qui se sont écoulées depuis sa création. La justesse de cette cause n'a toutefois pas permis au peuple palestinien d'exercer ses droits légitimes, ou à la région du Moyen-Orient de vivre dans la paix. Elle reste une question essentielle pour tous les peuples de la région.

La question palestinienne a connu de nombreuses évolutions au fil des décennies. Un processus a été mis en place afin de trouver une solution pacifique basée sur les résolutions internationalement reconnues. De nombreuses négociations ont eu lieu, des accords ont été signés et des initiatives ont été prises. Pourtant, le résultat espéré, à savoir un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale, n'a pas été au rendez-vous.

Les États arabes avaient espéré que la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, se serait améliorée à la suite de la pandémie de COVID-19, qui a engendré de nouveaux défis pour tous les États du monde, y compris le peuple palestinien. Au lieu de cela, elle s'est détériorée, les activités d'Israël s'étant intensifiées depuis le début de la pandémie. Tout le monde avait espéré que l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu dans toutes les crises internationales serait entendu afin que l'on puisse rechercher des solutions pacifiques et lutter contre la pandémie.

Les États arabes ont souligné à plusieurs reprises qu'il ne pouvait y avoir de chemin vers la paix au Moyen-Orient sans que le peuple palestinien n'exerce son droit légitime à un État indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale. Les pratiques israéliennes qui compromettent les perspectives de paix, en particulier la construction de colonies, doivent cesser. Les autorités d'occupation ont confisqué plus de terres, déplacé des citoyens palestiniens, démoli leurs maisons et annoncé leur intention de construire encore plus de logements pour les colons, y compris, tout récemment, un plan de construction de 5 000 nouvelles unités. Les colons israéliens ont continué à violer les droits du peuple palestinien en Cisjordanie. Les lieux saints, en particulier Al-Qods al-Charif et la mosquée Al-Aqsa, ont été soumis à des pratiques qui sapent le statu quo dans la ville sainte.

Des mesures unilatérales entraîneront une nouvelle détérioration de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, et feront reculer les perspectives de paix. Elles auront également une incidence négative sur la sécurité et la stabilité de la région dans son ensemble, apporteront de l'eau au moulin des extrémistes et des partisans de la ligne dure et compromettent les perspectives d'un État palestinien indépendant, viable et d'un seul tenant. Le Groupe des États arabes demande instamment à Israël d'annuler tout plan d'annexion définitive du territoire

palestinien en Cisjordanie, car de tels plans constituent une violation manifeste du droit international humanitaire et des résolutions internationalement reconnues, en particulier la résolution 2334 (2016).

Le Groupe des États arabes souligne qu'il reste attaché à sa position de longue date selon laquelle le peuple palestinien a un droit légitime à un État indépendant dans les frontières du 4 juillet 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément aux résolutions internationalement reconnues, au mandat de Madrid, à l'Initiative de paix arabe et au principe de la terre contre la paix sur la base de la solution des deux États.

Le Groupe des États arabes continuera à œuvrer pour la paix, la sécurité et la stabilité dans le territoire arabe occupé, y compris à Jérusalem-Est, et dans toute la région du Moyen-Orient. Il apprécie à leur juste valeur les efforts déployés par le roi Abdallah II ibn Al Hussein, Gardien des lieux saints islamiques et chrétiens d'Al-Qods al-Charif, pour parvenir à la paix et préserver le statu quo historique et juridique des lieux saints, en particulier la sainte mosquée Al-Aqsa et le Haram-el Charif. Le Groupe salue également les efforts menés par le roi Mohammed VI du Maroc, qui préside le Comité d'Al-Qods. Il se félicite de la signature, le 30 mars 2019 à Rabat, de l'Appel pour Jérusalem par le roi Mohammed VI et le pape François, demandant de préserver Jérusalem comme une ville de paix, de fraternité, de tolérance et de coexistence entre les fidèles des trois religions monothéistes.

La paix ne pourra être réalisée au Moyen-Orient que lorsque le peuple palestinien pourra exercer pleinement ses droits légitimes et inaliénables, que les pratiques israéliennes dans le territoire occupé prendront fin et que le blocus de la bande de Gaza sera levé, en vue de créer un environnement propice aux négociations sur la base des résolutions internationalement reconnues et des mandats convenus. Le Groupe apprécie tous les efforts internationaux déployés dans ce sens, en particulier ceux du Quatuor.

Nous ne pouvons pas non plus manquer de saluer les efforts menés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et sa nouvelle direction pour apporter le soutien nécessaire aux réfugiés de Palestine et répondre à leurs besoins financiers, qui se sont accrus en raison de la pandémie, sans parler du travail considérable qui a été accompli pour développer les méthodes de travail de l'Office. Le Groupe des États arabes exprime sa reconnaissance à tous les États donateurs et les appelle à continuer de fournir un financement pluriannuel à l'UNRWA afin qu'il puisse continuer à remplir pleinement son mandat d'aide aux réfugiés palestiniens en attendant une solution juste de la question palestinienne conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Le Groupe attend avec impatience le jour où le peuple palestinien pourra exercer son droit à l'autodétermination et à un État indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale. Ce résultat mettrait fin à des décennies de souffrances du peuple palestinien et permettrait aux peuples de la région de jouir de la sécurité et de la paix.

**Annexe 29****Déclaration de M. Olof Skoog, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats, ainsi que la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne reste unie dans sa détermination à parvenir à une solution négociée à deux États, qui réponde aux besoins de sécurité des Israéliens et des Palestiniens ainsi qu'aux aspirations des Palestiniens à la création d'un État souverain, mette fin à l'occupation commencée en 1967 et règle toutes les questions relatives au statut final, afin de mettre un terme au conflit.

L'Union européenne se félicite de l'annonce de la normalisation des relations entre l'État d'Israël et les Émirats arabes unis ainsi que de l'établissement de relations diplomatiques avec le Royaume de Bahreïn.

L'engagement d'Israël à suspendre les plans d'annexion unilatérale de zones du territoire palestinien occupé est un pas positif. Toute décision unilatérale qui compromet une solution durable et convenue doit être évitée. L'Union européenne réaffirme que toute annexion constituerait une violation grave du droit international.

L'Union européenne reste prête à soutenir les Israéliens et les Palestiniens dans leurs efforts pour reprendre des négociations sérieuses sur toutes les questions relatives au statut final afin de parvenir à une paix juste et durable. Elle continuera à appuyer tous les efforts visant à favoriser la reprise de négociations crédibles.

L'Union européenne réaffirme sa ferme opposition à la politique de colonisation menée par Israël, qui est illégale au regard du droit international, et aux mesures prises dans ce contexte, telles que les démolitions et les confiscations, notamment de structures humanitaires et de projets qu'elle finance, ainsi que les expulsions et les transferts forcés. Elle demande à Israël de mettre fin à l'expansion des colonies et aux démolitions dans les territoires occupés, y compris à Jérusalem-Est, en particulier dans les zones sensibles, telles que Har Homa, Givat Hamatos et EI, qui mettent gravement en péril la solution des deux États.

La violence et les pertes en vies humaines dans le territoire palestinien occupé et en Israël restent une source de profonde préoccupation pour l'Union européenne. La population palestinienne continue de faire face à des violations répétées des droits de l'homme et atteintes à ces droits. L'Union européenne rappelle combien il importe que les organisations de la société civile puissent travailler sans entraves, tant en Israël que dans le territoire palestinien occupé.

L'aggravation de la situation humanitaire et en matière de droits de l'homme dans la bande de Gaza reste très préoccupante, et l'Union européenne appelle à la levée du blocus et à l'ouverture de tous les points de passage, en tenant compte des préoccupations d'Israël en matière de sécurité et en accordant aux acteurs humanitaires un accès sans entrave.

L'Union européenne condamne fermement la multiplication des tirs de roquettes et de ballons incendiaires et autres attaques à partir de la bande de Gaza contre des civils en Israël, ainsi que les attentats terroristes et toute autre forme de violence, y compris le nombre croissant d'incidents liés aux colons et les actes d'incitation de part et d'autre. Tout en rappelant le droit d'Israël de défendre ses intérêts légitimes en matière de sécurité, l'Union européenne attend des autorités israéliennes qu'elles respectent pleinement leurs obligations au titre du droit international des droits

de l'homme et du droit international humanitaire, surtout en ces temps difficiles de pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cela vaut également pour les détenus palestiniens dans les prisons israéliennes.

Le Conseil législatif palestinien a été dissous en décembre 2018. Des institutions démocratiques palestiniennes fortes, inclusives, responsables et effectives, fondées sur le respect de l'état de droit et des droits de l'homme, sont essentielles à la solution des deux États. Dans ce contexte, compte tenu de l'annonce récente relative aux élections, une date doit être fixée très prochainement pour la tenue du scrutin en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza. L'Union européenne appelle toutes les factions palestiniennes à adhérer sans ambiguïté aux principes démocratiques avant les élections.

L'Union européenne redit sa profonde et sincère reconnaissance à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et à son personnel dévoué pour le travail qu'ils accomplissent dans des conditions extrêmement difficiles et éprouvantes. L'UNRWA est un acteur essentiel qui fournit des services vitaux à des millions de réfugiés palestiniens et une force stabilisatrice dans la région. Dans l'attente d'un règlement juste, équitable, concerté et réaliste de la question des réfugiés palestiniens conformément au droit international, l'UNRWA continuera de jouer un rôle crucial dans la fourniture d'une protection indispensable et de services essentiels aux réfugiés palestiniens, et nous continuerons de lui apporter notre concours dans toutes ses zones d'opérations, y compris à Jérusalem-Est. L'Union européenne accueille avec satisfaction l'appui financier supplémentaire d'autres donateurs, y compris de nouveaux, et elle appelle tous les partenaires à accroître leurs contributions à l'UNRWA.

L'Union européenne rappelle qu'un règlement durable du conflit doit reposer sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ; le mandat de la Conférence de Madrid, notamment le principe de l'échange de territoires contre la paix ; la Feuille de route ; les accords déjà conclus entre les parties et l'Initiative de paix arabe, avec l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant, démocratique, d'un seul tenant, souverain et viable vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle. L'Union européenne réaffirme son attachement fondamental à la sécurité d'Israël, notamment dans le contexte des menaces actuelles et émergentes qui touchent la région.

L'Union européenne est fermement opposée à tout acte compromettant la viabilité de la solution des deux États et exhorte les deux parties à démontrer, par leurs politiques et les mesures qu'elles prennent, un attachement sincère à la solution des deux États afin de rétablir la confiance et d'ouvrir la voie à la reprise de négociations véritables.

J'en viens maintenant à la situation en Syrie.

Le conflit syrien est entré dans sa dixième année et reste marqué par des violations persistantes du droit international, notamment des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, commises par toutes les parties, mais tout particulièrement par le régime syrien et ses alliés. La crise continue d'avoir de profondes répercussions sur la stabilité globale de toute la région. Le pays demeure dévasté sur le plan humain. Le fardeau que fait peser la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) aggrave un peu plus la situation.

Dans le nord-ouest de la Syrie, la situation reste fragile. L'Union européenne appelle de nouveau toutes les parties à respecter le cessez-le-feu actuellement en place afin de protéger les civils sur le terrain, y compris contre les frappes aériennes.

L'Union européenne appelle une fois de plus le régime syrien et ses alliés à respecter pleinement le droit international humanitaire, et en particulier à cesser à titre permanent les frappes aériennes aveugles et les bombardements visant les civils. L'Union européenne observe également avec préoccupation l'insécurité persistante dans le nord-est de la Syrie et réitère son appel à l'application d'un cessez-le-feu national, conformément à la résolution 2254 (2015).

L'Union européenne insiste par ailleurs sur le fait que le régime syrien doit coopérer pleinement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), notamment dans le cadre de ses enquêtes sur l'utilisation d'armes chimiques durant le conflit, et elle déplore le manque de coopération du régime syrien, comme le montre le rapport du Directeur général de l'OIAC publié le 14 octobre à la suite de la décision du Conseil exécutif datant de juillet 2020. Conformément à cette décision, c'est dorénavant à la Conférence des États parties qu'il incombe de décider de la voie à suivre, et nous appelons tous les États parties à honorer leurs responsabilités et à défendre la crédibilité de la Convention sur les armes chimiques. Le respect du droit international humanitaire doit être garanti à tout moment et en toutes circonstances. Nous réaffirmons que l'emploi d'armes chimiques constitue une violation du droit international, qu'il est inadmissible en toutes circonstances et qu'aucune impunité ne peut être et ne sera tolérée en pareil cas.

Bien que l'Union européenne ait salué la décision prise par le Conseil de sécurité le 10 juillet de proroger l'autorisation de fournir une aide humanitaire transfrontières aux populations dans le besoin en Syrie pour une nouvelle période de 12 mois, elle est déçue par le fait que cette autorisation ne concerne qu'un seul et unique point de passage dans le nord-ouest. L'Union européenne exige de nouveau que toutes les parties au conflit, en particulier le régime syrien, accordent un accès sûr, sans entrave et durable aux convois humanitaires destinés à tous les Syriens qui en ont besoin dans l'ensemble du pays.

La Turquie est un partenaire clef de l'Union européenne et un acteur extrêmement important dans le contexte de la crise syrienne et dans la région. Les préoccupations que nourrit la Turquie concernant sa sécurité face à la situation dans le nord-est de la Syrie doivent être réglées par des moyens politiques et diplomatiques, et non par des manœuvres militaires, et dans le respect du droit international humanitaire.

L'Union européenne reste attachée à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'État syrien et rappelle que le règlement durable du conflit passe par une transition politique véritable conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) négocié par les parties syriennes dans le cadre du processus de Genève dirigé par l'ONU.

Tous les responsables de violations du droit international et du droit des droits de l'homme, dont certaines pourraient constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, doivent être traduits en justice. L'Union européenne réitère son appel au renvoi de la situation en Syrie devant la Cour pénale internationale. En l'absence de voies de recours à la justice internationale, la poursuite des crimes de guerre relevant de la juridiction nationale, lorsque cela est possible, et l'initiative récente des Pays-Bas, qui ont invoqué la responsabilité de la Syrie concernant des violations des droits de l'homme, représentent une contribution importante à la justice. En outre, nous continuerons d'appuyer les efforts visant à collecter des éléments de preuve en vue d'engager des poursuites judiciaires à l'avenir, notamment ceux du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. L'Union européenne accueille également avec satisfaction

le rapport de la Commission d'enquête et s'avoue préoccupée par les conclusions du rapport.

L'Union européenne appuie pleinement les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Geir Pedersen, et se félicite de la création de la Commission constitutionnelle dirigée par les Syriens sous les auspices de l'ONU. Un troisième cycle de pourparlers s'est déroulé à la fin d'août, en dépit des problèmes que pose la pandémie de COVID-19. L'Union européenne exhorte le régime syrien à revenir à la table de négociation dès que les circonstances permettront d'organiser un quatrième cycle et à collaborer de bonne foi avec la Commission et en ayant pour but d'accomplir des progrès. L'Union européenne rappelle une nouvelle fois que tous les éléments de la résolution 2254 (2015) doivent être mis en oeuvre, y compris pour ce qui est de la question des détenus et des personnes portées disparues et de la création d'un environnement sûr et neutre pour la tenue d'élections libres et régulières sous la supervision de l'ONU.

En ce qui concerne la situation des réfugiés et des personnes déplacées, l'Union européenne reste profondément préoccupée par les informations faisant état de transformations sociales et démographiques dans toutes les zones de la Syrie et par les vagues de déplacements massifs, notamment dans certaines parties du nord-ouest et du nord-est. L'Union européenne réaffirme que le retour de ces personnes dans leurs régions d'origine ne peut être encouragé que s'il se déroule de manière sûre, digne et librement consentie, conformément aux paramètres définis par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et au droit international. C'est également ce qu'avaient convenu tous les participants à la quatrième Conférence de Bruxelles sur la Syrie et la région, qui s'est déroulée fin juin. Les causes profondes de la crise des réfugiés et des déplacés doivent être éliminées grâce à l'application de la résolution 2254 (2015).

L'Union européenne ne sera disposée à contribuer à la reconstruction de la Syrie que lorsqu'une transition politique globale, véritable et inclusive, conforme à la résolution 2254 (2015) et au processus de Genève, sera fermement engagée.

## Annexe 30

### **Déclaration de M. T. S. Tirumurti, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie le Président du Conseil de sécurité d'avoir convoqué ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Il est regrettable que les problèmes étroitement liés et qui se renforcent mutuellement auxquels sont confrontées les populations du Moyen-Orient n'aient toujours pas été réglés. L'instabilité politique, les conflits interminables, les divisions sectaires, la question des réfugiés et le terrorisme continuent de ronger la région. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) n'a fait qu'exacerber les menaces que posent ces problèmes.

L'Inde tient à souligner que l'aspiration des Palestiniens à créer un État souverain et indépendant n'a pas encore été réalisée. Elle reste indéfectiblement attachée à la cause palestinienne et continue d'appuyer un règlement pacifique négocié de la question palestinienne.

L'Inde appuie la solution des deux États, qui est un moyen juste et acceptable de régler ce conflit. La création d'un État palestinien vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël, à l'intérieur de frontières mutuellement convenues, doit être le fruit de négociations directes entre les deux parties. Tout blocage pourrait renforcer la position des extrémistes et fermer la porte à la coopération, compromettant ainsi la sécurité, la stabilité et la prospérité des peuples des deux camps et de la région. En conséquence, l'Inde exhorte Israël et la Palestine à relancer les négociations directes au plus vite. La communauté internationale doit prendre des mesures concrètes en vue de relancer rapidement et de faciliter ces négociations.

L'Inde a toujours accueilli favorablement les diverses initiatives internationales concernant le processus de paix au Moyen-Orient et y participe activement. Elle apprécie également à leur juste valeur les efforts que déploient le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, le Quatuor pour le Moyen-Orient et d'autres pays de la région en vue de relancer les négociations à l'arrêt. À cet égard, l'Inde appuie l'appel du Président Mahmoud Abbas à l'organisation d'une conférence internationale par le Secrétaire général afin que toutes les parties concernées prennent part à un processus de paix véritable.

L'Inde accueille favorablement l'accord conclu entre le Fatah et le Hamas en vue de l'organisation d'élections parlementaires et présidentielle ainsi que d'élections pour le Conseil national palestinien, qui contribueront à réaliser les aspirations démocratiques du peuple palestinien. De même, la trêve entre Israël et le Hamas a permis d'améliorer la situation humanitaire à Gaza. L'Inde espère que cette trêve temporaire se transformera en cessez-le-feu permanent, qui pourrait sauver des vies humaines précieuses dans les deux camps et créer un environnement propice au dialogue.

Nous nous félicitons des accords de normalisation des relations conclus par Israël avec les Émirats arabes unis et Bahreïn. L'Inde a toujours appuyé la paix et la stabilité en Asie occidentale, qui fait partie de son voisinage élargi.

Le conflit syrien, qui est entré dans sa dixième année, a fait plus de 400 000 morts, déplacé 6,2 millions de personnes à l'intérieur du pays et contraint 6,3 millions de personnes supplémentaires à se réfugier dans les pays voisins. Environ 2,5 millions d'enfants sont privés d'éducation, et 50 % des infrastructures ont été détruits. L'inflation galopante, l'arrêt presque totale de l'activité économique et la dureté des sanctions accentuent la crise humanitaire. Si nous sommes encouragés

par le retour de la normalité dans une grande partie du pays, nous sommes également conscients des ressources considérables qu'il faudrait mobiliser pour fournir une aide humanitaire urgente, reconstruire les infrastructures, favoriser le retour des réfugiés et permettre à tous les Syriens de retrouver une vie normale et digne. Non seulement l'Inde contribue au retour de la normalité et à la reconstruction de la Syrie, mais elle n'a de cesse d'appeler à un règlement global et pacifique du conflit syrien sur la base d'un dialogue dirigé par les Syriens qui tiennent compte des aspirations légitimes du peuple syrien. Dans ce contexte, nous continuons d'appuyer les processus de Genève et d'Astana.

L'Inde demeure préoccupée par les problèmes de sécurité et la situation humanitaire au Yémen. Le récent échange entre le Gouvernement yéménite et Ansar Allah de prisonniers qui avaient été arrêtés dans le contexte du conflit est une évolution bienvenue. L'Inde espère que les parties adopteront de nouvelles mesures de confiance afin de donner l'élan nécessaire à la pleine mise en œuvre de l'Accord de Stockholm. Elle encourage également toutes les parties à collaborer de manière constructive avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Martin Griffiths, pour mettre rapidement la dernière main à la déclaration conjointe et ouvrir la voie à une transition politique pacifique au Yémen. L'Inde aspire également à la paix et à la stabilité en Iraq, dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq.

Au lendemain de l'explosion survenue le 4 août, qui a détruit une grande partie de Beyrouth et causé de lourdes pertes humaines, l'Inde a témoigné sa solidarité au Liban. Nous avons envoyé plus 58 tonnes d'aide humanitaire d'urgence à Beyrouth. Nous espérons vivement la formation rapide d'un nouveau gouvernement à même d'offrir une certaine stabilité politique et de lutter contre les graves problèmes socioéconomiques auxquels est confronté le peuple libanais.

Le lancement de pourparlers sur la frontière contestée entre Israël et le Liban constitue une évolution importante. J'espère que cela permettra de régler ce problème de longue date entre les deux pays.

L'Inde investit beaucoup dans la paix et la stabilité de la région en déployant du personnel au sein des forces de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi qu'au moyen de l'aide humanitaire, de la coopération au service du développement et du renforcement des capacités, et elle continuera de contribuer à la consolidation de la paix au Moyen-Orient. L'Inde appelle les parties concernées à cesser totalement de soutenir les forces terroristes telles que l'État islamique d'Iraq et du Levant et d'autres. Elle exhorte également toutes les parties dans la région à œuvrer de manière constructive et de bonne foi à la promotion de la paix, de la stabilité et du développement dans l'intérêt de tous les peuples du Moyen-Orient.

## Annexe 31

### **Déclaration de M. Majid Takht Ravanchi, Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Il y a 75 ans, l'ONU voyait officiellement le jour, incarnant des valeurs naturelles telles que la justice, l'égalité, la dignité et la valeur de la personne humaine et de l'état de droit, ainsi que des principes essentiels tels que l'interdiction de la menace ou de l'emploi de la force, et de nobles objectifs tels que la coopération internationale en vue de régler les problèmes internationaux et l'utilisation des mécanismes internationaux pour le progrès de tous les peuples.

Au cours des 75 dernières années, de nombreux pays ont bénéficié de ces principes. Néanmoins, les Palestiniens sont malheureusement privés de ces nobles objectifs en dépit du fait que la question palestinienne, qui est la crise la plus ancienne au monde, figure au premier rang des préoccupations de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité depuis la création de l'ONU.

En conséquence, tout au long de ces 75 dernières années, le Conseil de sécurité a été incapable de mettre fin à l'occupation de la Palestine, qui dure depuis des décennies, de protéger les droits élémentaires de millions de Palestiniens opprimés chez eux et à l'étranger ou de demander des comptes à un régime d'occupation qui a commis les quatre principaux crimes internationaux, et ce à plusieurs reprises.

Il est tout à fait évident que la principale raison de l'incapacité du Conseil de s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne la question de Palestine ce sont les politiques et les pratiques des États-Unis, qui, en violant les normes impératives et les principes élémentaires du droit international, au mépris de toutes les règles de conduite internationale et de tous les principes d'humanité et de moralité, mais aussi en abusant de leur statut de membre permanent du Conseil, continuent de protéger totalement, systématiquement et sans réserve le régime israélien.

L'inaction du Conseil de sécurité, qui dure depuis des décennies, permet au régime israélien de poursuivre tous ses actes illégaux et toutes ses pratiques inhumaines dans une impunité totale.

Aujourd'hui, les souffrances du peuple palestinien ont été décuplées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et par l'intensification des mesures oppressives du régime israélien, notamment son obstination effrontée à poursuivre ses politiques expansionnistes illégales, dont un exemple récent est sa décision de construire près de 5 000 logements en Cisjordanie.

La communauté internationale a la lourde responsabilité de faire tout ce qui est en son pouvoir pour essayer de résoudre cette crise et empêcher que ses conséquences négatives sur la paix et la sécurité régionales et internationales ne s'aggravent plus encore.

En tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité a une responsabilité particulière à cet égard. S'il veut éviter que la confiance qui lui est accordée ne continue de s'éroder, le Conseil de sécurité doit agir de manière décisive pour régler la question de Palestine, conformément aux principes de la justice et du droit international.

La communauté internationale doit également contraindre les États-Unis à mettre fin à leur politique irresponsable d'appui sans réserve aux actes illégaux du régime israélien et à leur protection absolue et systématique d'Israël contre les critiques du Conseil de sécurité, ce qui ne fait qu'encourager ce régime à continuer de commettre de nouveaux crimes.

Il faut aussi contraindre le régime israélien à mettre fin à la construction et à l'expansion des colonies, ainsi qu'au blocus inhumain de la bande de Gaza. La levée du blocus est d'autant plus urgente eu égard à la pandémie de COVID-19 et étant donné que les Palestiniens ont un besoin urgent de nourriture, de médicaments et de matériel médical pour soigner les malades et prévenir la propagation de la maladie.

Qui plus est, il faut contraindre le régime israélien à mettre fin à l'occupation de tous les territoires palestiniens, du Golan syrien occupé et de certaines zones du Liban, et à cesser toutes ses activités déstabilisatrices dans la région, notamment la violation systématique de la souveraineté de la Syrie et du Liban.

Je tiens à rappeler que la République islamique d'Iran continue d'appuyer la juste cause du peuple palestinien et le plein exercice de tous ses droits inaliénables, y compris son droit inhérent à l'autodétermination et à la création d'un État palestinien indépendant sur toute la Palestine, avec Al-Qods al-Charif pour capitale.

Ces dernières années, le régime israélien a eu pour pratique courante d'abuser des réunions du Conseil de sécurité pour accuser les autres et jouer les victimes, cherchant ainsi à détourner l'attention de ses pratiques oppressives et de ses crimes contre les Palestiniens et de ses politiques déstabilisatrices dans la région. De même, les États-Unis, en accusant les autres, tentent de détourner l'attention de leurs politiques irresponsables et de leur aventurisme militaire dans la région. Ces mesures trompeuses ne doivent pas faire oublier au Conseil de sécurité le fait que c'est le régime israélien, en tant qu'agresseur et occupant, qui est la principale source d'insécurité et d'instabilité au Moyen-Orient et au-delà, et qui continue, avec le soutien sans équivoque des États-Unis, de commettre tous ses crimes et brutalités.

## Annexe 32

### **Déclaration de la Mission permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie le Coordonnateur spécial Mladenov de sa franche mise à jour. Je voudrais également de saisir cette occasion pour rendre hommage à son adjoint, Jamie McGoldrick, un citoyen irlandais, qui a pris sa retraite le mois dernier. Jamie a mené une brillante carrière au service de l'ONU, et nous lui adressons nos meilleurs vœux.

Aujourd'hui, nos pensées et nos prières accompagnent aussi le Secrétaire général Saeb Erekat dans sa lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19).

L'Irlande et ses partenaires de l'Union européenne partagent un engagement ferme en faveur d'une solution négociée à deux États mettant fin à l'occupation qui a commencé en 1967, avec Jérusalem comme capitale des deux États, sur la base du droit international, y compris les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous estimons que le Conseil de sécurité ne doit ménager aucun effort pour atteindre cet objectif. L'Irlande s'est engagée à appuyer tous les efforts constructifs. Il est essentiel de mettre en place des mesures susceptibles de renforcer la confiance. La participation des parties elles-mêmes et des partenaires internationaux est essentielle pour ouvrir la voie à un dialogue inclusif, notamment par le biais du mécanisme du Quatuor.

L'Irlande se félicite des efforts visant à renforcer l'unité palestinienne. Nous saluons également l'annonce faite par le Président Abbas concernant les élections palestiniennes, qui permettront à une nouvelle génération de participer au processus démocratique. Les élections constituent un lien vital entre le Gouvernement et ses citoyens et elles sont essentielles pour unir Gaza et la Cisjordanie sous une seule autorité nationale. Nous attendons également avec intérêt la suite qui sera donnée aux remarques formulées par le Président Abbas à l'occasion du débat général de l'Assemblée générale concernant une conférence internationale de paix.

L'Irlande se félicite par ailleurs des accords conclus par Israël avec les Émirats arabes unis et avec le Bahreïn. Elle estime cependant que la suspension des plans d'annexion israéliens en Cisjordanie devrait être permanente.

L'Irlande réaffirme sa position de longue date selon laquelle toute activité de colonisation dans le territoire palestinien occupé est illégale au regard du droit international. Le Ministre irlandais des affaires étrangères a condamné la dernière annonce d'expansion majeure des colonies de peuplement avec la construction de près de 5 000 nouveaux logements en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. La construction de colonies dans les zones de Har Homa, Givat Hamatos et El compromet la viabilité et la contiguïté territoriale d'un futur État palestinien. Non seulement la poursuite des activités de colonisation est illégale, mais elle sape la confiance entre Palestiniens et Israéliens.

Nous exhortons le Gouvernement israélien à revenir sur les mesures prises en lien avec ces projets d'expansion et à mettre fin à toute construction de colonies. Nous sommes également extrêmement préoccupés par l'accélération des démolitions ou confiscations de structures appartenant à des Palestiniens en Cisjordanie au cours des derniers mois, malgré les graves conséquences de la COVID-19. Nous appelons Israël à cesser les démolitions et à autoriser les constructions légales des résidents palestiniens.

L'Irlande est fière de soutenir l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), dont les programmes fournissent des services essentiels aux Palestiniens dans le territoire

palestinien occupé et ailleurs dans la région. J'appelle d'autres pays de la région et au-delà à consentir un effort supplémentaire en finançant l'UNRWA, dont le travail a plus que jamais besoin d'être appuyé, puisqu'il accuse un déficit de 130 millions de dollars. L'Irlande est particulièrement préoccupée par la situation dans la bande de Gaza, où 80 % de la population dépend de l'aide humanitaire. L'augmentation des cas de COVID-19 touche les enfants de Gaza qui ont besoin de traitements médicaux vitaux. Une fois de plus, l'Irlande demande à Israël de lever le blocus illégal contre Gaza.

L'Irlande est solidaire des peuples palestinien et israélien dans leur lutte contre le terrible virus et les ravages qu'il a causés dans leur vie. Je tiens à rendre hommage aux professionnels de la santé et aux autres travailleurs de première ligne, y compris l'UNRWA et le personnel des autres organismes des Nations Unies.

En ce qui concerne la situation en Syrie, où le conflit continue de causer d'effroyables souffrances, la seule façon d'apporter une paix durable au peuple syrien est de mettre en place un processus politique durable pris en mains par les Syriens. L'Irlande et l'Union européenne soutiennent sans réserve les efforts de l'Envoyé spécial Pedersen et invitent les parties à coopérer pleinement avec lui. En particulier, les autorités syriennes doivent participer activement à une nouvelle réunion de la Commission constitutionnelle. Une paix durable en Syrie nécessitera le respect des droits de l'homme et de solides garanties en la matière. Les responsables de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire doivent répondre de leurs actes.

Les conséquences de la COVID-19 et la détérioration des conditions économiques ont aggravé les vulnérabilités de la population syrienne. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour appuyer le travail des organisations humanitaires qui viennent en aide aux personnes dans le besoin, et rester profondément préoccupés par les défis majeurs auxquels se heurtent les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales en ce qui concerne l'accès humanitaire en Syrie.

## Annexe 33

### **Déclaration de M. Ishikane Kimihiro, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Depuis le dernier débat public en juillet (S/2020/736), des évolutions notables se sont produites, notamment la normalisation des relations entre Israël et les Émirats arabes unis, Bahreïn et le Soudan. La suspension par Israël de l'application de la souveraineté sur la Cisjordanie est également un geste positif. Le Japon apprécie les efforts de médiation des États-Unis et espère que ces événements conduiront à un apaisement des tensions et à la stabilité dans la région.

Toutefois, malgré ces changements, la situation sur le terrain reste préoccupante. Le Gouvernement israélien a récemment approuvé des plans pour la construction d'environ 5 000 unités de logement dans les colonies de Cisjordanie. Le Japon déplore vivement la poursuite des activités de colonisation du Gouvernement israélien, en dépit des appels répétés de la communauté internationale, y compris du Japon, à geler ces activités qui constituent une violation du droit international. Une telle action va à l'encontre des efforts visant à favoriser une réduction des tensions dans la région, notamment par le biais des accords de normalisation des relations bilatérales.

La question de la paix au Moyen-Orient ne devrait être résolue qu'au travers de négociations entre les parties concernées, et non par la violence ou des actions unilatérales. Je tiens à réaffirmer l'engagement du Japon à soutenir une solution à deux États, fondée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et sur des paramètres convenus au niveau international. Le Japon continuera à travailler à l'établissement de la confiance entre les parties en vue de la reprise du dialogue, première étape vers une solution à deux États.

La réconciliation intra-palestinienne est également impérative pour parvenir à la solution des deux États. Le Japon se félicite de l'annonce faite par le Président Abbas, lors du débat général du mois dernier (voir A/75/PV.10), de son intention d'organiser des élections qui devraient offrir une occasion unique de réconciliation et de solidarité au sein du peuple palestinien par le biais du processus démocratique.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) provoque une crise de sécurité humaine, menaçant la survie, les moyens de subsistance et la dignité des personnes dans le monde entier, y compris au Moyen-Orient. Comme toujours, les personnes les plus vulnérables sont les plus touchées. Le nombre croissant d'infections parmi les réfugiés palestiniens est particulièrement alarmant, étant donné leurs conditions de vie dans des camps surpeuplés et les services de santé disponibles limités. Le Japon salue les efforts de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à cet égard et exprime son plus grand respect pour les travailleurs de première ligne de l'Office qui travaillent dans des circonstances difficiles.

En plus de sa contribution d'environ 1,5 million de dollars à l'UNRWA en début d'année en réponse à l'appel éclair lancé pour lutter contre la COVID-19, le Japon a récemment décidé de fournir une aide alimentaire d'environ 4,1 millions de dollars par l'intermédiaire de l'UNRWA, ce qui porte à environ 30 millions de dollars la contribution totale du Japon à l'UNRWA en 2020.

La pandémie nécessite une aide humanitaire à court terme, ainsi qu'un soutien social et économique à moyen et long terme. Le Japon continuera à fournir l'assistance nécessaire aux réfugiés palestiniens par l'intermédiaire de l'UNRWA, en vue de les protéger, de leur donner les moyens d'agir et d'assurer leur sécurité humaine. À cet égard, le Japon attend de l'UNRWA qu'il poursuive ses efforts pour

améliorer et renforcer sa gestion, ce qui est essentiel pour apporter une aide efficace aux personnes dans le besoin.

Enfin, nous ne devons pas oublier l'importance d'améliorer la qualité de vie générale en Palestine, même en cette période de pandémie de COVID-19. Le Japon a récemment décidé de fournir une aide d'environ 34 millions de dollars, qui comprend une aide alimentaire par le biais du Programme alimentaire mondial et une aide à la construction d'écoles et à l'amélioration des camps de réfugiés. Le Japon réitère son engagement continu en faveur de la réalisation d'une vie de dignité et d'espoir pour le peuple palestinien.

**Annexe 34****Déclaration de la Mission permanente de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

J'ai l'honneur de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et de vous remercier d'avoir judicieusement guidé ses travaux. Je tiens également à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, de son exposé détaillé.

Les séances trimestrielles du Conseil de sécurité concernant la question palestinienne se sont poursuivies, tout comme les souffrances du peuple palestinien sous occupation. Depuis la dernière séance, sous nos yeux, les mesures unilatérales prises par Israël pour étendre les colonies se sont multipliées, sapant les perspectives d'une solution à deux États, augmentant la pression sur le peuple palestinien et réduisant encore ses droits.

La communauté internationale doit s'engager dans une entreprise efficace pour mettre fin à l'occupation et aux souffrances du peuple palestinien et parvenir à une paix juste, durable et globale sur la base de la solution des deux États par le biais de négociations directes et véritables en vue de la création d'un État de Palestine indépendant aux frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément au droit international, aux résolutions internationalement reconnues, aux paramètres convenus sur le plan international et à l'Initiative de paix arabe.

Monsieur le Président, il est urgent que la communauté internationale prenne position et fasse pression sur Israël pour qu'il s'abstienne d'annexer le territoire palestinien occupé et qu'il déclare la fin permanente de cette annexion, qui est contraire au droit international et aux résolutions des organes des Nations Unies, notamment la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité et qui compromet les perspectives de paix et la solution à deux États.

Israël doit mettre un terme à ses mesures unilatérales illégales, y compris ses activités de colonisation, qui violent le droit international et les résolutions internationalement reconnues.

La Jordanie condamne les mesures unilatérales israéliennes en cours, notamment la menace d'annexion du territoire palestinien, la construction et l'expansion de colonies illégales dans le territoire palestinien occupé, la confiscation de biens et la démolition de maisons, ainsi que les violations des lieux saints à Jérusalem-Est occupée. Ces actes de provocation violent le droit international et entraînent la région vers des tensions et des conflits plus importants.

Nous condamnons également la décision du Gouvernement israélien de construire 4 900 nouvelles unités de logement en Cisjordanie occupée, en violation du droit international, et de persister dans ses démarches illégales qui sapent la solution à deux États et les perspectives d'une paix globale. Nous appelons à une position internationale claire rejetant ces mesures et faisant pression pour qu'elles cessent, au nom de la paix et du droit international.

Une paix juste et durable fondée sur la solution des deux États, conformément aux résolutions internationalement reconnues et à l'Initiative de paix arabe, rendrait justice à tous les droits légitimes du peuple palestinien. Il s'agit d'un choix stratégique jordanien, palestinien et arabe. La Jordanie continuera à travailler avec les États arabes et leurs partenaires de la communauté internationale afin d'atteindre cet

objectif. Consciente du devoir de tutelle de la dynastie hachémite, elle poursuivra également ses efforts pour protéger les lieux saints islamiques et chrétiens de Jérusalem et préserver le statut juridique et historique de la ville.

Monsieur le Président, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) doit continuer à fournir ses services aux réfugiés de Palestine en attendant une solution à la question palestinienne qui respecterait leur droit au retour et à l'indemnisation conformément aux résolutions internationalement reconnues, en particulier la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, dans le cadre d'une solution globale du conflit sur la base d'une solution à deux États mettant fin à l'occupation qui a commencé en 1967. La Jordanie continuera à coopérer avec ses partenaires de la communauté internationale et à faire tous les efforts possibles pour obtenir un soutien politique et financier international en faveur de l'UNRWA, lui permettant de continuer à remplir ses fonctions, conformément à son mandat des Nations Unies, pour 5,5 millions de réfugiés palestiniens.

Au milieu de ce mois, les Ministres des affaires étrangères de Jordanie et de Suède ont organisé le troisième dialogue stratégique ministériel afin d'obtenir un soutien pour l'UNRWA, de discuter des efforts conjoints à cet égard et de trouver des moyens pratiques pour faire face aux défis financiers auxquels l'Office est confronté. Nous demandons instamment à tous les États de respecter leurs engagements dès que possible, et de les augmenter si possible, afin de garantir que l'UNRWA puisse continuer à fournir ses services et à répondre aux besoins urgents découlant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Monsieur le Président, en coordination avec ses partenaires de la communauté internationale, la Jordanie continuera à faire tous les efforts possibles pour parvenir à une paix juste, globale et durable et pour résoudre le conflit israélo-palestinien. Une telle solution est une condition pour l'instauration de la sécurité, de la stabilité, du bien-être et de la prospérité des peuples qui aspirent à de meilleures conditions de vie et à un avenir plus radieux. La solution qui s'offre à nous est claire : une solution à deux États menant à la création d'un État indépendant de Palestine, aux côtés d'Israël, avec Jérusalem-Est comme capitale. C'est la seule façon de parvenir à une paix juste, durable et globale, acceptable pour les peuples de la région.

**Annexe 35****Déclaration de la Mission permanente du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je voudrais tout d'abord féliciter la Mission permanente de la Russie pour avoir dirigé avec succès les travaux du Conseil de sécurité en octobre 2020. Nous lui souhaitons beaucoup de succès pour les autres séances du mois. Nous remercions également M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son précieux exposé.

La présente réunion trimestrielle sur le Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, se tient alors que la communauté internationale continue de lutter contre le nouveau coronavirus, qui s'est propagé sur toute la planète et qui représente une menace imminente pour la survie de l'humanité dans son ensemble.

Malheureusement, malgré l'existence de cette menace existentielle directe, Israël, Puissance occupante, persiste à mener ses politiques agressives contre le peuple palestinien, et il continue de nous rappeler périodiquement qu'il n'a pas renoncé à ses plans visant à annexer d'autres pans de la Cisjordanie, et que ces plans n'ont été que temporairement suspendus. Ces politiques montrent une fois de plus qu'Israël cherche à ancrer l'occupation en élargissant ses activités et ses politiques illégales par l'expansion, la construction et l'implantation de milliers de logements et l'annexion de terres, en violation flagrante de la résolution 2334 (2016). Les rapports récents de l'ONU montrent que les activités de colonisation en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, se sont intensifiées depuis que le Gouvernement israélien a donné le feu vert pour la construction de milliers de nouveaux logements illégaux.

Nous sommes préoccupés par le fait qu'outre la construction de colonies illégales autorisée par les autorités israéliennes, les colons israéliens ont commis des actes de violence contre des civils palestiniens sans défense et détruit des bâtiments et des biens palestiniens pour faire de la place aux colonies. Ces actes contribueront à anéantir pour les Palestiniens la perspective de créer un État palestinien indépendant, d'un seul tenant, viable, durable et souverain.

Dans leurs rapports et à maintes reprises, le Secrétaire général et la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ont décrit le climat d'impunité qui entoure les colons et ceux qui saisissent des terres palestiniennes et déplacent des familles palestiniennes de leurs foyers. Dans un rapport récent du Secrétaire général sur les colonies israéliennes dans le territoire palestinien occupé, il est souligné que le Ministère israélien de la justice a mené des dizaines d'enquêtes sans qu'aucune déclaration de culpabilité ne soit prononcée contre un colon. De telles pratiques exigent, plus que jamais, que soient mobilisés les mécanismes politiques et juridiques internationaux pour amener Israël à répondre de ses violations constantes des droits du peuple palestinien, qui sont garantis par le droit international.

En dépit des circonstances exceptionnelles actuelles, le Koweït et les États arabes s'efforcent de contrer les tentatives israéliennes de profiter du fait que l'attention mondiale est accaparée par le coronavirus et de faire fi de l'opinion mondiale et de celle des acteurs humanitaires, à savoir que l'agression, la guerre et le blocus doivent prendre fin dans le contexte de cette situation humanitaire difficile. Durant sa réunion au niveau ministériel tenue le 9 septembre, le Conseil de la Ligue des États arabes a souligné le caractère central de la cause palestinienne pour la nation arabe et le caractère arabe de Jérusalem-Est occupée. Il a réitéré que les États arabes étaient attachés à la paix en tant que choix stratégique, mais aussi déterminés à régler

le conflit arabo-israélien dans le respect du droit international, des résolutions de la légitimité internationale et de l'Initiative de paix arabe de 2002, pour permettre au peuple palestinien d'exercer pleinement ses droits politiques légitimes et de créer un État indépendant sur son propre territoire, avec Al-Qods al-Charif pour capitale.

**Annexe 36****Déclaration de M. Maged Abdelfattah Abdelaziz, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de présider le Conseil de sécurité ce mois et de tous les efforts que vous déployez à l'appui de la paix et de la sécurité internationales, en particulier dans la région du Moyen-Orient. Je remercie le Secrétaire général et le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de leurs exposés remarquables sur l'évolution de la situation dans la région arabe, et en particulier sur la réponse de l'ONU à la question palestinienne.

La question palestinienne a toujours été et restera le point central et le nœud gordien du conflit arabo-israélien. Hormis la prolifération des opinions concernant le meilleur moyen de parvenir à une paix juste et globale au Moyen-Orient, la Ligue des États arabes et ses États membres restent convaincus que la stabilité dans la région du Moyen-Orient repose sur la recherche d'une juste solution à la question palestinienne sur la base du droit international, conformément aux paramètres convenus, en particulier le principe de l'échange de territoires contre la paix, la solution des deux États, les accords de Madrid et d'Oslo, l'Initiative de paix arabe et les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. L'objectif est clair : la création d'un État palestinien sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, par le biais de négociations directes entre Israël et la Palestine et avec l'appui du Quatuor.

La Ligue a donc adopté de nombreuses résolutions au niveau ministériel et durant ses réunions au sommet, dans lesquelles elle aborde la question palestinienne sous tous ses aspects principaux, notamment la question des réfugiés, qui représente une préoccupation majeure pour la Ligue et ses États membres. La Ligue et ses États membres croient dans le mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et appuient toute mesure visant à faire en sorte qu'il puisse s'en acquitter effectivement. La Ligue est fermement convaincue que toute tentative d'enrayer ou de remettre en question le mandat de l'Office porterait un coup aux négociations sur une des cinq questions principales en vue du règlement final de la question palestinienne. Même si Israël est la partie qui a provoqué la crise des réfugiés palestiniens, et même s'il incombe au premier chef à la communauté internationale de collaborer avec Israël pour que les réfugiés palestiniens puissent exercer tous leurs droits conformément aux normes et instruments internationaux, la partie arabe s'est toujours employée activement à combler les déficits de financement de l'Office afin de renforcer ses capacités matérielles et opérationnelles. Elle le fait parce que des liens de solidarité unissent les peuples et les gouvernements arabes, des liens qui s'expriment pleinement au sein de la Ligue des États arabes.

De même, la Ligue appuie tous les efforts visant à unir les Palestiniens. Elle appuie les efforts visant à réconcilier les Palestiniens entre eux. Elle est convaincue que la conclusion d'un accord entre le Fatah et le Hamas et l'organisation d'élections législatives et présidentielle renforcerait l'unité du peuple palestinien et sa capacité à négocier, sous la direction de dirigeants palestiniens unis, en vue d'atteindre les objectifs auxquels nous aspirons.

La Ligue se tient prête à appuyer la vision palestinienne énoncée par le Président Mahmoud Abbas devant le Conseil de sécurité. Le Président Abbas a mis en garde contre le fait d'engager à la hâte dans des initiatives que l'État de Palestine

n'a pas contribué à formuler ou à négocier. Il a insisté sur le fait que le conflit devait être réglé par des moyens pacifiques, par l'intermédiaire de l'ONU et avec la participation effective du Quatuor. Il a également demandé à maintes reprises la tenue d'une conférence de paix internationale, d'abord en février 2018, lorsque Washington a décidé unilatéralement de déplacer l'Ambassade des États-Unis de Tel Aviv à Jérusalem et de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël, puis durant la séance d'urgence organisée par le Conseil de sécurité en février 2020 (voir S/PV.8717), après que le Président Trump ait annoncé son accord du siècle intitulé « De la paix à la prospérité », qui ne répond à aucun des critères devant mener au règlement définitif du conflit arabo-israélien et qui a été rejeté par toutes les forces internationales éprises de paix.

La Ligue appuie l'initiative présentée par le Président Abbas dans l'allocution qu'il a prononcée à l'Assemblée générale à l'occasion de son soixante-quinzième anniversaire, à savoir que le Secrétaire général devrait se préparer à convoquer une conférence internationale pour lancer des négociations véritables entre l'État de Palestine et l'État d'Israël, en vertu exclusivement des principes et des critères convenus en vertu du droit international. Le Conseil de sécurité serait certainement le premier responsable de l'organisation de la conférence et serait chargé de veiller à ce qu'elle donne les résultats attendus, en coordination avec le Secrétaire général, la Ligue des États arabes et les autres acteurs régionaux et internationaux.

Consciente de la nécessité de sortir le processus de paix de l'impasse actuelle, la Ligue des États arabes salue tous les efforts déployés par les principaux acteurs régionaux et internationaux, notamment le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la coopération islamique et l'Union européenne. Ces efforts englobent les initiatives internationales et régionales visant à rassembler et à unifier les forces internationales afin d'aider le négociateur palestinien à préparer un nouveau cycle de négociations avec la participation de l'Autorité palestinienne. Le dernier effort en date de cette nature a été la réunion tenue en Jordanie, avec la participation des Ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, de la France, de l'Égypte et de la Jordanie et le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui a abouti à l'adoption d'une déclaration d'appui au droit international. La Ligue souligne l'importance de la conférence proposée. Elle appelle le Quatuor et les parties internationales et régionales qui l'appuient à ne ménager aucun effort pour jouer un rôle constructif afin de sortir le conflit du bourbier actuel et d'ouvrir des perspectives d'une paix véritable et du juste règlement auxquels nous aspirons. La Ligue est certaine que le Secrétaire général a les capacités et la sagesse nécessaires pour guider les efforts internationaux vers la réalisation des aspirations palestiniennes et arabes, mais aussi des aspirations de la région et du monde.

Israël persiste dans ses efforts incessants pour matérialiser ses projets de colonisation sur le territoire palestinien et arabe occupé. Il a pris une série de discrètes mesures propices à la mise en œuvre de son plan d'annexion furtive. Tout récemment, il a construit 2 600 unités de peuplement à Jérusalem et en Cisjordanie, et isolé la zone C en prévision de l'annexion complète de la vallée du Jourdain. Il continue de faire obstacle aux efforts visant à parvenir à un règlement en tentant de redéfinir des questions aussi cruciales que Jérusalem, les réfugiés ou les frontières. Il cherche également à ancrer *de facto* ses politiques de discrimination raciale, notamment en promulguant une nouvelle loi sur l'État-nation qui fait des habitants arabes d'Israël des citoyens de seconde zone. Il s'efforce d'imposer un fait accompli qui aboutira à un État unique au lieu de la solution à deux États, laquelle est désormais en grave danger, d'autant qu'Israël a violé l'engagement de geler totalement les activements de peuplement, engagement qu'il a ouvertement pris et qui était un élément fondamental de son récent accord avec les Émirats arabes unis. Le Secrétaire général de la Ligue a dénoncé avec force cette conduite et a fait savoir que la Ligue craignait que cela

---

ait des répercussions sur l'avenir des négociations visant la création d'un État de Palestine indépendant et d'un seul tenant géographiquement.

En attendant des négociations véritables dans le cadre de la conférence de paix que le Président Abbas a demandée, la Ligue souligne que le Conseil des droits de l'homme et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme doivent, conformément à la résolution 43/31 du Conseil des droits de l'homme, pousser Israël à faire face aux répercussions humanitaires catastrophiques qu'ont l'annexion et les activités de peuplement aveugles menées par Israël sur le peuple palestinien, notamment la discrimination raciale. Si Israël maintient ses politiques de peuplement et ses pratiques illégales dans le Territoire palestinien occupé, des mesures devront être prises pour faire suite aux rapports compilés par les commissions d'enquête internationales, afin de jeter les bases qui permettront de faire en sorte qu'Israël réponde juridiquement de toutes les violations et de tous les crimes notoires commis contre le peuple palestinien par ses dirigeants et ses hauts fonctionnaires.

**Annexe 37****Déclaration de M<sup>me</sup> Amal Mudallali, Représentante permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais, pour commencer, féliciter la Fédération de Russie de son accession à la présidence du Conseil pour le mois, et remercier le Niger de sa présidence couronnée de succès le mois dernier.

Je tiens également à souhaiter à tous les participants une bonne Journée des Nations Unies.

En ce soixante-quinzième anniversaire de la fondation de l'ONU, la situation au Moyen-Orient se heurte à des conflits, à des défis et à l'absence de perspectives de paix globale et durable dans la région. Les principes et objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies sont remis en cause dans tous les domaines de la paix et de la sécurité ; les populations jeunes de la région n'ont aucune perspective d'avenir durable ; et la pandémie fait disparaître les progrès réalisés au cours des dernières décennies dans la plupart des secteurs, notamment en matière d'éducation, de réduction de la pauvreté, de droits et d'égalité.

Certains pays tirent mieux leur épingle du jeu, mais pour la majorité d'entre nous, la trajectoire est alarmante. Mon pays, le Liban, connaît depuis octobre dernier un *annus horribilis*, dans tous les sens du terme.

La crise économique et financière qui a ruiné la vie des habitants et les a privés de leurs économies et de la sécurité financière a été flanquée d'une pandémie, puis d'une explosion catastrophique qui a détruit le port de Beyrouth et une grande partie de la ville. Cette explosion a également fait 200 morts et des milliers de blessés. Elle a détruit le cœur de la ville de Beyrouth et son quartier des affaires, rendant la reprise plus difficile encore. En outre, elle a dévasté les quartiers culturels et artistiques, approfondissant encore la pénombre qui est tombée sur la population et privant même cette dernière du plaisir de trouver refuge dans son patrimoine culturel.

Un sentiment de désespoir s'est emparé du pays et de la population, mais la réaction rapide de l'ONU et de la communauté internationale a été extrêmement émouvante et encourageante. Des manifestations de soutien, de sympathie et d'aide se sont déversées dans le pays, montrant aux Libanais qu'ils ne sont pas seuls, ce qui a fait une vraie différence et a encouragé les Libanais à se relever et à commencer leur longue route vers le rétablissement. Sur cette route, le Liban aura plus que jamais besoin que ses amis et la communauté internationale se tiennent à ces côtés tandis qu'il s'engage dans la phase de restauration et de réhabilitation qui lui permettra de reconstruire en mieux.

Nous remercions la France et l'ONU d'être venues rapidement à l'aide du Liban en organisant une conférence internationale le 9 août, dans le sillage de l'explosion et de la crise humanitaire attenante. Nous remercions également le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Programme des Nations Unies pour le développement d'avoir organisé des réunions d'information à l'intention des États Membres, afin d'accompagner l'intervention demandée par la situation au Liban. Ces réunions ont été inestimables pour canaliser le soutien et l'assistance nécessaires afin d'aider le Liban à atténuer les effets de l'explosion dans différents domaines. Les secteurs qui ont le plus besoin d'aide sont l'éducation et la santé. L'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est fortement concentrée dans le secteur de l'éducation, où le déficit de pénétration technologique et d'accès à Internet menace de produire une génération perdue si les élèves ne peuvent ni aller à l'école ni accéder à l'enseignement virtuel.

La santé est également un défi majeur, le secteur étant confronté à des problèmes de capacités et de pénuries de médicaments et d'équipements médicaux. Toutes ces difficultés surgissent en plein vide politique, en l'absence d'un nouveau gouvernement.

Le peuple libanais recherche une lueur d'espoir avec la formation d'un nouveau gouvernement, doté d'un nouveau mode de fonctionnement. Il espère qu'après cette période de blocage politique, le pays retrouvera le chemin de la réhabilitation économique, financière et politique. Un nouveau Premier Ministre, M. Saad Hariri, a été désigné pour former ce nouveau gouvernement et, si cet espoir de nouveau gouvernement se concrétise, le Liban pourra se remettre en quête de solutions à ses problèmes, et lancer la mise en œuvre des réformes requises par la communauté internationale, ce qui permettra à l'appui international de revenir dans le pays.

Par ailleurs, on observe une évolution sur un autre front au Liban. Le Président du Parlement libanais a annoncé le 1<sup>er</sup> octobre qu'un accord-cadre avait été conclu pour entamer des négociations techniques indirectes, sous les auspices de l'ONU et avec la médiation des États-Unis, afin de parvenir à un accord sur les frontières terrestre et maritime contestées entre le Liban et Israël.

Une fois qu'un accord aura été trouvé sur le tracé de ces frontières terrestre et maritime, le Président a déclaré qu'il sera déposé auprès de l'ONU, conformément aux règles et pratiques internationales. L'accord-cadre sera basé sur l'accord de cessez-le-feu conclu en avril 1996 entre Israël et le Liban, ainsi que sur la résolution 1701 (2006).

La première réunion entre les Libanais et les Israéliens, sous les auspices de l'ONU et en présence de représentants des États-Unis, s'est tenue le 14 octobre à Naqoura, et d'autres réunions devraient suivre ce mois et dans les mois à venir.

La veille du début des discussions, le Président Michel Aoun a donné ses instructions aux membres de la délégation libanaise, soulignant que « ces discussions sont d'ordre technique et se limitent au tracé de la frontière maritime » et qu'elles visent à « défendre les droits libanais internationalement reconnus ». Le Liban espère qu'un accord relatif à la délimitation de la frontière sera bientôt conclu, et qu'il lui permettra de récupérer ses terres et ses eaux territoriales, de tirer parti de ses ressources naturelles, d'étendre sa souveraineté sur toutes ses terres et ses eaux et d'aider son économie.

En août dernier, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2539 (2020), qui proroge le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) jusqu'au 31 août 2021. En renouvelant le mandat de la FINUL, le Conseil de sécurité et ses membres lui ont exprimé un message de soutien puissant et unifié, préservant ainsi sa capacité forte et indispensable à la préservation de la paix et la sécurité le long de la Ligne bleue.

Après l'explosion du port et conformément au mandat de la FINUL énoncé dans la résolution 2539 (2020), qui l'autorise « à prendre des mesures temporaires spéciales pour aider le Liban et son peuple », la FINUL a tendu une main secourable au Liban à Beyrouth. À la demande du Gouvernement libanais et en coordination avec l'Armée libanaise, la FINUL a déployé, le 27 septembre, un détachement de force multinationale à Beyrouth afin d'aider les efforts consentis par les autorités libanaises pour faire face aux conséquences de l'explosion.

Le Liban est extrêmement reconnaissant aux dirigeants et au personnel de la FINUL pour leur dévouement sans faille, et salue la coopération solide et constante entre la FINUL et le Gouvernement libanais. Qu'il me soit permis également d'exprimer la sincère gratitude de mon pays aux pays fournisseurs de contingents,

pour leur soutien de longue date et leur engagement indéfectible, en particulier en ces temps difficiles que le Liban traverse.

Par ailleurs, le Liban salue l'équipage du navire bangladais qui a été gravement touché par l'explosion dans le port, ainsi que le reste du personnel de la FINUL touché pour son courage et son sacrifice.

Le Liban réitère son plein engagement en faveur de l'application de la résolution 1701 (2006) dans son intégralité et demande à cet organe de faire tout ce qui est en son pouvoir pour qu'Israël fasse de même et mette fin à ses violations quotidiennes de la souveraineté libanaise par terre, mer et air.

Les Palestiniens subissent un blocus étouffant et des conditions de vie difficiles à Gaza, et connaissent des difficultés et des restrictions à leur liberté de circulation en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Cela s'ajoute à l'expansion continue des colonies israéliennes et à l'augmentation de la violence des colons, à l'usage excessif de la force par les forces de sécurité israéliennes et à l'augmentation des démolitions de maisons par les autorités israéliennes, comme le montrent les rapports pertinents du Secrétaire au Conseil.

Les plans israéliens d'annexion de certains pans de la Cisjordanie auraient été suspendus en août dernier. Ils n'ont pas été annulés, mais simplement mis en attente, et nous assistons maintenant à une activité de colonisation sans précédent et record de la part des autorités israéliennes. Près de 5 000 nouvelles unités de logements auraient été approuvées par le Haut Conseil d'urbanisme israélien à la mi-octobre. Selon certaines informations, 12 159 unités de logements ont été approuvées jusqu'à présent en 2020. Le mouvement « La paix maintenant » rapporte qu'il s'agit du plus grand total d'unités de logements approuvées pour une année donnée depuis qu'il a commencé à suivre la situation en 2012.

Ces actions israéliennes sont contraires au droit international, aux Conventions de Genève et aux résolutions du Conseil de sécurité sur cette question. Mais surtout, elles mettent fin à tout espoir de règlement équitable du conflit israélo-palestinien et à toute chance de paix.

Toute solution à la question palestinienne doit être juste et globale, fondée sur la légalité internationale et enracinée dans les résolutions pertinentes des organes des Nations Unies, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 2334 (2016) du Conseil de sécurité. Elle doit également être fondée sur la formule « terre contre paix » et la solution à deux États, dont un État palestinien avec Jérusalem-Est comme capitale. L'Initiative de paix arabe reste une voie crédible pour une telle paix. Ignorer les droits et les aspirations nationales du peuple palestinien ne conduira pas à une paix réelle.

## Annexe 38

### **Déclaration de M. Syed Mohamad Hasrin Aidid, Représentant permanent de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat public. La Malaisie souhaite s'associer aux déclarations présentées par les représentants de l'Azerbaïdjan et des Émirats arabes unis, au nom du Mouvement des pays non alignés (annexe 19) et de l'Organisation de la coopération islamique (annexe 48), respectivement.

Nous avons récemment commémoré le soixante-quinzième anniversaire de la création de l'ONU, en septembre de cette année. Il y a deux jours, le 24 octobre, nous avons célébré la Journée des Nations Unies. Ces deux occasions historiques devraient rappeler avec force aux États Membres qu'ils doivent respecter les engagements pris en vertu de la Charte des Nations Unies, ainsi que nos valeurs et idéaux communs de liberté, de responsabilité et de prospérité pour tous, y compris pour nos frères et sœurs palestiniens.

La position de la Malaisie sur la question de la Palestine reste claire. Nous continuerons à plaider pour le règlement de la question de Palestine sur la base d'un cadre international, et contre l'annexion et en faveur du droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Nous continuerons à soutenir la réalisation de l'État de Palestine sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Pour qu'il y ait une paix durable au Moyen-Orient, le consensus international établi, en accord avec le droit international, la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes, doit être respecté et appliqué par la Puissance occupante.

Premièrement, Israël doit mettre fin à son occupation des terres palestiniennes et retirer ses troupes du territoire palestinien occupé et des États arabes environnants. Deuxièmement, Israël doit cesser toutes ses activités de colonisation illégales, comme le demande la résolution 2334 (2016). L'acquisition de tout territoire par la guerre ou la force est inadmissible et illégale. La Malaisie tient également à rappeler que, le 16 juin 2020, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 et 47 autres experts indépendants du système des droits de l'homme des Nations Unies ont publié une déclaration disant que l'annexion du territoire occupé constituait une violation grave de la Charte des Nations Unies et des Conventions de Genève du 12 août 1949, et était contraire aux règles fondamentales affirmées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

Troisièmement, Israël doit accorder aux réfugiés palestiniens le droit de retourner sur leurs terres et leurs biens.

Quatrièmement, Israël doit rétablir le statut original de Jérusalem.

Enfin et surtout, Israël doit restaurer sa crédibilité et retourner à la table des négociations avec la Palestine. La Malaisie estime que la seule voie viable est une solution négociée à deux États. Dans ce contexte, la Malaisie soutient l'appel de la communauté internationale, y compris du Secrétaire général, afin que le Quatuor pour le Moyen-Orient trouve une voie mutuellement acceptable pour que les parties s'engagent à nouveau sur la voie d'un règlement pacifique et négocié.

Il ne s'agit pas de nouvelles conditions préalables, mais plutôt du reflet d'années d'efforts diplomatiques et du consensus atteint au cours de décennies de négociations. Il ne s'agit certainement pas de la seule Palestine, mais d'un véritable appel mondial à s'attaquer aux causes profondes du conflit et à mettre fin à la plus longue occupation de l'histoire du monde. Israël ne peut plus être dans le déni et doit agir de manière responsable.

À cet égard, la Malaisie invite le Conseil à agir d'urgence pour assurer la pleine application de toutes les résolutions du Conseil applicables et défendre l'ordre fondé sur des règles afin de garantir le maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

## Annexe 39

### **Déclaration de la Mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais tout d'abord féliciter la Russie pour sa présidence réussie du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous apprécions vos efforts, Monsieur le Président, et ceux de votre prédécesseur.

Je tiens également à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, de son exposé détaillé.

Le Royaume du Maroc est profondément préoccupé par la situation du peuple palestinien. La pandémie de maladie à coronavirus et ses répercussions exacerbent les crises économiques, humanitaires et sociales dans la région.

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en tant que Président du Comité d'Al-Qods (Jérusalem) de l'Organisation de la coopération islamique, se tient aux côtés du peuple palestinien dans ses efforts pour exercer son droit légitime à créer un État indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, et réaffirme la nécessité de mettre fin aux activités de colonisation.

Le peuple palestinien souffre sous l'occupation israélienne de son territoire, marquée par des violations quotidiennes de ses droits légitimes et des activités menées sur ses terres en violation des résolutions reconnues sur le plan international et du droit international humanitaire.

Le Royaume du Maroc est préoccupé par l'annonce par Israël de la construction de près de 5 000 logements en Cisjordanie. Les activités de colonisation constituent une violation du droit international et un des principaux obstacles à la paix. Elles menacent la possibilité de réaliser une solution viable à deux États.

Le Maroc rejette toute mesure unilatérale qui compromettrait le statut juridique et historique de Jérusalem, Al-Qods al-Charif, en tant que ville sainte, et attache une grande importance à son sens spirituel, ainsi qu'à sa vocation spéciale en tant que ville de paix. Je souhaite rappeler l'Appel sur Al-Qods, signé par S. M. le Roi Mohammed VI et S. S. le pape François durant la visite de Sa Sainteté au Maroc en mars 2019, visant à la conservation et à la promotion du caractère spécifique multireligieux, la dimension spirituelle et l'identité culturelle particulière de la ville sainte.

Mon pays réitère son ferme appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et à son mandat. L'UNRWA joue un rôle vital en appuyant l'éducation et les services sociaux et de santé fournis à des millions de réfugiés palestiniens en Cisjordanie et poursuit son action, en particulier dans les circonstances difficiles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). De son côté, l'Agence Bayt Mal Al-Qods al-Charif, la branche exécutive du Comité d'Al-Qods, continue de venir en aide à la population de la ville au moyen de divers projets clefs, en particulier dans les domaines de la conservation du patrimoine culturel et urbain, de l'assistance sociale et de la préservation des archives nationales palestiniennes.

Pour terminer, la communauté internationale doit accentuer ses efforts afin de ramener les Palestiniens et les Israéliens à la table des négociations dans le but de réaliser une solution à deux États à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État de Palestine.

**Annexe 40****Déclaration de M. Neville Gertze, Représentant permanent de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous félicite, Monsieur le Président, de l'accession de la Fédération de Russie à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre 2020, et je vous remercie d'avoir organisé le présent débat public sur cette question qui revêt une grande importance pour la Namibie.

Je tiens également à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient de son exposé sur la situation dans la région.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je souhaite commencer ma déclaration en exprimant ma préoccupation face à la hausse du taux d'infection à la maladie à coronavirus (COVID-19) dans le territoire palestinien occupé et en Israël. Cette pandémie a brisé de nombreuses vies dans le monde entier et touche les plus vulnérables, à commencer par la population palestinienne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Je rappelle aux membres du Conseil que Gaza a une des densités de population les plus élevées au monde, que son système de santé est faible et qu'elle est en proie à des crises humanitaire et économique persistantes. Cet environnement est propice à la propagation de la COVID-19 et aggrave la douleur et les effets destructeurs pour la population de Gaza.

La crise financière que traverse l'Autorité palestinienne limite encore plus sa capacité à lutter contre la COVID-19 dans les territoires palestiniens, car la fourniture de services est gravement touchée.

À cet égard, la Namibie salue la collaboration entre l'ONU et toutes les parties en vue de garantir l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire. Je saisis également cette occasion pour réitérer l'appui de la Namibie à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, car les besoins et la demande relatifs aux services que fournit l'Office à 5,6 millions de réfugiés palestiniens ont considérablement augmenté du fait de la pandémie de COVID-19.

Dans sa déclaration du 29 septembre au Conseil de sécurité (voir S/PV.8762), dans laquelle il a présenté le quinzième rapport sur l'application de la résolution 2334 (2016), le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général a noté qu'aucune mesure concrète n'avait été prise durant la période considérée en vue d'appliquer les dispositions de cette résolution. Cette tendance se poursuit depuis l'adoption de cette résolution en décembre 2016.

M. Mladenov a souligné qu'aucune mesure n'avait été prise pour « arrête[r] immédiatement et complètement toutes [l]es activités de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est » (*résolution 2334 (2016), par. 2*). Je tiens à souligner la décision prise les 14 et 15 octobre par les autorités palestiniennes de construire près de 5 000 logements, dont la plupart se situent dans des endroits reculés en plein cœur de la Cisjordanie occupée. Je saisis cette occasion pour réitérer que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et représentent un obstacle à la paix et à la solution des deux États.

Par ailleurs, les démolitions et les saisies de structures palestiniennes par les autorités israéliennes se poursuivent dans toute la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, et le taux de démolition a atteint son niveau le plus élevé des quatre dernières années. Ces actions représentent également un obstacle à la paix.

Depuis ma dernière déclaration au Conseil de sécurité sur cette question en juillet (S/2020/736, annexe 39), la normalisation des relations d'Israël avec les Émirats arabes unis et Bahreïn a été annoncée. Les parties ont souligné que la signature des Accords d'Abraham donnerait une nouvelle impulsion à la paix dans la région. Cela dit, la construction de nouveaux logements et le taux de démolition le plus élevé depuis quatre ans ne donnent pas une nouvelle impulsion à la paix pour le peuple palestinien. En outre, la suspension des plans d'annexion prévue par les Accords n'apporte ni paix ni répit au peuple palestinien.

J'appelle l'attention sur l'appel lancé par le Président Abbas dans l'allocution qu'il a faite devant l'Assemblée générale à l'occasion du débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session (voir A/75/PV.10), en vue de l'organisation d'une conférence internationale au début de 2021. La Namibie a exprimé son appui à cette proposition.

Alors que la communauté internationale célèbre le soixante-quinzième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies, l'appui à la cause palestinienne reste inchangé, comme le montrent les innombrables manifestations de soutien observées durant le débat général de la semaine de haut niveau en septembre. Néanmoins, nous continuons de décevoir le peuple palestinien. Cela s'illustre notamment par la non-application de la résolution 2334 (2016) historique du Conseil de sécurité, adoptée il y a près de quatre ans. Cette résolution a donné espoir aux Palestiniens et fait naître l'attente d'un règlement de ce conflit de longue date.

Toutefois, depuis son adoption, la situation humanitaire, sociale et politique n'a fait que s'aggraver et les tensions ont considérablement augmenté, et cette situation est aggravée par la pandémie de COVID-19. Les mesures mises en place compromettent gravement la recherche d'une solution mutuellement acceptable, juste et durable. Le peuple palestinien a un droit fondamental à l'autodétermination et à l'indépendance, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous devons parvenir à une paix juste, durable et globale entre les Israéliens et les Palestiniens, avec l'existence de deux États coexistant dans un climat de paix et de sécurité.

**Annexe 41****Déclaration de M<sup>me</sup> Mona Juul, Représentante permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Alors que nous sommes réunis pour la présente visioconférence, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue d'avoir de graves répercussions sur la vie des Israéliens et des Palestiniens. Les autorités des deux parties ont mis en œuvre d'amples mesures pour contenir le virus et sauver des vies, et ce, à un coût économique élevé.

Lorsque nous nous avons pris la parole devant le Conseil il y a six mois (voir S/2020/341), nous avons félicité les parties de leur coopération afin de répondre à la pandémie. Néanmoins, nous constatons avec regret que l'espace de dialogue et de coopération entre Israéliens et Palestiniens s'est détérioré depuis lors.

La Norvège a maintes fois mis en garde contre l'annexion par Israël de certains pans de la Cisjordanie. Nous appelons Israël à faire en sorte que la suspension de ces plans, en vigueur actuellement, soit pérennisée. Une telle mesure serait propre à créer un climat plus propice à la coopération et aux négociations.

Il faut dûment remédier à la pression sans précédent que la pandémie exerce sur l'économie palestinienne déjà fragile et sur la capacité de fonctionnement de l'Autorité palestinienne. À cet égard, la Norvège regrette que la question du transfert à l'Autorité palestinienne des recettes fiscales et douanières par Israël ne soit toujours pas résolue.

Devant une économie palestinienne au bord de l'insolvabilité, nous exhortons vivement les parties à stabiliser le budget de l'Autorité palestinienne en convenant de transferts de recettes fixes, réguliers et prévisibles. Les parties doivent également régler d'autres questions budgétaires en suspens afin de consolider l'économie palestinienne.

Les personnes ordinaires, en particulier les plus vulnérables, sont vouées à être les plus touchées par ces problèmes tant que cette question ne sera pas réglée. Il est tout aussi fondamental pour les perspectives d'une solution à deux États de préserver la viabilité financière de l'Autorité palestinienne.

En cette période de crise, nous demandons instamment à l'Autorité palestinienne de poursuivre la fourniture de services de base à la population palestinienne et, dans la mesure du possible, de garantir le paiement des salaires des fonctionnaires en Cisjordanie et à Gaza.

En sa qualité de Présidente du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, la Norvège fera tout son possible pour mobiliser des ressources en faveur des Palestiniens dans le besoin et pour remédier aux problèmes de santé publique immédiats. Cette action a déjà commencé. Nous prévoyons la prochaine réunion du Comité spécial en février 2021, et nous entendons en coordonner le calendrier avec les parties et les principaux donateurs.

La pandémie a exacerbé la situation humanitaire déjà catastrophique à Gaza. Nous prenons acte des efforts déployés actuellement par les acteurs compétents pour faciliter le transfert de fournitures médicales à Gaza. C'est toutefois loin d'être suffisant. Nous appelons Israël à faire davantage pour honorer ses obligations, notamment en assouplissant les bouclages et en améliorant l'accès et la circulation des marchandises. La Norvège encourage également l'Autorité palestinienne à continuer de s'acquitter de sa responsabilité s'agissant d'appuyer le système de santé de Gaza. En outre, l'aide internationale visant à atténuer l'incidence de la pandémie

doit également s'attacher à remédier à la situation critique dans laquelle se trouvent Jérusalem et la Cisjordanie en matière de santé publique.

La crise actuelle souligne à nouveau le rôle essentiel que joue l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en subvenant aux besoins fondamentaux de millions de réfugiés palestiniens dans la région. L'UNRWA continue de s'en acquitter alors même qu'elle affronte la pire crise financière de son histoire. Les écoles, cliniques et autres installations de l'organisation dans toute la région sont indispensables pour éviter une instabilité accrue. La Norvège appelle les donateurs à augmenter leur financement à l'UNRWA.

La Norvège garde espoir que la normalisation des relations bilatérales d'Israël avec les Émirats arabes unis et Bahreïn élargira l'espace de dialogue et de coopération entre Israël et le monde arabe. Cette évolution montre que la coexistence pacifique entre les pays du Moyen-Orient est possible, et elle ouvre de nouvelles possibilités de coopération diplomatique et économique. Elle est positive dans la mesure où elle peut contribuer à une plus grande stabilité politique dans la région, et nous espérons que des échanges accrus à travers le Moyen-Orient étayeront les efforts visant à obtenir un règlement pacifique et juste du conflit israélo-palestinien. Nous encourageons Israël, les Émirats arabes unis et Bahreïn – ainsi que d'autres pays de la région – à profiter de l'élan généré par les mesures historiques qu'ils ont prises sur cette voie.

Cela étant, les accords de normalisation ne résolvent pas les questions pendantes liées au conflit. La Norvège est profondément préoccupée par la poursuite des activités israéliennes de peuplement en Cisjordanie, qui constituent une violation du droit international. Malgré la pandémie de COVID-19, on a constaté ces derniers mois une flambée des démolitions ou confiscations de structures et maisons appartenant à des Palestiniens en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Nous appelons Israël à mettre fin à ces activités. Nous appelons également tous les responsables à respecter et protéger les droits humains fondamentaux des populations vivant dans les zones dont ils ont la charge, et à mettre fin à l'impunité.

Pour terminer, je me permettrai de réitérer l'appel lancé par la Norvège aux parties afin qu'elles engagent un dialogue constructif, ancré dans les accords en vigueur et les résolutions pertinentes de l'ONU.

Nous encourageons tous les partisans de la solution des deux États à aider à ramener les parties sur la voie qui mène à un règlement durable, et qui inclut notamment des pourparlers sur les questions relatives au statut final concernant les frontières, la sécurité, les réfugiés et Jérusalem. Comme l'a souligné la Norvège à maintes reprises au cours de ces débats, il existe toujours un robuste consensus international autour du fait qu'une paix durable entre Israéliens et Palestiniens ne pourra être obtenue qu'au moyen d'une solution négociée et viable à deux États.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Norvège aura l'honneur de rejoindre le Conseil en tant que membre élu. Nous sommes déterminés à saisir toutes les occasions qui se présenteront dans cette enceinte pour faire avancer les perspectives d'une paix durable entre Israéliens et Palestiniens.

**Annexe 42****Déclaration de la Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Le Pérou se félicite de la tenue du débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous remercions Nickolay Mladenov de son exposé très complet.

Le Pérou suit avec une profonde préoccupation la détérioration progressive de la situation politique et humanitaire qui sous-tend la question de Palestine. La rigidité des positions, l'absence de dialogue entre les parties et la récurrence permanente d'épisodes de violences ont mené le processus de paix dans l'impasse.

Nous ne pouvons que déplorer la poursuite des pertes de vies civiles et la détérioration marquée des conditions de sécurité pour des millions de Palestiniens et d'Israéliens. Les parties doivent cesser tous les actes de violence, enquêter sur toutes les violations des droits humains et du droit international humanitaire, et les sanctionner.

Fidèle à son attachement au multilatéralisme, au droit international et au règlement pacifique des différends, le Pérou est favorable à une solution à deux États vivant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues internationalement, qui devra être négociée directement entre Israël et la Palestine, sur la base des frontières d'avant 1967. Ces négociations devront également déterminer le statut final de Jérusalem.

Nous reconnaissons le droit d'Israël de préserver sa propre sécurité et son existence par l'exercice de la légitime défense, à la condition que celle-ci soit exercée dans le respect des principes de distinction, de proportionnalité et de précaution. Les droits humains des Palestiniens, notamment des mineurs, ne peuvent être ignorés.

Dans ce sens, nous estimons qu'il est urgent, conformément à la résolution 2334 (2016), de mettre un terme aux activités de peuplement, de destruction de bâtiments et d'expulsion qui vont crescendo dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967. Ces pratiques sont contraires au droit international, nuisent gravement à l'intégrité territoriale de l'État palestinien et compromettent les perspectives de parvenir à la solution des deux États.

Nous soulignons également qu'il reste urgent de répondre aux besoins élémentaires des habitants de Gaza, car la pauvreté et la marginalisation sont un terreau fertile pour ceux qui prônent la violence et le terrorisme.

Nous appelons l'ONU et ses organismes à continuer d'apporter leur appui crucial à la population afin de l'aider à faire face aux graves conséquences socioéconomiques du blocus qui ont été exacerbées par l'incidence de la maladie à coronavirus (COVID-19). Nous souhaiterions également une coopération plus fluide entre Israël et la Palestine afin de lutter efficacement contre la pandémie.

Nous considérons par ailleurs qu'il faut impérativement redoubler d'efforts pour faire avancer le processus de réconciliation intra-palestinienne, car cela permettrait d'améliorer la situation humanitaire et d'insuffler un nouvel élan à la reprise du dialogue avec Israël. Nous nous félicitons du rapprochement qui a eu lieu en septembre dernier et espérons que cela conduira à la tenue d'élections présidentielle et législatives.

Nous considérons qu'il est essentiel que le Conseil se montre capable de parvenir à un consensus minimum et de prendre position lorsque la situation sur

le terrain le justifie, en exigeant des parties qu'elles respectent strictement leurs obligations en vertu du droit international, du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. Les dirigeants des deux parties doivent également faire preuve de modération et démontrer concrètement leur attachement à la paix. Les discours de haine, l'incitation à la violence, le recours au terrorisme, les lois qui encouragent la discrimination et l'antisémitisme doivent absolument être rejetés.

Nous saluons la volonté exprimée par divers pays d'offrir leurs bons offices, en particulier ceux qui ont été historiquement impliqués dans ce processus. Nous soulignons le rôle central que le Quatuor est appelé à jouer et la pertinence de l'Initiative de paix arabe.

Nous voudrions conclure en exprimant notre plein appui aux efforts déployés par M. Mladenov pour prévenir toute nouvelle escalade et promouvoir le dialogue entre les parties, et réaffirmons notre engagement à trouver une solution à la question de Palestine, qui contribuera à l'instauration d'une paix durable dans la région.

**Annexe 43****Déclaration de M<sup>me</sup> Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

D'emblée, je tiens à féliciter la Fédération de Russie à l'occasion de sa présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci, ainsi que le Vice-Ministre des affaires étrangères, Sergey Vasilievich Vershinin, qui préside cette importante réunion. Nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, de son exposé circonstancié et de son travail inlassable sur la question.

Pour la deuxième fois de suite, la participation des États Membres à cette réunion publique est limitée à des déclarations écrites en raison des mesures prises pour prévenir la propagation du nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation illustre l'anxiété suscitée par la crise sanitaire mondiale qui s'est répandue partout dans le monde, y compris au Moyen-Orient, où ses effets ont été exacerbés par les conflits et les crises qui y sévissent, entraînant des situations humanitaires difficiles et des défis économiques. Cette menace, qui touche tout le monde, devrait être une incitation de plus à mettre un terme aux conflits et aux tensions dans la région.

Cette réunion trimestrielle est l'occasion pour les États Membres de continuer à souligner, d'une seule voix, l'importance centrale de la question palestinienne, qui a de vastes implications pour la sécurité et la stabilité, sans parler du fait qu'il s'agit d'une question de droits inaliénables. La communauté internationale a la responsabilité de faire respecter ces droits et de parvenir à un règlement juste, global et durable.

Nous sommes convaincus qu'une paix juste, durable et globale et un règlement de tous les aspects de la question palestinienne doivent être réalisés conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies. Rien ne saurait remplacer un règlement pacifique et consensuel obtenu par des négociations sérieuses entre les parties palestinienne et israélienne sur la base des mandats convenus, des résolutions internationalement reconnues, du principe de la terre contre la paix et de l'Initiative de paix arabe, conduisant à une solution à deux États et à la création d'un État de Palestine indépendant et viable fondé sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la sécurité et la paix. Un tel résultat suppose la fin de l'occupation des territoires arabes, des activités de colonisation et de toute tentative d'annexion illégale de ces territoires. Il s'agit de faire respecter les droits inaliénables du peuple palestinien et de trouver une solution juste à la question des réfugiés. Il s'agit également de cesser les mesures qui portent atteinte au caractère, au statut juridique et à la composition démographique de Jérusalem, et de mettre fin à la mainmise de la Puissance occupante sur Gaza et à toutes ses autres pratiques qui contreviennent au droit international et aux résolutions de l'ONU. Tout arrangement qui ne se fonde pas sur ces mandats ne permettra pas d'atteindre la paix à laquelle nous aspirons.

Le Qatar a pour politique d'œuvrer à l'atténuation des crises humanitaires et des difficultés économiques, et s'est engagé à créer des conditions propices à la paix. C'est pourquoi, en coordination avec les partenaires internationaux, il a continué à fournir une aide humanitaire et une assistance au développement à ses frères et sœurs palestiniens, y compris dans la bande de Gaza. S. A. le cheik Tamim bin Hamad Al-Thani, Émir de l'État du Qatar, a débloqué une aide financière de 150 millions de dollars pour aider à prévenir la propagation du COVID-19 et lutter contre ses effets dans la bande de Gaza. Ces efforts complètent l'aide humanitaire et l'assistance au

développement fournis aux Palestiniens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. En outre, le Qatar a augmenté ses contributions à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Malheureusement, la question palestinienne n'est pas le seul problème de notre région qui doit être résolu. Il y a d'autres questions qui ont des répercussions sur la paix et la sécurité régionales et internationales et sur les peuples de la région et qui nécessitent une solution urgente. La crise en Syrie a causé au peuple syrien d'immenses souffrances, qui s'aggravent chaque jour qui passe sans règlement de la crise. La Commission constitutionnelle est un pas dans la bonne direction, à condition qu'il y ait un réel engagement à assurer son succès. Grâce à un processus politique digne de ce nom mené sous l'égide de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, elle peut conduire à une solution propice à une transition politique conformément au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), et à la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015) sous tous ses aspects, en vue de répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien et de protéger l'unité, la souveraineté et l'indépendance de la Syrie. Comme cela a été démontré, toute solution militaire ne fera qu'entraîner davantage d'atrocités et de catastrophes humanitaires. Le pays a connu suffisamment de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. La justice doit être rendue et les responsables, de quelque camp qu'ils soient, doivent répondre de leurs actes.

Le peuple yéménite, lui aussi, appelle de ses vœux et mérite la paix, la sécurité et la stabilité ; la fin de la violence et de la crise qui durent depuis plusieurs années ; et la protection de l'unité et de l'intégrité territoriale du pays. Le peuple yéménite reste en proie à l'adversité et à la souffrance. Il est essentiel de lui fournir des biens de première nécessité et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire à tous les Yéménites. Des efforts doivent être déployés pour mettre fin à la crise par la négociation entre Yéménites, conformément aux résultats de la Conférence du dialogue national, à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2216 (2015). C'est pourquoi nous appuyons les efforts menés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen pour encourager une solution par le dialogue.

En ce qui concerne la crise en Libye, nous nous félicitons de l'accord de cessez-le-feu et de la reprise du processus politique conformément à l'Accord politique libyen et à ses résultats en vue de parvenir à un règlement politique global qui préserverait l'unité, la souveraineté et l'indépendance de la Libye et mettrait fin à la crise et aux violations, aux souffrances et aux difficultés économiques qui en résultent. Une campagne militaire a été lancée pour affaiblir le Gouvernement légitime établi en vertu de l'Accord politique libyen, qui est reconnu par la communauté internationale, mais elle n'a fait que compliquer la situation et entraîner des crimes de guerre et de graves violations du droit international humanitaire. Ce dont le peuple libyen a besoin maintenant, c'est que l'on respecte sa détermination à trouver une solution pacifique, à mettre fin à la violence et à parvenir à un consensus national.

Face à toutes ces crises, notre région a un besoin urgent de désescalade et de solutions par le dialogue, conformément au principe du règlement pacifique des différends. Le Qatar a adopté cette approche par principe pour faire face à la crise du Golfe qui lui a été imposée de manière injustifiée il y a trois ans avec la mise en place d'un blocus inique et de mesures unilatérales illégales qui ont compliqué la situation dans la région et ébranlé la stabilité et la sécurité.

Dès le début de la crise, S. A. le cheik Tamim bin Hamad Al-Thani, Émir de l'État du Qatar, a appelé à une solution par le dialogue fondé sur des relations de bon voisinage, le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'unité des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Il a encouragé la médiation

négociée par des États voisins amis, en particulier par feu le cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Sabah, Émir de l'État du Koweït.

Le Qatar s'est tenu à ses principes, qui sont fondés sur le respect du droit international, et a fait appel avec succès au système juridique international, à commencer par la Cour internationale de Justice, pour s'opposer à ces mesures, qui constituent une violation de la Charte des Nations Unies, du droit international, ainsi que des accords et pactes internationaux et des droits de l'homme.

Enfin, le Qatar restera fidèle à sa position de principe en faveur de la paix et de la stabilité dans la région, de la désescalade et du règlement pacifique des conflits au profit des peuples et des États de la région.

**Annexe 44****Déclaration de M. Abdallah Y. Al-Mouallimi, Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je voudrais tout d'abord de féliciter le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, saluer la présidence russe du Conseil de sécurité et exprimer la reconnaissance de mon pays pour son travail constructif au Conseil de sécurité.

Au vu du débat d'aujourd'hui concernant la situation au Moyen-Orient, il convient de souligner que les causes les plus importantes de l'instabilité et des conflits qui sévissent dans la région sont l'occupation israélienne des territoires arabes et le déni des droits du peuple palestinien, parallèlement aux politiques agressives et expansionnistes menées par les forces du chaos régional, qui ont fondé et déployé des milices armées extrajudiciaires, sont intervenues dans les affaires intérieures des États et ont fomenté des conflits sectaires.

Le Royaume d'Arabie Saoudite a toujours appuyé le peuple palestinien dans la quête de ses droits. La centralité de la question palestinienne est un point clef de la politique saoudienne, tout comme le droit de l'État de Palestine d'exercer sa souveraineté sur l'ensemble du territoire palestinien occupé en 1967, y compris Al-Qods al-Charif. Dans le même temps, l'Arabie saoudite s'est engagée à faire de la paix un choix stratégique et à trouver une solution au conflit israélo-arabe conformément aux résolutions internationalement reconnues et à l'Initiative de paix arabe, que mon pays a proposée en 2002.

Mon pays condamne la poursuite des violations israéliennes et rejette catégoriquement toutes les politiques, pratiques et plans israéliens futiles et illégaux visant à étendre les colonies, à enraciner la discrimination raciale et à effacer l'identité nationale du peuple palestinien, y compris, tout récemment, la décision prise par Israël de construire quelque 5 000 nouvelles unités de peuplement en Cisjordanie.

Le Conseil de sécurité doit de toute urgence assumer ses responsabilités en mettant un terme aux actes d'agression israéliens et en veillant à ce que les résolutions internationales pertinentes soient appliquées, notamment en mettant fin à l'occupation israélienne de tous les territoires arabes occupés, y compris le Golan arabe syrien et le territoire libanais.

Les milices putschistes houthistes continuent de faire la preuve de leurs visées extrémistes sur le peuple yéménite pour la sixième année consécutive d'une guerre désastreuse. Les faits sont là. Les milices putschistes ont continué à intensifier leur campagne militaire, utilisant des missiles et des drones pour cibler mon pays, et elles ont rejeté toutes les initiatives de cessez-le-feu. Elles ont également utilisé le pétrolier *FSO SAFER* comme monnaie d'échange pour extorquer la communauté internationale, faisant fi de la menace que le pétrolier représente pour l'environnement marin et les lignes de navigation commerciale internationales.

L'Arabie saoudite soutient les efforts déployés par l'ONU pour trouver une solution politique globale au Yémen, conformément à la résolution 2216 (2015), à l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et aux résultats de la Conférence de dialogue national. Elle exhorte le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités en veillant à ce que ses résolutions sur le Yémen soient mises en œuvre et en s'employant à mettre fin à l'ingérence destructrice de l'Iran dans les affaires yéménites. L'Iran fournit un appui militaire et matériel aux milices houthistes afin de fomentier le conflit et de promouvoir son projet expansionniste dans la région. Les responsables

iraniens se sont vantés de leur soutien aux milices houthistes. Tout récemment, l'Iran a dépêché un ambassadeur auprès de ces milices, qui ne sont pas reconnues.

Notre expérience avec le régime iranien nous a appris que les solutions partielles et les tentatives d'apaisement ne mettront pas fin aux menaces qu'il fait peser sur la paix et la sécurité internationales. Mon pays a tendu la main à l'Iran et a fait preuve de bonne volonté et d'ouverture à son égard pendant des décennies. Nous avons accueilli à plusieurs reprises des dirigeants iraniens pour discuter des moyens d'établir des relations de bon voisinage et de respect mutuel. Toutefois, à maintes reprises, le monde a vu que le régime a rejeté ces efforts et a poursuivi sa politique de sabotage et ses actions destructrices pour porter atteinte à la sécurité et à la stabilité des pays de la région.

L'objectif ne peut pas être de dialoguer pour dialoguer. Le dialogue doit plutôt permettre de parvenir à des solutions concrètes. Cela n'est possible que si l'Iran prend des mesures pour que ses intentions et ses actions inspirent la confiance, s'il s'engage à respecter les règles et les instruments internationaux et les résolutions du Conseil de sécurité, s'il s'abstient de s'ingérer dans les affaires intérieures des États voisins et s'il cesse de soutenir les groupes armés et les milices.

**Annexe 45****Déclaration de M. Bashar Ja'afari, Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

La menace que l'occupation israélienne fait peser sur la sécurité et la stabilité de la région du Moyen-Orient, ainsi que sur la paix et la sécurité internationales dans leur ensemble, illustre l'incapacité du Conseil de sécurité, depuis des décennies, à s'acquitter de ses responsabilités s'agissant de maintenir la paix et la sécurité internationales et de s'attaquer aux causes des tensions et des conflits dans notre région et au-delà. Depuis 1967, Israël occupe de vastes et chères parties du territoire des pays arabes en Palestine, au Liban et dans mon pays, la République arabe syrienne. Les habitants du Golan syrien occupé continuent de souffrir sous le joug de l'occupation et de ses pratiques criminelles et répressives, qui représentent un mépris flagrant des dispositions de la Charte des Nations Unies, des règles du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Notre peuple, qui a été forcé par les forces d'occupation sionistes à abandonner ses terres et ses moyens de subsistance, attend avec impatience le jour où il pourra retrouver ses terres, ses maisons et ses biens.

L'occupation israélienne n'aurait pas pu persister dans son mépris de la communauté internationale et des résolutions de l'ONU sans l'appui de certains gouvernements occidentaux, qui ont accordé l'immunité à l'occupation israélienne et à ses représentants et ont fait en sorte qu'ils ne rendent pas des comptes ou ne soient pas punis pour les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité ou les violations flagrantes des droits humains qu'ils commettent. Le recours au veto par les États-Unis pour faire obstacle aux projets de résolution visant à mettre un terme aux crimes et aux actes d'agression de l'occupation israélienne met en évidence la politique de deux poids, deux mesures adoptée par les administrations américaines successives, ainsi que leur parti pris aveugle en faveur de l'occupation. Ce parti pris a atteint des niveaux sans précédent sous l'actuelle administration américaine, qui a pris des mesures unilatérales illégales et de provocation pour essayer de changer le statut politique et juridique des territoires arabes occupés, d'abord en déclarant que Jérusalem occupée était la capitale d'Israël, puis en annonçant ce qu'elle a appelé la reconnaissance de la souveraineté israélienne sur le Golan syrien occupé, ce qui a ouvert la voie à des tentatives des autorités d'occupation d'annexer certaines pans de la Cisjordanie.

La République arabe syrienne, tout comme l'écrasante majorité des États Membres, condamne fermement les décisions prises par l'Amérique et ses partisans et les considère tout simplement comme une action unilatérale émanant d'une partie qui n'a pas la capacité politique, juridique ou morale de décider du destin des peuples du monde ou de disposer de terres qui font partie intégrante des territoires de la République arabe syrienne et de la Palestine occupée.

La Syrie réaffirme son appui au droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à établir un État indépendant sur l'ensemble de son territoire national, avec Jérusalem pour capitale, et au droit des réfugiés de regagner leurs foyers conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Tous les décisions, mesures ou accords qui sont incompatibles avec les résolutions pertinentes de l'ONU ou qui ne sauvegardent pas les droits établis des Palestiniens doivent être rejetés quant à la forme et au fond et ne sont pas intrinsèquement viables. Mon pays réitère sa demande en faveur de l'octroi à la Palestine du statut de Membre à part entière de l'ONU.

Pendant combien de temps le Conseil de sécurité continuera-t-il de garder le silence face aux violations flagrantes et systématiques des droits humains et du droit humanitaire international perpétrées par Israël dans le Golan syrien, occupé depuis 1967 ? Je pense notamment aux activités de peuplement, à la discrimination raciale, aux détentions arbitraires, à la torture et au vol des ressources naturelles du Golan. En outre, ces dernières années, les autorités d'occupation israéliennes ont apporté leur appui aux terroristes et ont mené des agressions répétées sur le territoire syrien.

Mon pays a tenu le Conseil de sécurité et le Secrétariat informés des violations et des pratiques agressives persistantes des autorités d'occupation dans le Golan. Par exemple, les autorités d'occupation ont obligé les habitants du Golan syrien occupé à enregistrer leurs biens immobiliers dans le registre foncier israélien. Elles ont volé des terres appartenant aux habitants du Golan syrien occupé pour créer un parc éolien à des fins de production d'énergie électrique. Elles ont également essayé de judaïser le Golan, doublé le nombre de colons et imposé des conseils locaux artificiels. Toutes ces évolutions dangereuses n'ont été mentionnées dans aucun des exposés du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Nickolay Mladenov.

Par conséquent, le Gouvernement de la République arabe syrienne réitère ses objections fermes contre la poursuite de l'approche suivie par M. Mladenov dans ses exposés et son omission délibérée de la situation dans le Golan syrien occupé et des évolutions dont il est témoin à la lumière des pratiques agressives et criminelles persistantes des autorités d'occupation israéliennes et des décisions récentes de l'Administration américaine. Il s'agit là de violations flagrantes du droit international, de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale relatives au Golan arabe syrien et aux autres territoires arabes occupés, en particulier la résolution 497 (1981), adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité, qui stipule que la décision prise par les autorités d'occupation d'imposer leur juridiction dans le Golan est nulle et non avenue et sans effet juridique.

Ce serait une grave erreur de penser que la situation difficile que traverse mon pays, la Syrie, changera le fait que le Golan est, a toujours été et continuera d'être un territoire syrien, et que nous mettrons tout en œuvre pour le récupérer dans son intégralité, jusqu'aux frontières du 4 juin 1967. Cette question ne peut pas faire l'objet de négociations, de chantage ou de prescription.

Enfin, le Gouvernement de la République arabe syrienne réaffirme que pour assurer la stabilité de la région du Moyen-Orient et préserver la crédibilité de l'ONU, des mesures doivent être prises en vue de l'application de toutes les résolutions internationales qui appellent à mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes, y compris le Golan arabe syrien, et au retrait d'Israël jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 497 (1981) et 2334 (2016) du Conseil de sécurité.

**Annexe 46****Déclaration de M. Feridun H. Sinirlioğlu, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le conflit israélo-palestinien continue de mettre en péril les perspectives de paix et de stabilité au Moyen-Orient. À un moment où nous avons besoin d'un esprit de réconciliation et de détermination politique, Israël continue d'exercer sans relâche son oppression dans les territoires palestiniens occupés.

Comme l'indiquent de nombreux rapports de l'ONU, la démolition de maisons appartenant à des Palestiniens, les attaques fréquentes des colons et les restrictions à la circulation se poursuivent au quotidien. Ces pratiques choquantes portent atteinte à la solution des deux États et aux paramètres établis pour une paix juste et durable. L'usage d'une force excessive et disproportionnée contre les civils, les arrestations arbitraires et l'impunité dont jouissent les forces israéliennes constituent également de graves menaces pour l'ordre international fondé sur des règles.

Les tentatives visant à porter atteinte au statut de Jérusalem, le blocus inhumain imposé à Gaza et les colonies de peuplement illégales s'inscrivent tous dans un schéma systématique qui restreint considérablement les libertés et les droits fondamentaux des Palestiniens. Le peuple palestinien vit dans un état d'urgence permanent. Des décennies d'occupation et de blocus ont gravement affaibli l'économie palestinienne, ainsi que ses infrastructures essentielles et son système de santé. La tragédie que vivent les Palestiniens a été aggravée par l'apparition de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a eu des répercussions socio-économiques dévastatrices en plus de ses implications sur la santé publique.

La situation à Gaza reste particulièrement fragile. Le blocus illégal imposé par Israël à la bande de Gaza est entré dans sa treizième année. Comme l'a déclaré le Rapporteur spécial Lynk,

« Nous ne sommes plus au bord d'une crise humanitaire, mais bien en pleine crise humanitaire... [I]l n'y a pas de situation comparable dans le monde où une population importante fait l'objet d'un blocus aussi permanent. »

Les pénuries récurrentes d'électricité et de carburant entravent gravement la fourniture des soins de santé essentiels et des services d'eau et d'assainissement. Les pénuries chroniques de fournitures médicales et de lits d'hôpitaux, auxquelles s'ajoutent la densité de la population et l'état de délabrement des infrastructures, augmentent considérablement le risque d'une épidémie de COVID-19 de grande ampleur.

Nous saluons et appuyons les mesures sanitaires que le Gouvernement palestinien a mises en œuvre pour lutter contre la propagation du virus. Malgré la pire crise financière de son histoire, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) reste en première ligne pour fournir des services éducatifs, sanitaires, sociaux et de secours essentiels, ainsi qu'une aide d'urgence. Nous appelons la communauté internationale à renforcer son appui à l'UNRWA, qui constitue une bouée de sauvetage pour des millions de Palestiniens. Tant que le conflit israélo-palestinien n'aura pas trouvé de solution juste et durable, les travaux de l'Office resteront absolument indispensables. Nous avons tous le devoir moral d'apporter notre concours à l'UNRWA.

Aujourd'hui, le défi le plus immédiat et le plus pressant auquel doivent faire face les Palestiniens concerne les plans illégaux du Gouvernement israélien visant l'annexion de la Cisjordanie. Cette annexion constituerait une grave violation du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ainsi que

de la Charte des Nations Unies et des Conventions de Genève du 12 août 1949. Elle exacerberait les griefs et les souffrances des Palestiniens aux mains de la Puissance occupante.

Les terres palestiniennes et le peuple de Palestine n'ont pas à être sacrifiés sur l'autel des politiques de violence et d'occupation qu'Israël mène sans vergogne. Une majorité écrasante de la communauté internationale s'est opposée aux plans d'Israël. Le Conseil des droits de l'homme les a condamnés et a demandé à la Haute-Commissaire aux droits de l'homme de rédiger un rapport sur les conséquences d'une éventuelle annexion. Nous attendons ce rapport avec impatience et appelons le Conseil de sécurité à assumer lui aussi sa juste part de responsabilités et à prendre des mesures urgentes pour contrer la menace d'annexion.

Certains prétendent que les événements récents sont de bon augure pour le règlement du conflit et que la menace d'annexion a été déjouée. Les faits sur le terrain montrent le contraire.

Comme le souligne le dernier rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien (A/75/35), les accords récemment signés n'obligent pas Israël à négocier avec les Palestiniens, selon les paramètres convenus au niveau international, et ils n'associent pas non plus le peuple palestinien. Toute initiative visant à trouver une solution juste à la question de Palestine doit, avant tout, tenir compte des aspirations légitimes du peuple palestinien, associer les dirigeants palestiniens et se fonder sur la solution des deux États, dans le respect du droit international, des résolutions des organes de l'ONU et des accords conclus par les parties. Les récents accords de normalisation, qui ne répondent à aucun de ces critères, ne peuvent en aucun cas nous rapprocher d'une solution à deux États qui permettra de régler le conflit israélo-palestinien.

Contrairement aux annonces faites, l'expansion des colonies illégales dans les territoires palestiniens n'a pas cessé. Ces nouvelles colonies seront les éléments de base des futurs plans d'annexion. Autrement dit, Israël continue de physiquement mettre en œuvre ses plans d'annexion. Le dernier exemple en date des mesures prises par Israël en tant que Puissance occupante, au mépris total du droit international et des résolutions de l'ONU, c'est l'approbation de la construction de plus de 5 000 nouveaux logements illégaux en Cisjordanie.

Si la communauté internationale souhaite sincèrement trouver une solution juste au conflit sur la base des paramètres internationalement reconnus, il lui incombe d'empêcher Israël de poursuivre l'expansion de ces colonies illégales.

Les mesures prises par Israël pour consolider son annexion illégale de Jérusalem et de ses environs menacent le statut juridique de la ville, ainsi que sa composition démographique et son caractère multiculturel et multireligieux sur le plan historique. La communauté internationale doit s'abstenir de toute mesure qui reviendrait à tolérer ces actes illicites. C'est pourquoi l'intention de certains États Membres de transférer ou d'ouvrir leur ambassade à Jérusalem est une source de grave préoccupation. Le statut de Jérusalem est une question fondamentale qui reste au cœur du conflit israélo-palestinien. Son statut final fera partie intégrante de la solution globale du conflit.

Afin de parvenir à la solution négociée des deux États, il est urgent de réaliser la réconciliation intra-palestinienne. Nous nous félicitons des résultats des pourparlers sur l'unité menés entre le Fatah et le Hamas. Nous espérons que ce processus aboutira au bon déroulement des élections. Nous exhortons le Quatuor pour le Moyen-Orient et la communauté internationale à redoubler d'efforts pour relancer les pourparlers de paix israélo-palestiniens. À cet égard, nous saluons et appuyons l'appel lancé

par le Président Abbas au Secrétaire général pour qu'il organise une conférence internationale en vue de lancer un véritable processus de paix.

Il est grand temps pour nous, États Membres, de tenir notre engagement collectif envers les idéaux et les valeurs communes de démocratie, de responsabilité et de prospérité pour tous. La communauté internationale doit intensifier ses efforts pour parvenir à une solution négociée à deux États sur la base des frontières de 1967, ainsi qu'à la création d'un État de Palestine indépendant, souverain et d'un seul tenant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Le peuple palestinien mérite de vivre dans la liberté, aux côtés d'Israël, dans la paix et la sécurité. Cela ne peut se faire qu'avec l'appui ouvert et ferme de la communauté internationale.

Je voudrais également faire quelques observations en ce qui concerne la Syrie. Nous poursuivons nos efforts visant à accélérer le processus politique et à garantir la mise en œuvre de toutes les dispositions de la résolution 2254 (2015). Nous appuyons activement l'action menée par l'Envoyé spécial Pedersen pour convoquer régulièrement la Commission constitutionnelle et fixer l'ordre du jour des réunions consécutives. Le quatrième cycle de réunions de la Commission doit se tenir sans plus tarder et se concentrer sur les questions de fond. Les efforts constructifs de l'opposition et de l'Envoyé spécial à cet égard doivent être payés de retour.

La Turquie reste pleinement déterminée à stabiliser la situation sur le terrain et à garantir un cessez-le-feu durable à Edleb. Le régime a exploité le cessez-le-feu du 5 mars pour se reconstituer. Son renforcement militaire autour de la zone de désescalade d'Edleb et ses violations du cessez-le-feu visent à saper le calme sur le terrain et à faire dérailler le processus politique. La Turquie continuera de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils. Le Conseil de sécurité doit également hausser le ton et ne pas permettre au régime de porter atteinte au cessez-le-feu à Edleb.

La Turquie est fermement déterminée à combattre le terrorisme en Syrie. Nous ne permettrons pas aux organisations terroristes de trouver refuge dans notre voisinage pour lancer des attaques transfrontières contre notre territoire. L'organisation terroriste Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple (PKK/YPG) menace également la stabilité et l'unité de la Syrie en se livrant à des actions de plus en plus éhontées. Il s'agit d'une organisation terroriste qui a le sang de civils turcs et syriens sur les mains. Depuis octobre 2019, le PKK/YPG a perpétré plus de 250 attaques terroristes contre les civils dans des zones où la Turquie a mené des opérations pour établir la stabilité et le calme. Ces attaques ont fait des centaines de victimes civiles. La communauté internationale doit afficher un front uni contre le terrorisme en condamnant sans équivoque et sans hésitation les attaques terroristes du PKK/YPG.

En sus de prendre les civils pour cible, le PKK/YPG cherche à consolider son pouvoir dans tout le nord-est de la Syrie en conjuguant oppression et incitations économiques. Il s'agit d'une organisation terroriste qui usurpe les ressources naturelles de la Syrie, promulgue une prétendue loi pour fournir une couverture juridique à la confiscation de la propriété privée, refuse l'éducation aux autres communautés, y compris chrétiennes, et recrute des enfants et les prive de leur droit à l'éducation et à la liberté. Qui plus est, le PKK/YPG tente de créer des faits accomplis sur le terrain, en violation flagrante des principes de l'intégrité territoriale et de l'unité de la Syrie, tels que consacrés par la résolution 2254 (2015).

**Annexe 47****Déclaration de la Mission permanente des Émirats arabes unis  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe et anglais]

D'emblée, je tiens à remercier la Fédération de Russie d'avoir organisé cet important débat. Je remercie également le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, de son exposé circonstancié.

Les Émirats arabes unis sont convaincus que la désescalade, l'ouverture de canaux de communication et la diplomatie sont les piliers fondamentaux de tout processus visant à régler les tensions d'hier et d'aujourd'hui et à éviter l'apparition de nouveaux défis au Moyen-Orient. Nous devons repenser nos approches antérieures afin de sortir des impasses existantes et de créer un Moyen-Orient stable, pacifique et prospère.

Malgré les conflits actuels qui sévissent dans la région, du Yémen à la Syrie, le conflit israélo-palestinien reste le conflit central au cœur de notre région. C'est dans ce contexte que, le 15 septembre, les Émirats arabes unis ont signé un accord de paix avec Israël sous les auspices des États-Unis. Cette décision historique répond aux appels répétés de la communauté internationale, y compris de nombreux pays représentés dans ce débat aujourd'hui, à préserver la viabilité de la solution des deux États en mettant un point d'arrêt à la politique d'annexion. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général António Guterres et au Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, d'avoir salué cet accord, ce qui nous encourage.

Les Émirats arabes unis sont convaincus que cet accord, ainsi que la déclaration de paix, de coopération et de relations diplomatiques et amicales constructives conclue par Bahreïn et Israël, offrent à la région l'occasion d'avancer sur la voie de la stabilité et de la prospérité. Pour tirer parti de ces évolutions positives dans la région, les Émirats arabes unis estiment que les mesures suivantes sont nécessaires.

Premièrement, le Conseil doit saisir l'occasion créée par cet accord pour sortir le processus de paix de l'impasse et relancer des pourparlers directs entre les parties. Les Émirats arabes unis ont exprimé à plusieurs reprises leurs graves préoccupations concernant les plans d'annexion de terres palestiniennes. Nous réaffirmons ici que les Émirats arabes unis ont été, restent et seront toujours engagés en faveur de la solution des deux États et de la création d'un État palestinien indépendant dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur la base des résolutions pertinentes des organes des Nations Unies, du mandat de la Conférence de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et de la feuille de route du Quatuor. Dans ce contexte, les Émirats arabes unis soutiennent toute initiative visant à un règlement pacifique basé sur les références susmentionnées.

Deuxièmement, nous engageons instamment la communauté internationale à être ferme dans son soutien au peuple palestinien, en particulier pendant la pandémie actuelle de maladie à coronavirus. Depuis leur création, il y a près de 50 ans, les Émirats arabes unis se sont engagés à soutenir le peuple palestinien, y compris pendant la pandémie. Entre 2013 et 2020, nous avons versé plus de 837 millions de dollars d'aide au peuple palestinien et à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Au cours de la présidence actuelle de la Commission consultative de l'UNRWA par les Émirats arabes unis, nous avons cherché à établir une approche d'engagement thématique s'agissant de fournir l'assistance définie dans la stratégie d'aide des Émirats arabes

unis et de l'aligner sur le mandat et la stratégie à moyen terme 2016-2021 de l'UNRWA, en nous concentrant sur quatre domaines, à savoir la numérisation de l'éducation, l'autonomisation des femmes et des filles, l'autonomisation des jeunes et la viabilité de l'environnement.

Troisièmement, nous devons encourager toute mesure positive qui favorise la coexistence pacifique et le dialogue interconfessionnel, en particulier entre les jeunes de la région. Nous devons construire des ponts qui favorisent la compréhension mutuelle et la tolérance et ouvrent ainsi de nouvelles voies vers la paix. Nous devons inclure les jeunes de la région dans ces efforts et leur donner les moyens de construire un avenir sûr pour la région.

Enfin, le Conseil doit être uni pour faire face à tout comportement qui déstabilise la région et sape les efforts de paix. À cet égard, il est essentiel que le Conseil prenne des mesures concrètes pour s'attaquer aux acteurs étatiques qui cherchent à semer la discorde dans la région en soutenant les groupes terroristes et extrémistes et qui s'ingèrent dans les affaires intérieures des États arabes, en violation du droit international et des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

En conclusion, les Émirats arabes unis affirment qu'ils continueront à travailler avec leurs partenaires dans la région et dans le monde entier pour relever certains des défis les plus critiques de notre époque. En tant que membre élu du Conseil de sécurité pour 2022-2023, les Émirats arabes unis continueront à être un partisan de la paix tournée vers l'avenir et maintiendront leur appel à l'unité.

**Annexe 48****Déclaration de la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, au nom de l'Organisation de la coopération islamique**

J'ai l'honneur de présenter cette déclaration au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), en ma qualité de Présidente du Groupe de contact de l'OCI.

Nos délibérations aujourd'hui se déroulent à un moment critique, caractérisé par des défis humanitaires et sanitaires éprouvants dans le territoire palestinien occupé en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). De plus, l'impasse politique actuelle constitue un obstacle à la réalisation d'un règlement juste et durable du conflit israélo-palestinien et continue à entraver la réalisation des droits des Palestiniens, notamment à l'autodétermination.

Plus particulièrement, le Groupe de contact de l'OCI est préoccupé par la poursuite des activités de colonisation israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. La récente approbation par les autorités israéliennes de la construction de plus de 5 000 nouvelles unités de logements est une violation flagrante du droit international et des résolutions des organes des Nations Unies, notamment la résolution 2334 (2016) du Conseil de sécurité. En outre, les activités de colonisation renforcent l'occupation, sapent l'intégrité territoriale et la contiguïté de l'État palestinien et compromettent la viabilité de la solution à deux États fondée sur les frontières du 4 juin 1967. Les activités de colonisation doivent cesser complètement et immédiatement.

Le Groupe de contact de l'OCI reste également très préoccupé par la situation à Jérusalem-Est. Nous réaffirmons que Jérusalem-Est fait partie intégrante du territoire palestinien occupé. Toutes les mesures et décisions illégales visant à modifier sa démographie et son statut historique, juridique et politique sont nulles et non avenues en vertu du droit international et des résolutions des organes des Nations Unies, notamment les résolutions 476 (1980), 478 (1980) et 2334 (2016), et doivent donc être rejetées par la communauté internationale.

Une autre préoccupation majeure est la détérioration des conditions sociales et économiques dans le territoire palestinien occupé, qui est encore exacerbée par la pandémie de COVID-19 et l'occupation. Lors de la dernière réunion mensuelle sur la situation au Moyen-Orient (voir S/PV.8762), le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, a averti « que l'urgence sanitaire est rapidement en train de se muer en une crise socioéconomique » dans le territoire palestinien occupé. Il a noté la gravité du taux de chômage choquant de 50 % dans la bande de Gaza, où la crise humanitaire est grave et où les conditions sont jugées invivables. Pendant ce temps, l'UNRWA est actuellement confronté à un déficit de financement de 200 millions de dollars, ce qui risque d'entraîner la suspension de certains services essentiels de l'Office.

Compte tenu de la situation actuelle dans le territoire palestinien occupé, le Groupe de contact de l'OCI appelle la communauté internationale à poursuivre les priorités suivantes.

Premièrement, le Conseil doit prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux activités de colonisation et maintenir le statu quo historique des lieux saints à Jérusalem. Israël doit cesser toutes ses actions illégales, y compris la construction du mur et des colonies, la confiscation de terres, la démolition de maisons et de biens et le déplacement forcé de civils palestiniens.

Deuxièmement, la communauté internationale doit intensifier ses efforts pour sortir le processus politique de l'impasse dans laquelle il se trouve. Nous encourageons le lancement d'un processus politique crédible, limité dans le temps et parrainé au niveau multilatéral afin de réaliser la vision de la solution à deux États, fondée sur les frontières du 4 juin 1967, à laquelle l'OCI reste pleinement attachée. Nous encourageons à cet égard toute mesure visant à préserver les perspectives d'une paix juste et à en favoriser la réalisation.

En outre, à cet égard, le Groupe de contact de l'OCI soutient l'appel lancé par le Président de l'État de Palestine, Mahmoud Abbas, au Secrétaire général pour qu'il prenne les mesures nécessaires, en coopération avec tous les membres du Conseil de sécurité et du Quatuor international, pour convoquer une conférence de paix internationale parrainée au niveau multilatéral, avec la pleine autorité et la participation de toutes les parties concernées, et pour qu'il s'engage à nouveau dans un véritable processus de paix, fondé sur le droit international, les résolutions pertinentes des organes des Nations Unies et l'Initiative de paix arabe.

Enfin, nous devons fournir une aide humanitaire et financière au peuple palestinien, y compris aux réfugiés palestiniens. La communauté internationale doit également veiller à ce que le territoire palestinien occupé dispose de suffisamment de fournitures et d'équipements médicaux pour faire face à la pandémie. Nous devons également fournir des contributions financières plus prévisibles et suffisantes à l'UNRWA et soutenir son plan de lutte contre la COVID-19.

Enfin, l'OCI continuera à soutenir les efforts menés par le peuple palestinien pour recouvrer ses droits légitimes, notamment sa liberté et son indépendance à l'intérieur d'un État souverain, sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et pour résoudre toutes les questions relatives au statut final, y compris la question des réfugiés, sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

---